



ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. FRERET.

TOME PREMIER





A LONDRES.

M. DCC. LXXV.

EXAMEN CRITIQUE DES APOLOGISTES

DE LA RELIGION CHRÊTIENNE.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presque infaillible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses & des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractère de la plûpart des lecteurs ; un paralogisme, qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers & les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un triomphe ; la supériorité, qu'ils croyent acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'est un défaut dont les bons esprits se garantissent ; ils distinguent une cause de celui qui la soutient ; mais comme rien n'est si petit que le nombre des sages, on ne sauroit être trop scrupuleux sur le choix des preuves que l'on employe, surtout dans les ouvrages de religion : *ce n'est que par la vérité qu'il faut combattre pour*

la vérité, dit excellemment Grotius (1) ; & c'eſt avec raiſon que M. l'Abbé Houteville a remarqué que quiconque écrit ſur les matières de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent & qui décident par le fond même ; & que celles qui ſont foibles & conteſtables, à plus forte raiſon celles qui ſont défectueuſes, doivent être ſoigneuſement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne ſert pas devient nuiſible (2).

Ce n'eſt que parce qu'on n'a pas toujours obſervé cette régle, que le nombre des incrédules eſt prodigieuſement augmenté ; & c'eſt pour le diminuer qu'on ſe propoſe dans cet ouvrage de faire voir le foible de pluſieurs preuves dont ſe ſervent communément les apologiſtes du Chriſtianiſme. Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel écrivain à traiter ces matières avec aſſez d'exactitude pour qu'il ne reſte plus de reſſource à l'incrédulité.

---

(1) *De veritate relig. Chriſt.* Rom. I. c. 2.
(2) Préface de la religion Chrétienne prouvée par les faits, *pag.* 18.

CHAPITRE PREMIER.

Les Apologistes Chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'autenticité des évangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables qui méritent d'être éclaircies.

CE sont les évangiles qui fournissent la preuve la plus complette de la vérité du Christianisme : on ne sauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'autenticité de ces ouvrages, puisque de-là dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés.

Cette question si essentielle semble avoir été trop négligée par les apologistes chrétiens ; ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'est pas qu'elle soit sans difficultés ; il y en a deux entr'autres qui semblent faites pour arrêter les meilleurs esprits. On va les mettre ici dans tout leur jour ; peut-être rendra-t-on par-là service à la vérité ; c'est du moins le but qu'on se propose.

Chacun sait que, dès le premier siècle de l'église, les disciples de J. C. se partagèrent en différentes sectes, qui quoiqu'opposées de sentimens, se réunissoient toutes à se dire chrétiennes. Elles se croyoient toutes également intéressées à la gloire de leur legislateur. Plusieurs chefs des ces différens partis avoient vu J. C. Or parmi ces témoins si anciens, il y en avoit plusieurs qui faisoient profession de regarder

comme fausse la doctrine que l'on trouve enseignée dans les évangiles qui nous restent présentement ; & les traditions, qu'ils ont laissées après eux, sont entierement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés ; c'est ce qu'on va justifier par le détail suivant.

Les Gnostiques [1], qui sont si anciens que les Pères ont cru que S. Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit S. Jean, que, *le Verbe s'est fait chair.* Ils prétendoient que le verbe de Dieu & le Christ avoient paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, & par conséquent sans ressusciter.

Cérinthe [2] étoit dans les mêmes idées; il soutient qu'il étoit impossible que J. C. fût né d'une Vierge ; il ne doutoit pas que S. Joseph ne fût son père ;.il nioit la résurrection de J. C. qu'il prétendoit ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des Ebionites étoit que J. C. avoit Joseph pour vrai père. Symmaque, qui embrassa cette secte [3] écrivit contre la généalogie que S. Mathieu donne à J. C. Basilide [4] disoit que Jésus ne s'étoit point incarné ; qu'il s'étoit seulement cou-

---

[1] Tillemont. *Tom. II. pag.* 5.
[2] S. Irénée *L. I. c.* 26. *n°* 1. *pp.* 11. S. Epiphanes *Hom.* 28. *p.* 110.
[3] Tillemont. *tom. IV. p.* 108.
[4] Tillemont. *tom. II. p.* 221. Epiphanes. *Hom.* 24. *pp.* 70. & 71. Théodoret. *Hæreticorum fabularum L. I. pag.* 195.

vert de l'apparence d'un homme ; que dans le tems de la passion il avoit pris la figure de Simon le Cérénéen, & lui avoit donné la sienne ; qu'ainsi les Juifs n'avoient crucifié que le Christ, qui les regardoit, se moquoit d'eux sans qu'ils le vissent, & qu'il étoit ensuite remonté dans le ciel, vers son Père, sans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

Les Carpocratiens croyent que J. C. étoit né de Joseph, & qu'il étoit semblable aux autres hommes [1] ; quelques-uns même d'entr'eux ne craignoient point de dire qu'ils l'égaloient, & même qu'ils les surpassoient : ils n'admettoient point la résurrection de la chair.

Les Caïnistes [2], conformes en cela à plusieurs de ces premiers sectaires, parloient de la loi de Moïse avec le dernier mépris : ils assuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaise intelligence. Ils ne croyoient donc pas que J. C. fût venu pour l'accomplir.

Marcion [3] enseignoit que nos évangiles étoient remplis de faussetés, & prétendoit être plus véridique que ceux qui nous ont laissé par écrit l'histoire de J. C. *Semetipsum esse veraciorem quàm sunt hi qui tradiderunt evangelium apostoli, suasit discipulis suis ; non evangelium sed evangelii particulam tradens eis.* C'est ainsi qu'en parle S. Irenée, *t. I. p.* 306.

---

[1] Tillemont. *tom. II. pag.* 257. Irenée. *liv. I. chap.* 25.
[2] Tillemont. *tom II. p.* 47.
[3] S. Epiphanes. *Hom.* 42 *p.* 309.

Les Alogcs (1) Théodote & les Théodotiens rejettoient avec mépris l'évangile de saint Jean ; ils en parloient comme d'un ouvrage de menſonges.

L'évangile des Valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons préſentement. *Ut nec evangelium quidem ſit apud eos ſine blaſphemiâ*, dit S. Irénée *liv. III. p.* 192 *c.* 11.

Enfin ces anciens chrétiens ſoutenoient que ces évangiles auroient dû ſouvent être corrigés, *ſe eſſe emendatores apoſtolorum.* C'eſt ainſi que le même Irenée parle d'eux, *liv. II, p.* 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers Chrétiens qui déclarent que ce qui eſt dans nos évangiles eſt contraire à la vérité hiſtorique, & qui combattent, entr'autres articles, ces deux points capitaux de la foi catholique, que J. C. eſt né par une autre voye que le reſte des hommes, & qu'il eſt reſſuſcité. Il faut remarquer que ces témoins qui dépoſent contre la créance reçue préſentement, avoient été, ou contemporains des apôtres, comme les Gnoſtiques, les Ebionites & Cérinthe, ou prétendoient tenir l'hiſtoire de J. C. de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement inſtruits. Baſilide (2) avoit eu pour maître Glaucia, diſciple & interprête de S. Pierre; Valentin avoit été élevé par Théodat, diſciple de S. Paul.

Une autre difficulté très-conſidérable contre nos évangiles, c'eſt que les plus anciens Pères

(1) Tillemont. *tom. II. p.* 438. Epip. *Hom.* 34. *p.* 472. & 453. *n°.* 51. *p.* 424.

(2) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII, p.* 764.

de la secte dominante ne paroissent pas avoir connu les quatre évangiles qui nous restent, tandis qu'ils citent fréquemment, & avec une entière confiance, des livres aprocryphes comme faisant autorité.

On est obligé d'entrer ici dans des discussions peu agréables ; mais nous espèrons qu'on pardonnera la sécheresse de cet examen en faveur de l'importance de la matiére. Il est constant, & personne n'en doute, que les Péres apostoliques ont eu connoissance des livres apocryphes. L'auteur de l'épitre Barnabé allégue, de l'aveu même du P. Menard, diverses paroles de J. C. (1) qui ne sont point dans l'évangile : ce qui donne lieu de croire qu'elles sont tirées de quelques-uns de ces ouvrages qui n'ont pas été jugés dignes d'être conservés à la postérité.

Clément, le disciple des apôtres (2) cite dans ses deux lettres un passage d'une écriture différente des nôtres, & qui, selon M. Castelier, doit être de quelque auteur aprocryphe. Ce que nous avons de la seconde épitre de S. Clément, finit par ce passage d'un évangile que Clément d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens ; le voici (3) :

Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son royaume viendroit. Il répondit ; „ lorsque deux ne feront qu'un, lors-

(1) *Chap. IV. p.* 59. *Ch. VII. p.* 24.
(2) Clément. *N°.* 23. *p.* 160.
(3) Clément. *N°.* 12. *p.* 188.

,, que ce qui fera dehors reſſemblera à ce qui ,, ſera dedans, lorſqu'il n'y aura ni mâle ni fe- ,, melle, ci. "

Jules Caſſien, auteur du ſecond ſiécle, cite ces mêmes paroles, & nous apprend que ce fut Salomé qui faiſoit cette demande (1).

Ignace rapporte (2) dans l'épître aux Smyrnéens; un diſcours de J. C. dont nos évangiles ne font aucune mention. Lorſqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit: *Touchez moi, & voyez que je ne ſuis point un eſprit.* Ils le touchèrent, & ils crurent auſſi-tôt, *ayant été convaincus par ſa propre chair.*

Euſebe (3) cite l'endroit d'Ignace où ſe trouve cette citation; mais il ne ſavoit pas dans quel évangile ce diſciple des apôtres avoit pris le diſcours de J. C. S. Jérôme (4) plus inſtruit, nous apprend qu'il ſe trouvoit dans l'évangile *ſelon les Hébreux*, ouvrage très-fameux dans ces premiers tems, & qui a été connu d'Hégéſippe & de Pappius diſciple de S. Jean (5).

Juſqu'à Juſtin on ne trouve que des livres apocryphes cités; depuis Juſtin juſqu'à Clément d'Alexandrie, les pères emploient l'autorité des livres ſuppoſés & de ceux qui paſſent maintenant pour canoniques: enfin ces derniers l'emportent, & éclipſent totalement les autres: ce n'eſt pas qu'il ne ce ſoit encore trouvé des au-

(1) Clément *Stromat. Liv. III. p.* 435.
(2) Clément d'Alexandrie. *N°.* 3. *p.* 35.
(3) Hiſtoire Eccl. *Liv. III. p.* 35. d'Euſébe.
(4) *De Scriptoribus eccleſiaſticis.*
(5) Euſébe, *Hiſt. eccleſ. L. III.* 39. *Tom. IV. c.* 22.

teurs qui dans la suite des tems ont encore eu confiance aux premiers.

C'est une chose digne de grande attention, que quoique les premiers péres fassent fréquemment usage des faux évangiles, jamais ils ne nous parlent de ceux qui nous restent. Matthieu, Marc, Luc & Jean ne sont cités ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans S. Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers siècles. Il est vrai que Victor de Capoue allégue quelques passages de Polycarpe (1), où il est parlé des quatre évangélistes, mais on convient que ces fragmens sont faux & indignes de celui auquel ils sont attribués (2). St. Justin est le premier de ceux qui nous restent qui ait eu connoissance des quatre évangélistes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici est un fait dont il est aisé de se convaincre par la lecture des Péres apostoliques; ce qui fait voir combien il faut se défier de la bonne foi ou de la critique des apologistes de la religion chrétienne. Il semble en les lisant que les premiers Péres ont rempli leurs écrits de citations de nos évangélistes. *Saint Matthieu*, dit Abadie, (3) *a été cité par Clément, évêque de Rome, disciple & contemporain des apôtres. Barnabas le cite dans son épître. Ignace & Polycarpe le reçoivent. Les mêmes Pères, qui rendent témoignage à Mat-*

(1) Castelier. P. 203.
(2) Tillemont. *Tom.* II. *n°.* 5. *p.* 635.
(3) Abadie. *Tom.* II. *Sat.* 2. *c.* 5.

thieu, le rendent aussi à Marc. Qui ne s'imagineroit, après ce ton décisif, que les Pères apostoliques parlent souvent de nos évangiles? cependant il est certain que leurs noms ne se trouvent dans aucun de ces premiers écrivains, & il est étonnant que l'évêque de Londres ait osé avancer dans sa troisiéme lettre pastorale, pag. 19, que Clément, le disciple des apôtres, a cité l'évangile de saint Matthieu, & l'a nommé, puisque rien n'est plus faux.

La confiance, avec laquelle parlent les défenseurs de la religion chrétienne, vient sans doute de ce que les Pères du premier siècle alléguent quelquefois des passages qui sont assez conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles; mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient connus, & il y a plutôt lieu de croire qu'ils sont tirés des livres apocryphes, dans lesquels il y avoit plusieurs des sentences qui se trouvent dans les évangiles qui nous restent.

Il est même incertain si la plûpart des axiomes de J. C. répétés par les premiers Péres, sont tirés de quelques livres, ou si ce sont des sentences de J. C. qui se sont retenues de vive voix, & qui ont été transmises aux disciples par le canal de la tradition. Mais supposons que ces paroles de J. C. aient été prises dans quelque évangile, on n'a aucune raison de décider que ce soit dans les nôtres, plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens Pères, comme on l'a déja remarqué, lisoient & alléguoient fréquemment les livres apocryphes; or il est constant qu'il y avoit dans ces ouvrages de mensonges plusieurs choses conformes à ce que

nous lisons dans nos évangiles, & même en propres termes.

C'est ce qu'il est facile de montrer par le cinquieme chapitre de la seconde epître de Clément, p. 185. où on lit les paroles suivantes: *Ait enim Dominus : eritis sicut agni in medio luporum : Respondens autem Petrus, ei dixit : si ergo lupi agnos discerperint ? Dixit Jesus Petro ; ne timeant agni post mortem tuam lupos ; & vos nolite timere qui occidunt vos ; & posteà nihil possunt vobis facere ; sed timete eum qui postquam mortui fueritis habet potestatem animæ & corporis, & mittere in gehennam.*

Le Seigneur dit : „ Vous serez comme des agneaux au milieu des loups ; Pierre répondant lui dit : si les loups mettent les agneaux en piéces ? Jésus dit à Pierre : les agneaux ne doivent pas craindre les loups après leur mort ; ne craignez point ceux qui ne peuvent que vous tuer, & qui après votre mort ne peuvent vous faire aucun mal, mais craignez celui qui après votre mort peut envoyer votre ame & votre corps dans la géhenne ".

Tout le monde convient que ces paroles sont de quelques livres apocryphes ; il est constant que cette conversation de J. C. & de S. Pierre n'est point dans nos évangiles. Le sens s'y trouve cependant. *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* Matth. c. 10. v. 16. *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.* Luc. c. 1. v. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed potius timete eum qui potest animam & corpus perdere in gehennam.* Matth. c. 10. v. 28. *Dico autem*

vobis amicis meis, ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & post hæc non habent amplius quod faciant. Ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam, ita dico vobis ; hunc timete. Luc. c. 12. v. 45.

Quoique le cinquiéme chapitre de la seconde épitre de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des évangiles de S. Matthieu & de S. Luc., il est cependant constant qu'il n'en est pas tiré ; de même, quoique Barnabé & Polycarpe emploient quelques termes semblables à ceux des évangiles, on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus ; car quelque ressemblance qu'il y ait entre les textes de ces péres & les évangiles, il n'y ên a pas davantage qu'entre la conversation de St. Pierre avec J. C. qui est dans Clément, & qui n'est certainement pas tirée des évangiles, & les passages parallèles de saint Matthieu & de S. Luc que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occasion du huitiéme chapitre de la seconde épître du même Clément ; il cite ce discours de Jésus d'après un évangéliste qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus in evangelio, si parvum non servatis, quis vobis magnum dabit ? dico enim vobis, qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis erit.* „ Le Seigneur a dit dans l'évangile, si vous ne conservez pas bien un petit dépôt, qui est-ce qui vous en confiera un considérable ? je vous dis que celui qui est fidèle dans une petite chose, le sera dans une grande. " Ces dernieres paroles se trouvent dans S. Luc, chap. 16.

v. 10. *Qui fidelis erit in minimo, & in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'eſt pas cet évangéliſte que S. Clément avoit en vue, puiſque le commencement de la citation ne s'y trouve point, & qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque évangile.

La conformité de quelques paſſages des anciens péres avec des textes de l'évangile ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorſqu'ils écrivoient; il ſeroit bien ſurprenant qu'ils euſſent connu nos évangéliſtes ſans en avoir jamais parlé. Le ſilence dont le ſavant Dodwell (ſur Saint Irenée p. 67.) eſt convenu, dépoſe d'autant plus contre l'ancienneté des évangiles qui nous reſtent, que ces Péres en ont connu & cité d'autres que le mépris des ſiécles ſuivans a fait diſparoître.

Les apologiſtes chrétiens n'ont pas aſſez approfondi cette queſtion de critique d'où dépend la vérité du chriſtianiſme. Ils ſe ſont imaginé avoir ſuffiſamment prouvé l'autenticité des évangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer des livres de cette nature.

C'eſt le grand argument de Ditton, d'Abadie, & de l'abbé Houteville, ce qu'ils diſent pourroit faire quelque impreſſion ſur ceux qui ne ſauroient pas que pluſieurs évangiles ont été ſuppoſés dans le premier ſiécle; mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en réſulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers Chrétiens & de leur donner des romans pour des livres hiſtoriques.

Examinons les preuves de la prétendue impoſ-

ſibilité de ces ſortes de ſuppoſitions. " Tous les ,, partis & toutes les ſectes (ſelon Ditton, p. 245.) ,, en ont appellé à nos livres ſacrés ,, dans leurs diſputes, & les ont reconnus pour ,, regle de foi; ils n'ont jamais été accuſés ni ,, de ſuppoſition ni de falcification ". Si cela eſt vrai dans les derniers ſiécles, cela n'eſt aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre conſidération.

Les Chrétiens, dont la doctrine contrediſoit ouvertement nos évangiles, appelloient-ils à ces évangiles dans leurs diſputes? & ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accuſation de faux contre les livres ſacrés qui nous reſtent? On ne ſauroit trop le répéter, l'hiſtoire des faux évangiles démontre l'illuſion & les ſophiſmes de la prétendue impoſſibilité de la ſuppoſition des nôtres.

Les raiſons que M. Abadie employe pour prouver l'autenticité des livres du nouveau teſtament, prouvent également celle des livres apocryphes. ,, Ceux qui ſuppoſent un livre humain, dit-il, *tom II. ſect.* 2. *c.* 1. ont ordinairement tout le tems qu'ils veulent; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de tems pendant lequel elle ſe puiſſe figurer que le nouveau teſtament a été ſuppoſé. Si nous montons de ſiécle en ſiécle, nous trouverons que les Chrétiens ont toujours eu cette écriture devant les yeux, & nous la voyons citée dans les anciens Pères, qui la regardent comme divine. "

Ce raiſonnement renferme une fauſſeté manifeſte, & eſt contredit par une vérité de fait qui ne peut être conteſtée par aucun homme ha-

bile. La fausseté est que les premiers Pères aient connu & cité nos évangiles. La vérité de fait est que dans le premier siécle on supposa quantité de faux ouvrages qui furent reçus long-tems comme véritables, & cités avec honneur par les Pères apostoliques. Dès qu'il est constant qu'il y a eu, dès les premieres siècles, des évangiles supposés & reçus avec respect, il est donc possible qu'on suppose de pareils ouvrages.

,, Il n'est pas impossible, continue M. Abadie, de supposer des livres humains, parce qu'ordinairement personne n'y prend intérêt, ou n'y en prend qu'un fort médiocre; mais il auroit été difficile de supposer des livres qui obligent de courir au martyre, tels que sont ceux qui composent le nouveau testament : si un homme qui prête de l'argent cherche si bien ses sûretés; que doit faire une personne, ou plutôt que doivent faire une infinité de personnes qui renoncent à toutes choses pour l'évangile ? "

Ce n'est guères connoître l'homme, ni l'esprit de parti, que de raisonner de cette façon; l'expérience nous apprend que les hommes agissent avec beaucoup plus de prudence dans les affaires temporelles que dans les spirituelles. Ils se déterminent ordinaîrement dans la première après avoir examiné par eux-mêmes, au lieu que dans les autres ils sont menés, ou par la prévention, ou par la séduction. Il y a une réponse bien simple à cette déclamation.

Les faux évangiles, qui furent reçus dès le premier siécle, n'étoient composés que dans le dessein de faire triompher la religion de J. C.

& d'engager les hommes à lui tout facrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui font prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la caufe qu'ils ont époufée : voilà pourquoi les premiers Chrétiens fe laiffoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les féduire.

„ Il s'eft trouvé des gens, ajoute encore Abadie, qui ont fuppofé des livres humains, mais il n'y en a point qui aient voulu mourir pour foutenir leurs fictions. Or ici on ne peut foupçonner d'avoir fuppofé l'écriture du nouveau teftament ; que des gens qui font morts pour défendre la religion chrétienne, & par conféquent pour confirmer la vérite des faits de l'écriture qui fonde le Chriftianifme ! "

Il femble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers Chrétiens foient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit difpofé à mourir pour J. C. & je demande qui font ceux qui dans le premier fiécle ont fuppofé de faux livres en faveur du chriftianifme ? On ne conteftera pas apparemment que ce font les Chrétiens : fi tous ceux qui profeffoient le chriftianifme étoient dans la réfolution de mourir pour leur foi, il faut donc fuppofer qu'il y a eu des fauffaires difpofés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, & qui n'étoient pas retenus par la morale de leur fecte lorfqu'il s'agiffoit de faire valoir leur caufe : ils croyoient pour lors pouvoir employer le menfonge, & c'eft ce qui démontre contre Grotius & contre Abadie qu'il pouvoit fe faire que, parmi les premiers prédicateurs du

du christianisme, il y en ait eu qui aient voulu en imposer à leur siécle.

L'abbé Houtteville, *L. I. c. 7.* n'est pas plus solide, & ce n'est pas sans raison que son critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'autenticité des évangiles. La grande raison de cet apologiste, est qu'il ne vient point dans l'esprit humain, s'il n'est dans un délire qui le trouble, d'arranger des visions, de dire à ceux qui les écoutent : *Voilà ce que vous avez vu, voilà ce qui s'est fait dans vos murailles, & ce que vous ne sauriez contredire.* Ce raisonnement, qui prouveroit plus pour la sincérité des premiers témoins de la vie de J. C. que pour l'autenticité des écrits du nouveau testament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre, & on ne peut l'employer sans ignorer entiérement l'histoire des imposteurs. Les faux évangiles, presque aussi anciens que J. C. & qui ont séduit plusieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'est point impossible de tromper ses contemporains, même sur des faits qui semblent avoir été publics.

„ Si l'on dit que cette hardiesse n'est pas sans exemples, continue M. Houteville, que l'on en cite un, aussi-tôt je me rends. " Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage, s'il eût écrit depuis les Vampires & les merveilles attribuées à M. Paris.

Il se prévaut encore de ce que les Juifs n'ont pas reclamé contre les faux évangiles ; mais leur incrédulité n'est-elle pas une réclamation autentique ? Par cette même raison on feroit valoir les livres apocryphes. Il y a plus, l'auteur des actes des Apôtres, c. 28. v. 22. nous ap-

prend que l'on contredisoit par-tout la nouvelle secte des Chrétiens. *Nam de sectâ hac notum est nobis quod ubique ei contradicitur.* C'est à dire, que par-tout on s'inscrivoit en faux contre les œuvres miraculeuses sur lesquelles se fondoient les défenseurs de la religion nouvelle ; & l'auteur ancien du dialogue avec Triphon assure que les Juifs envoyérent partout, pour déclarer quil ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les Chrétiens attribuoient à J. C.

CHAPITRE II.

HISTOIRE des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siécles de l'Eglise.

POUR mieux faire sentir la facilité qu'il y a de séduire les hommes en leur donnant des ouvrages supposés pour des véritables, nous allons faire une légère histoire des suppositions qui furent faites dans les premiers tems de l'église ; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie des auteurs & de la crédulité des peuples.

Le nom de J. C. même n'a pas été respecté des imposteurs : les payens, les hérétiques & les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les payens, pour rendre odieux l'auteur de la religion chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1), qu'il avoit adressés à S. Pierre & à S. Paul.

(1) August. *de consensu Evangelii. Liv. I. part.* 2. *chap.* 10. *Tom III. pag.* 8.

Les conſtitutions apoſtoliques nous apprennent que Simeon & Cléobius firent (1) paroître plusieurs ouvrages ſous le nom de J. C. & de ſes Apôtres. Saint Léon dit, dans ſon trente-troiſiéme ſermon, que les Manichéens avoient quantité de livres ſuppoſés ſous le nom des Apôtres de J. C. qui étoient remplis du venin de leurs erreurs. On trouve dans une lettre de Saint Auguſtin à Céreſe quelques paroles (2) d'une hymne fort obſcure, que les Priſcilianiſtes avoient dans leurs livres apochryphes, & qu'ils ſoutenoient être celle que J. C. dit après la céne.

Euſébe nous a donné (3), ſous le nom de J. C. une lettre au roi Abgare, qu'il aſſure être tirée des archives publiques de la ville d'Edeſſe, où il prétend qu'elle étoit en Syriaque. L'autorité d'Euſébe n'en a impoſé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument ſi précieux pour les chrétiens eût échappé à la connoiſſance des Pères des trois premiers ſiécles, & eût été mis par le pape Gélaſe au rang des livres apocryphes? Quant au prétendu argument tiré des archives de la ville d'Edeſſe, M. Dupin obſerve ſenſément, qu'il eſt fort ſujet à caution dans les hiſtoires de cette nature.

L'Epître de la Vierge aux habitans de Meſſine, que l'on montre dans cette ville, confirme l'obſervation de M. Dupin. Elle eſt datée de Jéruſalem l'an 42. Quoique ce ſoit une fiction

(1) *Liv. I. chap.* 16.
(2) Tillemont. *chap. II. p.* 494.
(3) Hiſtoire Eccleſ. *Liv. I. chap.* 13.

des plus insoutenables qu'on ait jamais inventées ; il y a cependant eu un jésuite nommé Inchofer qui a fait un grand ouvrage pour prouver qu'elle a été véritablement écrite par la Vierge. On en a une d'elle, écrite aux Florentins, qui est de la même valeur. Il n'y a plus personne qui prenne la défense de celle qu'on prétendoit (1) qu'elle avoit écrite à S. Ignace, évêque d'Antioche, & de la réponse de ce saint. Il y a eu divers actes faux de la passion de J. C. Les payens en supposoient pour deshonorer le législateur des chrétiens. Ce fut vers le commencement du 4e. siécle (2) que Manimin les fit publier de tous côtés dans les villes & même dans les bourgades : il ordonna qu'on les feroit apprendre par cœur dans les écoles de grammaire, de sorte que les enfans n'avoient autre chose dans la bouche. Ils étoient faits avec si peu d'exactitude, qu'on les trouvoit remplis de fautes de chronologie (3).

Les Quarto-decimans avoient des actes particuliers touchant la mort de J. C. (4) Ils étoient persuadés qu'ils étoient autentiques, mais ils étoient les seuls qui les reçussent.

S. Justin paroît avoir eu connoissance de quelques actes qui regardoient J. C. (5) & que nous n'avons plus ; mais comme il avoit peu de critiques, & qu'il écrivoit dans un tems où il pa-

---

(1) Tillemont. *Tom. I. pag.* 70.
(2) Eusébe, *Hist. eccles. L. IX. c.* 7.
(3) Eusébe *Hist. eccl. liv. I. ch.* 12.
(4) Epiphane. *Sect.* 50. *p.* 420.
(5) Apologie. *pag.* 76.

roissoit tous les jours de fausses piéces, son autorité ne suffit pas pour nous faire croire qu'ils fussent plus légitimes que les autres.

Tertullien (1) qui n'étoit pas moins crédule, prétend que Pilate envoya à l'empereur Tibére un procès verbal de la vie & de la mort de J. C. ce qui fit une telle impression sur ce prince, qu'il pria le sénat de décerner les honneurs divins à J. C. Mais les magistrats, dit-il, n'eurent point pour Tibére la complaisance qu'il auroit souhaité, parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne se fût pas adressé directement à eux.

Ce recit fournit l'occasion à quelques faussaires de composer des rélations sous le nom de Pilate (2). Une lecture superficielle suffit pour nous en faire connoître l'imposture. Il n'y a point d'écrivain sensé qui ne les regarde à présent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur siècle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort & de la résurrection de J. C. tels que Pilate les avoit envoyés à l'empereur; mais ce qu'il en cite, prouve (selon M. de Tillemont) que ces prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, & avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique plusieurs auteurs (3) ayent admis

---

(1) Apologie. *N°*. 5.

(2) Pierre de Blois, *pag.* 480. Tillemont, *tom. I*, *n°*. 29, *pag.* 516, Fabricius, *Biblia græca*, *tom. XIII*, *pag.* 477.

(3) Eusébe *Hist. eccl. L. II*, *chap.* 2, *chroniq. part.*

le récit de Tertullien, & qu'ils s'en soient même servis comme d'un argument très-favorable à la religion *chrétienne*, Vandale (1) l'a rejetté néanmoins comme une fable, & ce n'est pas sans raison, car il y a deux grandes difficultés contre cette histoire.

La premiére est tirée du caractère impérieux de Tibére, & de la bassesse du sénat de ce tems. Tacite nous apprend qu'il étoit si servilement soumis à ce prince, qu'il ne songeoit qu'à prévenir tous ses caprices (2).

Secondement, Tertullien suppose qu'il y eut pour lors une persécution, ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'histoire. Enfin cette piéce, si favorable au christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes chrétiens. Ils n'en firent point usage lorsqu'ils tâchérent d'engager les empereurs à leur accorder leur protection ; elle doit donc être suspecte dès lors, suivant cette régle de critique : tout fait qui est très-favorable à une cause, & qui n'a point été employé par ses défenseurs, lorsqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regardé comme incertain, dès qu'il n'a pour garans que des auteurs qui ont écrit deux siécles après le tems où l'on suppose que le fait s'est passé ; surtout si l'on ne se faisoit aucun scrupule de sup-

---

de orbis concordiá. Liv. I, *chap.* 12, Abadie *sect.* 2, *chap. I & II*, Tillemont, *tom. I*, *pag.* 142. Houtteville, *pag.* 169.

(1) *De irá Dei & interitu.* chap. 2.

(2) Tacite, *Annales. Liv. III*, *chap.* 66.

poser des ouvrages, & d'inventer des fables pour soutenir la cause. Eusébe rapporte cette même histoire ; mais, comme il ne fait que copier Tertullien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'est au sujet de la vie de J. C. que les faussaires ont le plus exercé leurs talens : à peine fut-il crucifié, que les chrétiens inondérent le public d'histoires dans lesquelles ils n'avoient d'autre but (1) que d'inspirer de l'admiration pour le législateur & d'autoriser leurs sentimens particuliers, sans se mettre en peine de consulter la vraisemblance. S. Luc nous apprend que plusieurs auteurs assez peu instruits avoient entrepris de faire la vie de J. C. & il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru jusqu'alors sur ce sujet, quoique cependant on convienne que son évangile n'a été publié (2) qu'après ceux de S. Mathieu & de S. Marc.

S. Ambroise, Bede, Théophilacte, & presque tous les interprêtes de S. Luc, assurent que cet évangéliste n'a entrepris son ouvrage que pour arrêter le progrès des faux évangiles qui avoient déja un très-grand cours. Le nombre en étoit si grand que S. Jérôme appréhendoit que la simple énumération n'augmentât trop la préface de ses commentaires sur S. Matthieu (3), *enume-*

(1) Blondel, *des Sibylles. liv. I, chap.* 7, Cottelier, *judicium de S. Irenei & Clementis epistolis, Tom. I, pag.* 183.

(2) Tillemont, *Tom. II, art. S. Luc, pag.* 133.

(3) *Præfat. incogn. super Matthæum, Tom. IV, p.* 1.

rare longissimum est. Il ne nous reste presque plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, & sans doute que plusieurs nous ont échappé par la suite des tems. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origene (1), S. Ambroise, S. Jérôme, Bede & Théophilacte font mention d'un évangile attribué aux douze Apôtres en commun. Il n'y a presque aucun d'eux dont le nom n'ait servi de masque à quelque faussaire. Le décret de Galan parle des évangiles de S. André (2), de S. Barnabé, de S. Barthelemi, de S. Thadée, de S. Mathias, de S. Pierre & de S. Jacques le mineur. On en a encore un de cet Apôtre sous le titre de *proto-évangile.* Eustache en cite une longue histoire qui contient le détail (3) de la naissance miraculeuse de la Vierge Marie, son mariage avec Joseph, & la mort de Zacharie tué par les ordres d'Hérode.

On découvrit en Espagne, sur la fin du 17e. siécle, dix-huit livres, parmi lesquels (4) il y en avoit un sous le titre d'*histoire évangélique*, dont S. Jacques le majeur passoit pour être l'auteur : cet évangile, ainsi que tous les autres li-

---

(1) Origine sur S. Luc, *Tom. I, pag.* 134.

(2) *Voyez* aussi Origene & Bede *sur S. Luc.* Eusébe *Hist. Eccl. liv. III, chap.* 25, *liv. VI, chap.* 8 & 12, Jérôme, prol. sur S. Matthieu, *Tom. IV, pag.* 1, Théodoret. *Fab. liv. III, pag.* 319.

(3) Eustachius, *pag.* 69 & 70, sur l'Hexameron.

(4) François Barius *sur la chronique de Lucius d'exter. pag.* 57.

vres qui l'accompagnoient, fut condamné comme apocryphe l'an 1682, par le Pape Innocent XI.

Les Cainites avoient un évangile fous le nom de Judas, dont S. Epiphane cite quelques passages (1).

Les Manichéens en avoient un fous le nom de S. Thomas (2). M. Cotelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre l'*enfance & les miracles de J. C.* attribué à l'Apôtre S. Thomas (3).

On a encore quelques ouvrages fous le nom de S. Jean évangéliste, fur (4) la descente de la croix & fur la mort de la Vierge. Ils font dans le 453 des manuscrits de la bibliothéque de Colbert, qui appartient à présent au Roi de France.

S. Epiphane cite (5) quelques passages de l'évangile de S. Philippe dont les Gnostiques se servoient : nous en avons encore un attribué à Nicodéme ; il a pour titre *Evangile de la passion & de la résurrection du Christ.* Celui de l'enfance subsiste aussi. Il se trouve condamné dans le décret de Gélase, aussi-bien qu'un autre livre qui est intitulé, *liber de nativitate Salvatoris & Mariâ obstetrice.*

---

(1) Tillemont. *liv. II*, *pag.* 47, Epiph. *Hom.* 38, *pag.* 277. Théodoret. *liv. I*, *pag.* 206.
(2) Origene, Gélase, Eusébe, *Hist. eccles. tom. III*, *chap.* 55, Cyrille *pag.* 107.
(3) Cotelier, sur les constitutions apostoliques, *liv. VI*, *chap.* 16.
(4) Oudin. *tom. I*, *chap.* 7.
(5) Epip. *pag.* 95.

Il y a deux évangiles qui ont été en grande vénération dans l'antiquité, & qui ont eu le plus de succès après les canoniques ; le premier est celui des Egyptiens. On le croit plus ancien que celui de S. Luc (1). Il en fait mention dans la 2e. épître de St. Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origene, & dans d'autres Péres de ce tems-là (2). Il faisoit règle de foi chez les Sabelliens.

L'Evangile *selon les Hébreux* se trouve aussi très-fréquemment cité (3) ; il est quelquefois appellé *Evangile des Nazaréens & des Ebionites.* Il avoit quelque rapport avec celui de S. Matthieu ; ce qui a fait croire à S. Epiphane (4) que c'étoit le même ; mais il s'est trompé, car S. Jérôme, qui les a traduits tous deux, cite (5) quelque chose de l'évangile des Nazaréens qui ne se trouve pas dans S. Matthieu.

Toutes les anciennes sectes avoient chacune un évangile particulier ; Appelle en avoit fait un dont S. Jérôme parle. Les Marcionites s'en servoient. Basilide & Cérinthe (6) en avoient aussi composé. Les Ebionites, les Encratites, les Gnostiques, les Manichéens, les Senconiens, les Valentiniens, avoient chacun le leur : celui des

---

(1) Epiphane. *Hom.* 62, *pag.* 514.

(2) Euséb. *Hist. eccl. chap.* 25.

(3) Origene, *const. eccl.* Epiph. *hæres.* 20 Eusébe. *Hist. eccl. liv. III*, *chap.* 27.

(4) Epiph. *Hom.* 29, *pag.* 124.

(5) *De scriptoribus ecclesf.* sur le chap. 22. de S. Matthieu, *tom. IV*, *pag.* 47. Les Pelag. *tom. IV*, *pag.* 53.

(6) Epiphane & Origene.

Gnostiques s'appelloit *l'Evangile de la perfection* (1). Celui des Senconiens avoit pour titre *le livre des quatre coins du monde* (2). Les Valentiniens nommoient le leur, *Evangile de la vérité* (3). Les Manichéens en avoient un sous le titre d'*Evangile vivant* (4). On conserve dans la bibliothéque d'Oxford l'évangile de Lucien; Grabe en cite quelques fragmens dans ses notes sur S. Irénée. Ils paroissent assez conformes à quelques endroits de l'évangile de l'enfance.

Les fausses apocalypses furent à la mode aussi-bien que les faux évangiles. Il étoit commun dans les premiers siécles de vouloir passer pour homme inspiré; c'est ce qui a donné naissance à toutes les fausses révélations. On a attribué une apocalypse à S. Pierre (5), & une autre à S. Paul. Cette derniere contenoit la révélation de ce que S. Paul avoit vu dans le ciel lorsqu'il y fut transporté. On en a encore une de S. Jean, bien différente de celle qui est dans les livres canoniques; elle est dans la bibliothéque de l'empereur.

Le décret de Gélase fait mention des apocalypses de S. Thomas & de S. Etienne. L'hérésiarque Cérinthe en avoit fait une : on en trouva aussi une en Espagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

---

(1) Epiphane, *Hom.* 26, *pag.* 83.
(2) *Præfatio Arabica ad concilium Nicenum.*
(3) Irénée, *liv. III*, *chap.* 21, *N°.* 9, *pag.* 192.
(4) Timothée *de iis qui ad Ecclesiam accedunt.*
(5) *V.* Le Clerc. *Hist. ecclef. pag.* 477.

St. Jérôme nous apprend (1) qu'on avoit fait des révélations sous le nom des patriarches & des prophêtes. Il est fait mention dans S. Epiphane des apocalypses d'Adam, d'Abraham & de Moïse ; Syncelle & Cédrenus citent cette derniere. Les Priscillianistes en avoient une (2) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fausses apocalypses le 4e. livre d'Esdras, qui n'est rempli que de visions ; ainsi que le pasteur d'Hermus & le testament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec respect & qui est présentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un imposteur. Il y a peu d'apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'évangile & l'apocalypse qui ont paru sous le nom de S. Pierre, on lui a encore donné des actes (3) un livre de *la prédiction* & un autre du *jugement*. On croit que ces ouvrages sont du second siécle.

M. Cotelier a fait imprimer après ses récognitions, une prétendue lettre de S. Pierre à S. Jacques, pour le prier de ne communiquer aux Gentils, ni à aucun de ceux qu'il ne connoîtroit pas à fond, le livre de ses prédictions. Cette lettre est suivie d'un écrit qui a pour titre, *Contestatio pro iis qui librum accipiunt.* On y trouve

---

(1) Contre Vigilance.

(2) Tillemont, *Tom. VIII*, *pag.* 4.

(3) Clément d'Alexandrie, *liv. I*, *pag.* 357, *liv. VI*, *pag.* 635. Origene, 13, sur S. Jean. Euséb. *Hist. eccles. liv. III*, *chap.* 3, *liv. VI*, *chap.* 14. S. Jérôme, *De scriptoribus ecclesiasticis*. Rufin, *De Symbolo Apostolorum.*

l'hiſtoire de ce qu'on prétend que S. Jacques fit en conſéquence de la lettre qu'il avoit reçue de S. Pierre. Il y a eu deux apocalypſes ſous le nom de S. Paul. Les Caïnites en avoient fait une dont S. Epiphane parle avec horreur (1). Il y en avoit une autre que Sozomene paroît eſtimer (2).

Un mot équivoque, dans l'épître aux Coloſſiens, a fait croire à quelques-uns que S. Paul avoit écrit à l'égliſe de Laodicée; il n'en a pas fallu davantage pour engager un fauſſaire à faire une lettre de S. Paul aux Laodicéens, & il y a long-tems que cette ſuppoſition eſt faite; car les Marcionites admettoient une épître de S. Paul à l'égliſe de Laodicée (3). On lui a ſuppoſé une troiſiéme lettre à ceux de Theſſalonique (4), une troiſiéme lettre aux Corinthiens, une ſeconde aux Ephéſiens, un livre des actes de ſes voyages, des lettres à Seneque, auxquelles on a joint les réponſes de ce philoſophe. Il y avoit auſſi une prédication de S. Paul qui avoit été faite par les diſciples de Simeon.

Les Encratiques, les Manichéens, les Priſcilianiſtes & les Apoſtoliques avoient des actes ſous le nom de S. André (5). Les Ebionites ont ſup-

(1) Epiphane. *liv. XXVIII*, *pag.* 277.
(2) Sozomene. *liv. VII*, *chap.* 19.
(3) S. Jérôme, *de Scriptoribus eccleſiaſticis*. Epiph. *Hom.* 42, *pag.* 309.
(4) S. Jérôme, *ibidem*.
(5) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. liv. III*, *chap.* 25, Tillemont, *tom. VIII*, *pag.* 314.

posé quelques écrits à S. Jean (1); on lui a attribué un livre de ses voyages qui est cité dans le septiéme concile. Les Manichéens & les Priscilianistes avoient des actes de cet apôtre sur lesquels ils établissoient leur doctrine.

On a supposé à S. Thomas des voyages & des actes que les Encratites admettoient (2). Le décret de Gélase nous apprend qu'on avoit fait des actes sous le nom de S. Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à S. Matthias dont S. Clément d'Aléxandrie cite quelques passages (3).

L'épitre de S. Barnabé, plus autorisée que toutes ces piéces, n'est cependant pas regardée universellement comme autentique ; plusieurs personnes (4) très-habiles la croyent supposée. On trouve, dit M. de Tillemont dans cette lettre plusieurs choses qui paroissent assez difficiles à accorder avec l'estime que nous devons avoir pour S. Barnabé; car l'auteur y cite plusieurs passages qui ne se trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les Syriens, les Arabes & tous les prêtres des idoles pratiquent la circoncision ; que toutes choses seront terminées en l'espace de six mille ans; que J. C. est monté aux cieux le dimanche (5). Si cette épître n'est pas

---

(1) Epiphane. *Hom.* 41, *pag.* 506. Tillemont, *tom. VIII. pag.* 494.

(2) Tillemont. *tom. I, pag.* 360. Epiph. *pag.* 400. Lettre à S. Léon, *chap. V, pa* . 232.

(3) *Liv. II, pag.* 380, *liv. VII, pag.* 748.

(4) Mainard, Cotelier, Lemoine, le Pere Alexandre, Casimir, Oudin.

(5) Tillemont. *tom. I, pag.* 569.

de celui dont elle porte le nom, on ne peut pas au moins douter qu'elle ne soit très-ancienne, puisqu'elle est citée comme authentique par les Péres les plus éloignés.

Il y a des actes de S. Barnabé sous le nom de Jean-Marc son cousin. M. de Tillemont décide que c'est un ouvrage supposé, plein de fables & d'impertinences. (1)

On attribue aux Apôtres assemblés un symbole & un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui sont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'imposture (2).

Nous avons plusieurs liturgies sous le nom de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Mathieu, & de S. Marc; mais les moines mêmes conviennent qu'elles sont supposées (3).

Parmi les livres qui furent trouvés en Espagne, l'an 1595, il y en avoit un sous le titre *de missa Apostolorum*, que l'on attribuoit à S. Jacques. Il n'a pas fait fortune.

Les faussaires n'ont pas moins abusé du nom des disciples que de celui des apôtres. Il n'est pas douteux que les livres de Denis l'Aréopagite ne soient supposés. On les trouve cités pour la premiere fois dans le sixiéme siécle. Les Orientaux lui donnent une liturgie (4) que les Occidentaux méprisent, parce qu'ils ne la croyent

(1) Tillemont. *tom. II*, *pag.* 101.
(2) Pagi, *à l'an* 56, *n°.* 3.
(3) Le Pere Alexandre.
(4) Tillemont *tom. II*, *pag.* 123.

pas de ce ſaint. Clément d'Alexandrie eſt celui dont on a davantage prophané le nom. Euſébe regarde ſa ſeconde lettre comme incertaine. S. Jérôme & Photius la rejettent entiérement. On a cinq autres lettres de ce Pére qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la premiere la mort de S. Pierre à S. Jacques évêque de Jéruſalem, cependant ce dernier étoit mort pluſieurs années avant S. Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisît. Les récognitions qui portent le nom de S. Clément contiennent les actions de S. Pierre, ſes entretiens avec Simon le magicien, & comment Clément reconnut ſon pére & les fréres; ce qui a fait donner à ce livre le nom *de récognition*. On l'appelle auſſi *le voyage* ou *l'itinéraire de S. Pierre* ou *de S. Clément*. Elles ſont préſentement rejettées de tout le monde (1), & on convient que c'eſt un ouvrage qui n'eſt d'aucun prix & d'aucune utilité. Elles ſont cependant fort anciennes, puiſqu'Origene les cite. On prétend qu'il y en a eu pluſieurs éditions différentes. M. Cotelier croit que les dix-neuf entretiens, qu'il a donnés ſous le nom de *Clementins*, pourroient bien être de la ſeconde édition. Il y avoit ſous le nom de Clément une diſpute de S. Pierre & d'Apion, qu'Euſebe & S. Jérôme ont cru ſuppoſée (2). L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, eſt celui des conſti-

(1) *Idem. ibidem*, *pag.* 163.

(2) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. tom. III*, *chap.* 38.

tutions

tutions apostoliques que quelques-uns croyent être la même chose que ce que S. Athanase & Eusebe appellent *la doctrine des apôtres.* On y fait parler presque tous les apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la composition est attribuée à Clément. Les Ethiopiens les respectent comme un livre canonique. S. Epiphane convient (1) qu'on doutoit de l'auteur & de *l'autenticité des constitutions apostoliques ;* néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en cite quelques passages qui sont contraires à ce que nous lisons aujourd'hui (2); ce qui nous apprend que, quoiqu'elles soient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un second faussaire. Les constitutions finissent par les 85 canons célébres depuis long-tems sous le titre de *canons des apôtres*; mais ils leur sont bien postérieurs, puisqu'il n'est pas douteux qu'on y trouve plusieurs choses qui n'étoient pas encore en usage du tems des apôtres & de S. Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la question de l'autenticité des sept épîtres de S. Ignace. Il suffit que nous rémarquions premiérement que les huit à Marie de Carsobole, celle à l'église de Tarse, celle aux Philippiens, celle au diacre Héron, les deux à la Vierge & à S. Jean, sont faussement attribuées, à S. Ignace; voilà sur quoi il n'y a plus de contestation.

Secondement, que celles qui sont regardées

(1) Epiphane. *Tome VII, page* 822.

(2) *Voyez* les notes du Pere Petau.

comme étant de S. Ignace, par le plus grand nombre des critiques, sont rejettées par de très-habiles gens, sur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été alterées, il y a plusieurs siécles, qu'il n'étoit pas possible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuscrits de la bibliothéque du vatican une prière de Héron, disciple d'Ignace, à ce saint; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (1) quelques passages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pas être de ce saint. On a encore un grand nombre de faux ouvrages sous le nom des disciples des apôtres : tels sont *l'Abdias*, *l'histoire de la mort de S. Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui se qualifie le second disciple de ce saint (2); *l'histoire des combats de St. Pierre & de St. Paul contre Simon le magicien*, par Marcel, disciple de S. Pierre (3); *l'histoire des Juifs* par Egésippe, *les ouvrages* d'*Erodius*, successeur de S. Pierre, dans le siége d'Antioche, l'écrit *sur la mort de S. Pierre & de S. Paul*, *les lettres de S. Martial aux Bourdelois*, *la vie de S. Jean* par Procharus, *la chaine des quatre évangélistes*, le livre de Méliton sur *la mort de la Vierge.*

---

(1) Tillemont. *tom. II*, *N°.* 4, sur Polycarpe, *pag.* 635

(2) Tillemont. *tom. I*, *pag.* 493.

(3) *Id. ibid. pag.* 538.

Ce fut au commencement du second siécle de l'église, sous l'empire de Marc-Aurele, que *les livres des Sybilles* que nous avons présentement furent produits dans le monde. Les gens habiles (1) conviennent qu'ils ont été composés par des Chrétiens. L'imposture est trop sensible pour pouvoir échapper à un homme éclairé qui voudra y apporter quelqu'attention. Beulchenius & Nehringius en Allemagne (2), le chevalier Floyd en Angleterre (3), que l'on a vu depuis peu entreprendre la défense de ces ouvrages décriés, au lieu de rétablir leur autorité, n'ont fait que déshonorer leur critique. A peine les livres Sybilliens parurent-ils, que Justin les cita dans un discours adressé à Marc-Aurele & à Lucius Verus; depuis ce tems les chrétiens en employoient l'autorité avec la même confiance que si elle ne pouvoit pas être revoquée en doute. Théophile, Clément d'Alexandrie, Lactance & Augustin mettent les preuves qu'ils en tirent à peu près dans la même classe que celles que fournissent les livres de l'écriture. L'empereur Constantin les cite avec une hardiesse extrême dans un célèbre discours (4). Il convient à la vérité ,, que quelques personnes doutoient que l'acrostiche qu'il allegue fût l'ouvrage d'un chrétien; à quoi il répond, que la vérité est si évi-

---

(1) Fabricius. *Bibliot. græca. liv. I, chap.* 35, *n°.* 15.

(2) Fabr. *Delectus argumentorum. chap. I, pag.* 33.

(3) Memoire litt. de la grande Bretagne. *tom. IX*, *pag.* 2.

(4) *Ad sanctorum cœtum.* cap. *XVIII.*

dente qu'il n'eſt pas poſſible de l'obſcurcir. On a fait, ajoute-t-il, une ſupputation ſi exacte des années, qu'il ne reſte aucune raiſon d'imaginer que ce poëme ait été compoſé depuis l'avénement & la condamnation du Sauveur, tout le monde demeurant d'accord que Cicéron l'a vu, l'a traduit en latin; & l'a inſéré dans ſes ouvrages. "

Il y a grande apparence que Lactance a eu part à ce diſcours, car on trouve dans les ouvrages de cet orateur (1) les mêmes faits que ceux que Conſtantin avance devant les Péres de Nicée ſur l'article de Sybilles.

Il falloit bien compter ſur l'ignorance de ſes lecteurs pour avancer de ſi étranges choſes. Il eſt vrai que Cicéron cite un acroſtiche dans le ſecond livre de *la divination*; mais il eſt entiérement différent de celui dont l'empereur ſe ſert pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention, avoit été ſuppoſé par quelque flateur de Céſar, pour perſuader aux Romains que le ſeul moyen de rendre l'Etat floriſſant étoit de reconnoître cet empereur pour roi; & pour venir à bout de ſon deſſein, il avoit produit une prédiction de la Sibylle, qui déclaroit que les Romains ne ſeroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de roi. Il faut rendre juſtice à quelques chrétiens. Origene (2) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on ſe ſervît de l'argument tiré des Sibyl-

---

(1) Lactance. *liv.* IV, *chap.* 15, *pag.* 400.

(2) Origene contre Celſe, *pag.* 272.

les : ils appelloient même Sibyllistes ceux qui s'en servoient, ce qui a fait tant d'impression sur Origene qu'il n'a pas eu recours à leur autorité. Il ne vouloit pas donner de prise à son adversaire, qui accusoit les Chrétiens d'avoir corrompu les ouvrages des Sibylles (1). On remarque cette même retenue dans Tertullien, dans S. Cyprien, dans Minutius Felix.

Les livres de cette prophétesse ont donné beau jeu à l'imposture ; car il est certain que les payens, les chrétiens des premiers siécles, d'après eux les Orientaux (2), ont supposé dans plusieurs occasions des prophéties qu'ils ont attribuées aux Sibylles.

Les premiers hérétiques ne le cédoient en rien à la secte dominante dans la hardiesse des suppositions ; ils ne s'appliquoient qu'à fabriquer de faux ouvrages en faveur de leurs systêmes.

Les Ebionites avoient supposé des livres à S. Matthieu, à S. Jacques, & aux autres Apôtres. Epiphane nous a conservé des fragmens. Les Gnostiques avoient des révélations sous le nom d'Adam (3), un évangile d'Eve, plusieurs traités sous le nom de Seth. Ils en appelloient un *Novie*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé, un autre étoit intitulé *l'accouchement de Marie, des interrogations de Marie*, qu'ils distinguoient en grandes & petites.

---

(1) *Id. ibid. pag.* 308.
(2) Fabricius. *Bibliot. græca. chap.* 31, *n°.* 12.
(3) Epiph. *Hom.* 26, *pag.* 84 & 89. Tillemont. *tom.* II, *pag.* 52.

Les Sethiens avoient, outre les livres de Seth, une apocalypse sous le nom d'Abraham, & une autre attribuée à Moïse (1). Agrippa Castor, très-ancien auteur, accusa Basilide d'avoir fait un livre sous le nom de Barcoph (2); il avoit fait aussi la prophétie de Barsabas. Ses disciples se servoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les sectateurs de Prodicus avoient des livres secrets sous le nom de *Zoroastre*. Ils contenoient les révélations & les autres mystéres de la religion. Plotin & Porphire (3) ont écrit pour faire voir que ces ouvrages avoient été supposés par les Gnostiques.

S. Irénée reprochoit aux Marcosiens d'avoir fait une infinité de faux livres dont il cite des fragmens (4).

Les Archontiques se fondoient sur un livre qu'ils appelloient *le ravissement d'Isaïe*, & sur sept ouvrages des sept enfans du patriarche Seth (5).

Les Elcésaïtes produisoient un livre (6) qu'ils prétendoient être tombé du ciel; ils assuroient

---

(1) Irénée. *Liv. I*, *chap.* 34, Epiphan. *Hær.* 34.
(2) Eusébe. *Hist. ecclef. Liv. IV*, *chap.* 7.
(3) Vie de Plotin par Porphire dans Fabricius *Bibliot. græca. Tom. IV*, *chap.* 262, *pag.* 105 & 160. Prideaux *Hist. des Juifs. Tom. I*, *pag.* 416.
(4) Irénée. *Liv. I*, *chap.* 20, *N°.* 1. *pag.* 9.
(5) Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 295. Epiph. *Hom.* 40, *pag.* 291.
(1) Eusébe. *Hist. ecclef. Liv. V*, *chap.* 38; Théodoret. *Hæretic. fab. Lib. II*, *pag.* 222.

que quiconque croiroit ce qui y eſt contenu, recevroit la remiſſion de ſes péchés.

Les Nicolaïtes (1) avoient des livres ſous le nom de *Jaldabaoth*, qui, ſelon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choſes ſi obſcénes dans ces ouvrages de ténébres, que la pudeur ne permet pas de les tranſcrire dans notre langue, quoiqu'Epiphane ait cru pouvoir les inſérer dans ſes livres (2). S. Léon nous apprend que les Manichéens avoient pluſieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres & à J. C. même. Ils leur faiſoient détruire toute la loi ancienne (3) dans celui qu'ils appelloient *la mémoire des apôtres ;* les Priſcillianiſtes l'admettoient auſſi. Oroſe en cite quelque choſe. On croit que les Manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédiſoient la venue de J. C. de la maniére que leur ſecte la ſoutenoit.

Le plus fameux fauſſaire qu'ayent eu les hérétiques, s'appelloit Luceius (4). C'eſt celui qui a fait preſque tous les faux actes attribués aux apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les Montaniſtes, les Manichéens & les Priſcillianiſtes, recevoient ſes écrits avec admiration. Ces derniers ſe fondoient ſur quantité d'autres faux ou-

---

(1) Epiphane. *Hom.* 27, *pag.* 78.

(2) Epiphane. *Hom.* 27, *pag.* 89.

(3) S. Léon. *pag.* 232. Tillemont. *Tom. IV*, *pag.* 400. *Tom. VIII*, *pag.* 494.

(4) Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 446. Photius, 114e. *extrait.*

vrages, & le cours qu'ils leur donnoient, faifoit qu'on n'entendoit plus parler en Efpagne (1) que des livres de l'*Afcenfion d'Ifaïe*, *de l'Apocalypfe d'Elie*, *d'Ormagilde*, *de Barbilon*, *d'Abraxas*, *de Balzama*, *du trefor de Manichée*, du ridicule *Lacciboras*, & de tous ces autres noms qu'ils fe vantoient de tirer de l'hébreu, & qu'ils inventoient à plaifir pour donner de l'effroi & de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe fe plaignoit de ce qu'on falfifioit fes lettres (2), foit en retranchant des paffages, foit en y ajoutant des chofes auxquelles il n'avoit jamais penfé. La même chofe eft arrivée à Origene (3). Un hérétique publia une conférence où il faifoit tenir à ce docteur des difcours très-oppofés à fes fentimens; elle fut répandue par toute l'églife.

Ce fut apparemment entre le tems d'Origene & celui d'Eufebe qu'on inféra dans l'hiftoire de Jofeph ce fameux paffage où il rend un témoignage fi avantageux à J. C. car Origene n'en a pas eu connoiffance; cependant il fe trouve dans les livres d'Eufebe (4). Il fuffit d'avoir une légére teinture de la critique pour fentir l'évidence de la fuppofi-

---

(1) Tillemont. *Tom. VIII*, *pag.* 499.

(2) Eufebe *Hift. eccléf. Liv. IV*, *chap* 23.

(3) Tillemont, vie d'Origene. *Tom III*, *art.* 16, *pag.* 528.

(4) Démonftration. *Liv. III*, *pag.* 174.

tion ; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumiere ne permettroient pas de prêter toute l'attention néceſſaire pour entrer dans les raiſons que les vrais ſavans en ont apportées, il me ſemble qu'il ſuffit que ce paſſage ſoit conteſté par un grand nombre d'habiles chrétiens pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cauſe quand on l'appuie ſur des motifs douteux.

Sans entrer dans cette queſtion, qui a été épuiſée, je me contenterai d'obſerver que, tout le monde convenant que les écrits de Joſeph ont été falſifiés, ſoit par les chrétiens, ſoit par les juifs, il eſt beaucoup plus naturel de croire que les chrétiens y ont touché, que d'imaginer que les juifs en ayent retranché le témoignage qui regarde J. C. On ſait que les chrétiens ſe permettoient toutes ſortes de licences de ce genre, & il feroit difficile que les juifs euſſent pu ſupprimer un paſſage ſi favorable aux chrétiens, ſans que ceux-ci en euſſent eu la moindre connoiſſance ; quelques-uns ont cru que c'étoit Euſebe lui-même qui avoit inſéré dans Joſeph l'addition où il étoit parlé de J. C. Cette opinion qui n'a point de fondement, a été refutée par M. de Valſis (1).

Le célébre Blondel étoit perſuadé que l'endroit de Joſeph dans lequel il eſt fait mention de Jean-Baptiſte, ne pouvoit pas être de l'hiſtorien Juif. ,, Le précurſeur de J. C., dit-il, y eſt trop loué ; il eſt aiſé de s'appercevoir que les paroles, qui con-

(1) Sur le 11e. chap. du ſecond liv. de l'hiſt. eccleſ. d'Euſebe.

tiennent son éloge, sont une piéce ajoutée au texte de l'auteur. "

Si ce savant critique, qui avoit un discernement si fin, ne se trompe pas dans cette occasion, il n'est pas difficile de déviner de quelle main part cette addition.

Le zéle des chrétiens ne s'est pas borné à faire parler Joseph comme eux : il y en eut qui trouvérent dans Philon que les juifs étoient punis d'avoir méprisé & maltraité J. C. (1).

Si on vouloit détailler ici tous les faux actes de martyrs, on tomberoit dans des longueurs immenses ; nous remarquerons seulement qu'il y en a très-peu d'autentiques. On en fabriqua de faux, même dans les premiers siécles.

Gélase condamne comme apocryphe un livre sous le titre *des actes de S. Paul & de Ste. Thecle* (2). Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de S. Jean sous le nom de S. Paul, & qui fut cause de la dégradation de son auteur.

On a encore les actes (3) du martyre de S. André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres & les diacres d'Acaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, & adressés à toutes les églises du monde. Mais ceux mêmes qui paroissent être les plus disposés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent plusieurs

---

(1) Pierre de Blois, *contra perfid. Jud. chap.* 24.

(2) Jérôme, *de scriptoribus ecclesiasticis* Tertul. *de Bapt.* Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 60.

(3) Tillemont. *Tom. I*, *N°.* 2, sur S. André, *p.* 589.

caractères de fausseté. Les vrais actes se connoissent à un style simple & éloigné de toute affectation : on n'y trouve pas ces faits prodigieux, inventés par les faussaires pour plaire ou pour séduire, & qui trahissent ordinairement la vérité. En voici un exemple.

S. Clément, disciple des apôtres, est mort martyr selon ces actes, & sa passion fut accompagnée de miracles éclatans ; mais ces miracles ayant été inconnus à S. Irénée, à Eusebe & à S. Jérôme (1), qui ne paroissent pas même avoir sçu que ce saint fût mort martyr, c'est une preuve que l'auteur des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du 5e. siècle le pape Gélase (2) crut devoir remédier aux désordres qui avoient été causés dans l'église par les faussaires ; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres supposés : mais les précautions de ce pape n'anéantirent pas l'esprit d'imposture, qui est de tous les partis & de tous les siècles.

---

(1) Tillemont. *Tom. II*, *N°*. 12, *pag.* 605.

(2) Pagi. *ann.* 494, *N°*. 3.

CHAPITRE III.

Y a-t-il des informations chez les Juifs & chez les Payens pour s'assurer de la vérité des miracles de J. C.? Ce que l'on en doit conclure? Si le plus grand nombre des apôtres est mort martyr?

SI l'on en croit les apologistes chrétiens, dès que les apôtres prêchérent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture pour arracher d'eux par la force des tourmens la verité de l'histoire de J. C. Eusebe, & après lui Pascal & Abadie ont fait beaucoup valoir cet argument (1). „ Pourquoi veut-on se tromper soi-même? dit ce dernier, *t. II. c.* 5. On sait que quand on donne la question à un criminel, on lui fait confesser son crime. Les tourmens arrachent l'aveu des actions les plus secrettes, & c'est un moyen presque infaillible de découvrir la vérité, que la justice humaine met assez souvent en usage. Comment se pourroit-il donc que tant d'imposteurs interrogés & sollicités par le fer & le feu de se dédire, persévérassent si constamment dans une fausse déposi-

(1) Démonstration évangélique. *Liv. III, Chap.* 3, *pag.* 112.

tion; car ce n'eſt pas éprouver un ſupplice; mais toutes ſortes de ſupplices; ce n'eſt pas en un ſeul lieu qu'on les preſſe par les tourmens de ſe rétracter, mais dans preſque tous les endroits où ils prêchent; ce n'eſt pas dans un ſeul moment, mais dans tous les momens de leur vie qu'ils ſe trouvent expoſés à cette perſécution; ils n'ont pas une ſeule partie, ils ont pour adverſaires les Juifs & les Payens, les Magiſtrats, les Rois, les pontifes, & le peuple. On ne les attaque pas ſeulement par les ſouffrances, on les couvre encore d'opprobres. Cependant aucun ne ſe dédit, ſeparés ou confrontés, ils depoſent unanimement que J. C. eſt reſſuſcité & qu'ils l'ont vu relevé du tombeau. Si c'eſt de cette manière qu'on défend l'impoſture, qu'on nous apprenne de quel air on ſoutient la vérité. "

Ce raiſonnement ſeroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé ſur une ſuppoſition directement contraire à l'hiſtoire. C'eſt dans les actes des apôtres que les chrétiens doivent chercher la connoiſſance de ce qui ſe paſſa immédiatement après la mort J. C. On n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examens des miracles de J. C. Nous y voyons ſeulement que les prémiers chrétiens étoient regardés avec horreur; & la raiſon qui les rendoit odieux, c'eſt qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion, & que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient-là les griefs que les juifs d'Aſie apportoient contre S. Paul. *Hic eſt homo qui adverſus populum & legem & locum hunc ubique dicens inſuper & gentiles induxit in*

templum & violavit ſanctum locum iſtum. Act. ch. 21. verſ. 28. La haine monta à un tel excès, qu'on les accuſa des crimes les plus exécrables (1), d'athéiſme, d'inceſte, de manger de la chair humaine, & de mépriſer les puiſſances. Leurs domeſtiques (2) même dépoſérent contre eux. Ces accuſations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance par tout. Il ſuffiſoit d'être chrétien pour être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit avec ſoi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné juſqu'aux plus excellens génies de ces tems-là. Perſonne n'ignore juſqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette ſecte nouvelle. „ C'étoient, dit-il, en parlant des chrétiens (3), des gens haïs par leurs infamies.“ Le peuple les appelloit chrétiens à cauſe de Chriſt leur auteur, qui fut puni du dernier ſupplice ſous le régne de Tibére, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée; mais cette pernicieuſe ſecte, après avoir été réprimée pour quelque tems, ſe multiplia de nouveau, non ſeulement dans le lieu de ſa naiſſance, mais dans Rome même, qui eſt comme le rendez-vous & comme l'égout de toutes les ordures du monde. On ſe ſaiſit donc d'abord de ceux qui s'avouoient de cette religion, & par leur con-

(1) Athenagore, *pag.* 4, Juſtin Apolog. *pag.* 55. Dialogue avec Triphon, *pag.* 337. Théophile à Antholique, *Tom. III*, *pag.* 119, Minutius Felix, *p.* 86.
(2) Euſebe. *Hiſt. eccleſ. L.* 5, *chap.* 1.
(3) Tacite annal. *Liv.* 15.

feſſion on en découvrit une infinité, qui ne furent pas tant convaincus du crime dont on les accuſoit, qui étoit d'avoir mis le feu à Rome, que de la haine du genre humain. On inſulta même à leur mort, en les couvrant de peaux de bêtes ſauvages, & en les faiſant dévorer par les chiens, ou en les attachant à une croix, & en les brûlant pour ſervir de feux & de lumiéres pendant la nuit. Quoique ces miſérables ne fuſſent pas innocens & euſſent mérité la mort, on ne laiſſoit pas néanmoins d'en avoir compaſſion, parce que le prince ne les faiſoit pas tant mourir pour l'utilité publique que pour ſatisfaire ſa cruauté particuliére. "

Suétone enchérit encore ſur Tacite dans ſa haine contre le chriſtianiſme, puiſqu'il loue Néron de l'averſion qu'il avoit contre les chrétiens.

La fameuſe lettre de Pline le jeune nous apprend que le ſimple aveu du chriſtianiſme paſſoit pour un crime capital. „ Voici, dit-il à Trajan, la conduite que j'ai tenue à l'égard de ceux qui m'ont été déférés; je les ai interrogés pour ſavoir s'ils étoient effectivement chrétiens; quand ils l'ont avoué, je leur ai fait deux ou trois fois la même queſtion, en les menaçant même de la mort. Ceux qui ont perſiſté dans leur aveu, je les ai fait mener au ſupplice, ne doutant pas que quand le chriſtianiſme ne les eût pas rendu criminels, leur obſtination & leur opiniâtreté invincibles ne méritaſſent d'être punies. "

Le même Pline fit tourmenter deux femmes qui étoient très-zélées pour cette nouvelle religion. L'objet de cette queſtion n'étoit que de ſavoir ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées des

chrétiens, & si c'étoit avec raison qu'on les accusoit de diverses choses abominables. Il paroit, par les plus anciens actes des martyrs, que deux motifs principaux faisoient condamner les chrétiens à la mort : premiérement parce qu'ils refusoient de sacrifier aux idoles (1), ce qui étoit regardé comme une apostasie ; la seconde raison qui les rendoit odieux aux magistrats & aux peuples, c'est qu'ils s'opiniâtroient à ne vouloir pas jurer par la fortune des empereurs (2). On concluoit delà qu'ils manquoient d'attachement pour les princes. C'est ce qui est exprimé dans le jugement de mort que Saturnin, proconsul d'Afrique, rendit contre Sperat & les autres martyrs de Carthage appellés *Scillitains*, l'an 207. (3).

On n'a aucune preuve que les miracles de J. C. aient été examinés par les juifs & par les Gentils. Jérusalem & Rome n'y faisoient pas plus d'attention que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendroit aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'ose même dire qu'insister sur ces informations, c'est nuire à la cause du christianisme. Le critique de M. l'abbé de Houtteville l'a fort bien prouvé. ,, Malgré les informations, dit-il (4), la plus grande partie de l'univers n'a pas cru en J. C. ;

(1) Voyez le martyre de Ste. Symphrose. Tillemont. *Tom. II, pag.* 245. Celui de Polycarpe. Tillemont. *Tom. II, pag.* 338.

(2) Tillemont. *Tom. II, pag.* 339.

(3) Tillemont. *Tom. III, pag.*

(4) Lettre 4e.

&

& à l'exception d'une petite poignée de chrétiens, les faits de l'évangile furent long-tems à ne trouver que des incrédules. "

Il faut donc que l'univers, qu'on nous dépeint si attentif, si intéressé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas cru vrais. Pourquoi, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous déteftent-ils J. C., tous le regardent-ils comme un féducteur? La philofophie fe rit de fes fectateurs, & la cour les perfécute. Eft-il poffible que, fi les faits qu'on lui attribue euffent été bien conftatés & bien approfondis, on en eût fait fi peu de cas?

Malgré l'éclat de tous les miracles que les chrétiens attribuent à J. C. les apôtres ne fe font fuivre que d'une vile populace toujours facile à féduire. Les perfonnes diftinguées par leur rang & par leur efprit reçoivent avec un fouverain mépris cette nouvelle religion ; elle eft contredite par-tout dans fa naiffance (1), *ubique ei contradicitur.* Les auteurs les plus célébres de ce tems-là, qui ont occafion de dire quelque chofe des chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fanatiques. Plus on fuppofe les miracles de J. C. intéreffans & publics, plus on donne de force au refus de les croire ; car enfin tous ceux qui ne fe déclarent point pour la nouvelle religion, font autant de témoins qui dépofent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en fa faveur ; & fi Eufebe a eu raifon de refuter l'hiftoire (2)

(1) Act. *chap.* 28, ℣. 22.
(2) Eufebe contre Héfiode, *chap.* 30 & 35.

de la résurrection d'une fille, opérée dans Rome par Apollonius de Thianes, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoissance de l'empereur & des seigneurs romains; & si la force de la vérité a obligé un célébre auteur à nier (1) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damascene, pour cette raison que si la ville de Damas en eût été témoin, elle eût abjuré le mahométisme; à plus forte raison pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de J. C. & des apôtres, de l'incrédulité des juifs; d'autant plus que les chrétiens ne commencérent à l'emporter par le nombre, que lorsque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits sur lesquels étoit fondée la mission de J. C. M. Ditton, qui a senti que si la résurrection de J. C. a souffert des difficultés considérables chez les juifs, il étoit naturel que nous fissions attention à leurs objections, a prétendu prouver (2) qu'ils furent convaincus que J. C. étoit vraiment ressuscité. Mais est-il bien probable qu'ils se fussent tous occupés à persécuter avec tant d'acharnement le christianisme, s'ils eussent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu? On n'imagine pas aisément que les hommes veuillent se perdre de propos délibéré, & osent résister à la voix de Dieu, lorsqu'elle leur est manifestée. Qu'on suppose que quelque scélérat puisse être coupable d'une si

(1) Julien. *Voyez* Bayle, *art.* Damascene.

(2) Ditton, *pag.* 304.

grande impiété, du moins on se persuadera difficilement qu'une nation entiére & un grand tribunal ayent été capables d'un aveuglement si prodigieux. Si l'on a pu dire des juifs que jamais ils n'eussent crucifié J. C. s'ils l'eussent connu pour le fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité qu'ils ne l'auroient point persécuté après sa mort, s'ils eussent eu des preuves réelles de sa mission céleste.

Une autre illusion des apologistes chrétiens est de vouloir insinuer que presque tous les apôtres sont morts au milieu des supplices, & en rendant témoignage de la vérité des miracles & de la résurrection de J. C. Cependant rien n'est plus faux, & les plus habiles critiques conviennent présentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les apôtres, & qu'on ne sait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des apôtres & quelques auteurs approuvés, dont très-peu sont parvenus jusqu'à nous.

Quo mortis genere excesserint apostoli, dit le pére Dom Thierri Ruinart (1), *planè nobis ignotum est, si nonnulla excipias quæ vel in probatis autoribus, quorum ex eâ ætate paucissimi ad nos usque pervenerunt, referuntur.* Héracléon (2) auteur ecclésiastique du second siécle, assure que Mathieu, Thomas, Philippe, & plusieurs autres apôtres sont morts de leur mort

(1) *Acta sincera*, pag. 1, *Admonit. Martyr, sancti Jacobi.*

(2) Clément d'Alexandrie. *Str. Liv. IV.*

naturelle. On ne fait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthelemi, de Jean l'évangéliste. Tout ce qu'on en dit n'est fondé que sur des ouvrages qui méritent peu de créance.

CHAPITRE IV.

Si les aveux des Juifs, des Payens & des Mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles ?

LEs Apologistes chrétiens ont beaucoup insisté sur ce que les ennemis même de J. C. avoient été forcés d'avouer qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il est vrai que Celse (1) suppose que J. C. a pu faire par science magique des choses qui paroissent au-dessus des forces humaines; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux & des aveugles (2). Les Mahométans & les Talmudistes (3) n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne sont pas aussi décisifs que se l'imaginent ceux qui sont accoutumés à recevoir sans examen toutes les preuves qu'ils croyent fa-

(1) *Pag.* 7 & 30, dans Origéne. *Voyez* Lactance, *Liv.* 5, *chap.* 3, *pag.* 463.
(2) Dans St. Cyrille. *Liv*, 6, *pag.* 191.
(3) *Voyez* le Toldos Jésu.

vorables à leur cause ; car de même que les aveux des péres ne prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de J. C.

C'étoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme, par le secours des esprits, pouvoit faire des choses surnaturelles ; les philosophes de ce tems-là en étoient aussi persuadés que le peuple l'est présentement, que ceux qu'il appelle *sorciers* peuvent dominer sur la nature.

C'est par cette raison qu'ils ne faisoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage ; ils ne pensoient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de J. C. que ceux de Pythagore & d'Apollonius pour ces hommes célébres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen, & il faut les regarder comme les propositions que les théologiens & les philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les contester, persuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la dispute. Il paroît très-clairement, par un passage de Celse, que c'étoit-là ce qu'il pensoit. En parlant des miracles de J. C. il n'entreprend point de les discuter ; „ parce qu'on ne dit rien de lui, (ce sont ses termes) (1) qui soit au-dessus de ces faiseurs de tours qui opérent des choses merveilleuses ; ils chassent les démons, ils guérissent les maladies, ils évoquent les ames des héros,

---

(1) Dans Origéne *page* 35.

ils font paroître tout d'un coup des repas magnifiques, & des figures d'animaux qui semblent se mouvoir, tandis qu'elles restent dans l'inaction. "

Quoique les miracles de J. C. soient avoués par les Talmudistes, gens peu instruits de l'histoire, & peu versés dans l'art de raisonner, il paroît certain que les juifs des premiers siécles n'en convenoient pas. Nous lisons dans les actes des apôtres que la religion chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans son origine. L'auteur du dialogue avec Triphon assure qu'à peine J. C. étoit mort, que les juifs députérent par-tout pour avertir de se précautionner contre les récits de ses disciples; par conséquent il feignoit, du moins dans ces tems-là, de les regarder comme des menteurs.

CHAPITRE V.

De l'empire que les Chrétiens se sont attribué sur les démons. Toutes les sectes se sont imaginé avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces ?

UN des plus communs argumens des premiers défenseurs de la religion chrétienne étoit tiré des exorcismes. Ceux qui peuvent commander aux démons sont avoués du ciel; or ces esprits malins sont obligés de nous obéir, lorsque nous leurs parlons au nom de J. C. Cette raison se trouve employée dans presque tous les écrits qui parurent pendant que le paganisme subsista. Nous voyons dans S. Justin que les exorcistes chrétiens étoient répandus par tout l'empire romain, & ils se vantoient de chasser les démons des corps obsédés, avec tant de puissance, que ceux qui étoient guéris se faisoient chrétiens, si l'on en croit S. Irénée (1).

Octave ajoute dans Minutius Félix, que les esprits malins, pressés par ceux qui les exorcisoient, étoient obligés de convenir qu'ils cher-

(1) S. Irénée *Liv. II, chap.* 22. *N°.* 4. *p.* 166.

choient à tromper les hommes (1). „Le plus grand nombre d'entre vous, dit-il, ſait que les démons ſe rendent juſtice à eux-mêmes. Sérapis & toutes les fauſſes divinités que vous adorez, vaincues par la douleur, avouent ce qu'elles ſont. Vous en êtes témoins vous-mêmes; les ſoupçonneriez-vous d'être capables de ſe deshonorer par un menſonge? Croyez-les donc lorſqu'elles aſſurent qu'elles ne ſont que des démons. Ils ne peuvent plus reſter dans les corps, lorſqu'on les conjure par le ſeul vrai Dieu. Ils en ſortent bientôt ſuivant la foi du patient, ou la volonté de celui de qui dépend la guériſon, & ils ne manquent pas après cela de fuir les chrétiens qu'ils avoient coutume d'inſulter par votre miniſtére dans les aſſemblées publiques. “

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce diſcours, ou il falloit que les payens ſoupçonnaſſent de l'intelligence entre les exorciſtes & les exorciſés, puiſquils ne ſe rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'aſſurance (2). „Qu'on faſſe, dit-il, venir quelqu'un qui ſoit tourmenté par le démon, le premier chrétien le forcera d'avouer qu'il n'eſt qu'un eſprit immonde. Faites mourir les chrétiens, s'ils ne tirent pas cet aveu des démons. Peut-il y avoir une preuve plus complette? Vos dieux ſont ſou-

(1) Minutius Félix *pag.* 252.

(2) Apolog. *chap.* 23. *De ſpectaculis ch.* 29. *Ad Scapulam* N°. 4.

mis aux chrétiens ; nous les obligeons malgré eux de sortir des corps. "

Origéne assure que telle est l'efficace du nom de J. C. que quelquefois même les méchans, en le prononçant, chassent les démons (1).

S. Cyprien (2) triomphe aussi, lorsqu'il parle sur ce sujet. „ Si vous vouliez les entendre, dit-il à Démétrius, lorsque nous les conjurons, & que par les fouets spirituels nous les chassons des corps, que nous les obligeons de se plaindre & d'avouer qu'ils doivent être jugés ; venez en être témoins, & vous verrez que nous ne disons rien que de vrai. "

Lactance (3) parle à peu près dans les mêmes termes ; mais il ajoute des faits si peu vraisemblables, qu'ils diminuent extrêmement la foi que l'on pourroit avoir à tout ce qu'il a dit jusqu'alors pour faire voir la supériorité de J. C. sur les autres divinités. Il avance (3), comme un fait certain, „ que ceux qui ont le pouvoir d'exorciser, peuvent bien faire venir des enfers Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon & Saturne ; mais J. C., dit-il, n'obéira jamais à leur évocation. "

Si quis studet altius inquirere, congreget eos quibus peritia est ab inferis ciere animas, evocet

---

(1) Origéne *pages* 7. 20. 133. 261. 262. 334.
(2) S. Cyprien *ad Demetrium* page 133. *Voyez* aussi le livre à Donat. *page* 3.
(3) Lactance *L. II*, *chap.* 15. L. *IV*, *chap.* 27. *Liv. V. chap.* 21.
(4) Lactance *Liv. IV*, *chap.* 27.

Jovem, Neptunum, Apollinem, patremque omnium Saturnum, respondebunt ab inferis omnes, & interrogati loquentur de se ac fatebuntur; post hæc evocet Christum, non aderit, non apparebit.

Il en rend cette raison, que J. C. n'a été que deux jours aux enfers, *quia non ampliùs biduo apud inferos fuit.* Et comme s'il n'y avoit rien à repliquer, il finit par cette demande : ,, peut-on une preuve plus complette ? *quid hâc probatione certius afferri potest?* Enfin Arnobe (1), Julius Firmicus Maternus (2), Eusébe (3), Grégoire de Nazianze (4), Cyrille de Jérusalem (5), S. Jérôme (6), Cyrille d'Alexandrie (7), Zachée (8), & l'auteur de la dispute de Gregentius avec Herban triomphent de ce pouvoir d'exorciser, qu'ils regardent comme une preuve incontestable de la divinité de la religion chrétienne. Jean Pic de la Mirandole l'a fait valoir dans les derniers siécles. Il en est moins question dans les ouvrages faits depuis, & je ne connois que le pére Baltus (9), entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chasser les démons, comme d'une des

---

(1) Arnobe *pag.* 27.
(2) *De err. pref. relig. p.* 29. & 30.
(3) Demonst. Evang. *Liv. III, p.* 132. cont. Hieroch. *chap.* 4.
(4) *N°.* 1. *p.* 3. *N°.* 3. *p.* 76. & 77.
(5) Cath. *ch. IV. sect.* 13. *p.* 58.
(6) *Epist.* 44. *ad Marcellum. t. IV.* p. 550.
(7) Contre Julien, *Tom. VI. p.* 201.
(8) Spicilege. *Tom. X. p.* 7.
(9) Réponse à l'histoire des oracles 3e. *partie p.* 314.

preuves les plus frappantes de la vérité de la religion.

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impreſſion ſur les payens : & comment en eût-il fait, puiſqu'ils avoient auſſi des exorciſtes, auxquels ils croyoient que les démons obéiſſoient ? Plutarque en parle (1), & il nous apprend que ceux qui ſe mêloient de ce métier, ordonnoient comme un reméde excellent, de lire les *lettres Ephéſiennes :* c'étoient des mots barbares ; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns : on peut les voir dans Heſychius.

Lucien plaiſante de ce pouvoir d'exorciſer dans ſon *Philophende.* Il ſe pourroit fort bien que dans le paſſage que nous allons citer, il eût en vûe les chrétiens ; quoiqu'il en ſoit, il ſuppoſe dans pluſieurs autres endroits de cet ouvrage que les payens avoient recours aux exorciſmes. „ Tout le monde, dit-il, connoît ce Sirien de la Paleſtine, qui pour de l'argent délivre les lunatiques & les poſſédés ; car tandis qu'ils ſont couchés par terre, qu'ils roulent les yeux, & qu'ils écument, il interroge le démon, qui lui répond en grec, ou en une autre langue, ſans que le patient remue les lévres, juſqu'à ce que le démon ſoit contraint de ſortir par la force de ſes conjurations & de ſes menaces, & j'en ai vu ſortir un qui étoit tout noir & tout enfumé. "

Lucien badine encore les exorciſtes dans une de ſes épigrammes, lorſqu'il dit, qu'ils chaſſoient

(1) Simpoſt, 7e *Liv.* Ve. queſtion.

moins les démons par la vertu de leurs paroles que par la puanteur de leur haleine.

Il y a eu de fameux exorcistes chez les Payens, entre autres Apollonius (1), Porphyre, & Isidore (2). Damasius rapporte que ce dernier chassa un démon du corps de sa femme en lui parlant du Dieu des Hébreux, que ce diable avoua qu'il respectoit comme les autres divinités.

Les Peres n'ont point contesté ce pouvoir d'exorciser dans les payens. Justin (3) en convient, mais il prétend que les chrétiens avoient chassé des démons contre lesquels toute la vertu des exorcistes payens avoit échoué.

Origene ne nie pas que les Egyptiens ne fissent sortir les démons des corps (4). Il nous apprend qu'ils employoient le nom d'Abraham dans leurs conjurations. Celui de J. C. tenoit aussi sa place dans les formules des autres exorcistes payens, ainsi que S. Augustin l'assure dans son 7e. traité sur S. Jean.

Eusebe avoue (5) que ce que les admirateurs d'Apollonius disoient en sa faveur à ce sujet, étoit vrai ; mais il prétend qu'il tiroit ce pouvoir des démons même.

La mode de s'ériger en exorcistes avoit telle-

---

(1) Eusebe contre Hésiode, *chap.* 30 & 35.

(2) Symmaque, vie de Porphyre.

(3) Justin. *pag.* 45. *Apolog.* dialogue avec Triphon, *pag.* 302 & 310.

(4) Origene contre Celse.

(5) Eusébe contre Hieroclès, *chap.* 30 & 35.

ment prévalu, qu'il fallut que les loix impériales réprimassent cette frénésie (1).

Il y a encore des exorcistes chez les peuples plongés dans l'idolâtrie. Les Chinois ont des moines qui se mêlent d'exorciser (2). Ils sont de l'ordre d'un nommé *Sansie*, qui a fait une régle qu'observent tous ceux qui veulent chasser les diables. Voici comment ils s'y prennent : Ils peignent des figures affreuses sur du papier jaune, ensuite ils les collent tout autour des maisons où l'on dit que le diable vient, puis ils y entrent faisant un bruit horrible, avec lequel ils disent qu'ils ont épouvanté & chassé le diable du logis & du corps de ceux où il étoit.

Le Pere Tachard rapporte qu'étant à Batavia, il alla voir un sacrifice des Chinois. ,, Nous voulions voir tout jusqu'à la fin, dit-il (3); mais ayant appris que le sacrifice se faisoit pour chasser le diable du corps d'un malade, & que la cérémonie dureroit jusqu'au soir, après avoir demeuré là près d'une heure, nous nous retirames avec beaucoup de compassion de l'aveuglement de ces peuples. "

Les Bonzes chassent non-seulement les démons, mais ils vendent aussi des sauvegardes (4), par lesquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines personnes. Les Prêtresses de

---

(1) *Leg. I, tit. de extraord. causis.*
(2) Ambass. des Hollandois au Japon, *pag.* 109.
(3) Voyages. *Liv. III, pag.* 130.
(4) Lettres du Pere Chavagnas, 9e. recueil des lettres édifiantes, *pag.* 346.

de lisle de Formose ont la réputation de chasser le diable (1). Il y avoit parmi les Juifs des gens qui faisoient profession d'exorciser (2). Ils couroient le monde. S. Jérôme avoue qu'ils réussissoient (3).

Il y a des moines en Barbarie que l'on appelle *Exorcistes* (4). Lorsqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caracteres, & ils font des empreintes sur la main, ou au visage du possedé, puis l'enferment dans un lieu rempli de mauvaises odeurs, & font leurs conjurations. Ils demandent à l'esprit de quelle maniere il est entré dans le corps, d'où il est, comme il s'appelle, & enfin ils lui commandent de sortir. Il y a aussi des exorcistes dans le royaume de Fez (5).

On voit par-là que les hommes se ressemblent dans tous les pays, & que toutes les religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens; mais un privilége commun à toutes les sectes n'établit point de prérogatives pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matiere avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que presque tout ce qu'on débite du démon, &

---

(1) Candidius & Auterrenus, de la compagnie des Indes, *Tom. IX pag.* 207.

(2) Joseph. antiq. judaïq. *Liv. VIII*, *chap.* 22, Traité d'Origene sur S. Matthieu, *pag.* 67 & 68.

(3) *Liv. II*, *chap.* 6, *N°.* 2, *pag.* 122.

(4) Marneol. *Tom. I*, *Liv.* 2, *chap.* 3, *pag.* 133. Vicant. *Liv. II*, *chap.* 15, *pag.* 142.

(5) Léon d'Afrique. Damiris, *Tom. I*, *pag.* 39.



du pouvoir que les hommes ont sur cet esprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaise foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (1) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des esprits, dont ils sont si effrayés qu'on en a vu se pendre pour se garantir des maux que leur causoient ces visions.

Possidonius (2), fameux médecin du quatriéme siécle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *possessions.* M. de S. André, qui a écrit depuis peu très-sensément sur ce sujet (3), n'est pas fort éloigné de ce sentiment. „ Regardez, dit-il, ce que je viens de rapporter, comme des effets du déréglement de l'imagination, des vapeurs, d'une bile noire, d'une semence corrompue.... Un fou, un mélancolique, une femme, une fille travaillée de vapeurs, s'imaginent qu'ils sont obsedés: l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire mille extravagances, & leur fait souffrir mille peines de corps & d'esprit. Persuadés qu'ils sont que le diable les tourmente & les poursuit par-tout, ils en font mille contes, & ils les assurent si positivement, qu'on a peine à ne les pas croire. Le peuple sur-tout croiroit faire un crime s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'ils disent, s'il

(1) Lettres de M. de S. André, *pag.* 256.

(2) Philostorge, *Liv. IV.*

(3) Lettres de M. de S. André, *pag.* 254.



n'attribuoit pas au démon tout ce qu'il leur voit faire, ou leur entend dire d'extraordinaire. Il nous est ordinaire, continue M. de S. André, *pag.* 256, de voir des filles & des femmes malades de cette maladie qui consiste à voir des esprits. On en guérit quelques-unes par la saignée du pied & par le bain ; il y en a d'autres à qui tous les remédes sont inutiles, dont l'imagination est si vivement frappée, que si l'on ne veilloit continuellement sur elles, elles se déferoient, & encore le font-elles souvent, quelques précautions qu'on puisse prendre pour les en empêcher. Ceux qui ont voulu jouer le genre humain, ont trouvé de grandes ressources dans la matiere des exorcismes. L'histoire & l'expérience nous apprennent que dès que les hommes voyent quelques effets extraordinaires, auxquels ils ne sont pas accoutumés, ils les mettent sur le compte du diable ; que quelqu'un s'avise de faire des grimaces & des contorsions effrayantes, & qu'il ait assez d'effronterie pour insinuer que son état n'est pas naturel, aussi-tôt il sera mis au rang des possédés ; tout le monde voudra le voir ; & si, lorsque cette nouvelle commence à faire impression sur les esprits, un homme sensé entreprend de faire voir la fourberie, il sera traité comme s'il ne croyoit pas en Dieu. „

De tout tems l'on a fait intervenir le diable, lorqu'on a voulu tromper les hommes. Nous avons vu que les exorcistes furent fort à la mode dans les premiers siécles ; ils ne manquérent pas d'occupations dans la suite des tems. L'imposture s'en mêla hautement & fut souvent découverte. Amslon dit que dans son siécle les pauvres se plaignoient

plaignoient d'être possédés pour exciter la compassion des riches, & qu'en recourant aux coups, on leur faisoit confesser la vérité. Il y a eu des impostures éclatantes dans les siècles précédens. ,, Du tems du roi Louis XI, furent grandes nouvelles, dit la chronique scandaleuse, par tout le royaume & autres lieux, d'une fille de dix-huit ans, ou environ, qui étoit en la ville du Mans, laquelle fit plusieurs folies & merveilles, & disoit que le diable la tourmentoit & la failloit en l'air, crioit, écumoit & faisoit mille autres merveilles, en abusant plusieurs personnes qui l'alloient voir; mais enfin on trouva que ce n'étoit que tout abus, & qu'elle étoit une méchante folle, & faisoit lesdites folies & diableries par l'exhortement, conduite & moyens d'aucuns des officiers de l'évêque dudit lieu du Mans, qui la maintenoient & en faisoient ce que bon leur sembloit, & qui auxdites folies faire l'avoient ainsi induite. ,,

Du tems du Pape IV, 89 juives (1) embrassèrent à Rome le Christianisme. Quelques personnes, qui auroient été bien aises d'avoir le bien des juifs, persuadèrent à ces néophites de feindre que les juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce qu'elles s'étoient fait baptiser; c'est ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorcisoit. Le Pape en ayant été informé, prit la résolution de

(1) Basnage, hist. des Juifs. *L. IX*, *chap.* 21. *n°*. 18. Réponses aux quest. d'un Provincial. *Tom.* 1. *chap.* 33.

bannir tous les juifs des terres de son obéissance. Un jésuite lui représenta qu'il pourroit bien y avoir de la supercherie. Sur cet avis on fit de plus amples informations. Les démoniaques avouérent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contrefait les possédées qu'à l'instigation de quelques courtisans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainsi que nous l'apprend Louys Guyon auteur contemporain. „ Voici une autre histoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du roi Henri III.

„ L'an 1587, le roi me commanda, dit-il, de voir une fille agée de 27 ans qui étoit dans le couvent des capucins de Paris travaillée de telle sorte qu'elle avoit le diable au corps. Sa Majesté me commanda de prendre aussi avec moi deux de ses médecins, qui furent MM. Leroi & Botalt; nous l'allâmes trouver audit couvent, où elle étoit fort désolée & abbattue de travail, ce sembloit; & après avoir interrogé la fille, je pris la mere à part: elles soutinrent toutes deux la fourberie; & après tous leurs discours vint le prieur de là-dedans, qui nous raconta avoir vu des choses étranges en elle: & que si nous voulions, il l'exorciseroit devant nous, ce que j'accordai volontiers. Il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorcisa; mais elle faisoit des cris admirables & mouvemens étranges & horribles, principalement lorsque le prieur disoit l'évangile. Ce diable, par la bouche de la femme, répondoit à quelques mots de latin, mais non pas à tous, car il n'étoit pas des plus savans. Sa Majesté la voulant voir, elle commanda qu'elle fût menée hors la ville en un petit village près

S. Antoine des champs. Le roi me commanda de parler à elle en particulier, & nous enferma tous deux dans une chambre, mais il tenoit la porte entr'ouverte; qui nous regardoit. Il y eut un jeune garçon qui me dit qu'elle avoit eu le fouet à Amiens il y avoit deux ans. Je le dis au roi, qui incontinent envoya chercher l'évêque qui étoit à Paris, de quoi la mere & la fille furent fort étonnées. Le roi demanda à l'évêque s'il les connoissoit: voici les paroles de l'évêque. Sire, il y a environ deux ans que cette fille, accompagnée de son pere & de sa mere & d'un petit garçon son frere, vint à Amiens. On me demanda congé de l'exorciser, ce qui fut fait avec une grande admiration du peuple qui les suivoit. Voyant cela, je pensai qu'il y avoit quelqu'imposture; je la fis venir à l'évêché pour la voir exorciser, & reconnoître ce diable. Je fis habiller un de mes gens en habit de prêtre, avec une étole, auquel je baillai un livre qui étoit les épîtres de Ciceron. Cette fille se met à genoux pour être exorcisée, comme elle l'avoit été deux jours auparavant. Quand mon homme commença à lire les épîtres de Cicéron, le diable, qui ne sut discerner ce latin d'avec celui de l'évangile, fit les mêmes effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis prendre le petit garçon, son frere, lequel, après l'avoir bien interrogé, nous découvrit tout le fait. Il nous dit comme son pere l'instruisoit la nuit, & lui apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement; quoi voyant, je la fis fouetter par ce gentilhomme que voilà présent; duquel elle endura deux coups de verge des plus forts & des plus violens qui se puissent

voir, & auſſi patiemment & auſſi conſtamment que l'on pourroit dire, ſans rien confeſſer ; mais quand elle vit que l'on vouloit recommencer, elle ſe mit à genoux & confeſſa tout. Son pere & ſa mere firent le ſemblable. Le roi, après ce diſcours, ordonna qu'elle fût miſe en priſon perpétuelle. „

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans *la confeſſion de Sancy*, *ch. 6.* „ Que deux jeunes religieux pleins de zèle ayant amené à l'évêque d'Angers une jeune dame inſtruite de démonologie, il avoit demandé à quels ſignes on reconnoiſſoit qu'elle étoit farcie de diables ; à quoi on lui avoit répondu que c'étoit lorſqu'on lui touchoit la peau de quelque croix où il y avoit du bois de la vraie croix. L'autre preuve ſe voyoit à ſes treſſauts & mugiſſemens, qu'elle rendoit, quand on liſoit quelque texte de l'évangile ; ce ſont les termes de d'Aubigné. L'évêque avoit à ſon col une de ces croix. Le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'évêque, trouſſa la galante, qui étoit couchée à terre, juſqu'au deſſus du jarret, & fit ſigne au prélat qu'il la touchât de la croix ſubitement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubitement une clef de ſa pochette. La bonne dame ne ſentit pas plutôt la froideur de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il fallut, pour la ſeconde preuve, lire l'évangile devant elle. L'évêque tira de ſa pochette *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de bréviaire, & commença à lire *Matrona quædam Epheſi*, & la dame d'écu-

mer & faire miracle. Et quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. L'évêque ne pouvant plus douter de l'imposture, l'a dit à qui l'a voulu entendre. "

On voit, sur la fin du siècle passé, la plus célèbre imposture en fait de possession; c'étoit Marthe Brossier qui en étoit la principale actrice : l'histoire en est trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être instruits des moindres circonstances pourront recourir au 133e. livre de M. de Thou, & ils auront lieu d'être contens. On peut voir aussi le 6e. chapitre de la confession de Sancy & les notes. On peut voir aussi dans Bayle, Diction. art. *Radziwil*, l'effet que produisirent sur de prétendus démoniaques des os de bêtes, qui avoient été substitués à des reliques perdues.

Le prince Radziwil avoit été à Rome; le pape lui avoit donné des reliques; le gentilhomme qui en avoit la garde, les laissa perdre, & n'y fut d'autre remède que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva. Lui seul savoit le secret. Lorsque le prince fut arrivé dans ses terres, les moines de ce pays-là lui fournissoient des démoniaques, sur lesquels ces reliques opéroient des miracles. Le prince, ayant été informé de la vérité dans la suite des tems, mit un démoniaque entre les mains de ses pallefreniers Tartares, qui l'obligèrent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le possédé. Radziwil, non content, livra les moiness mêmes à ses Tartares, & ils confesserent l'imposture. La raison qu'ils appor-

tèrent, pour se justifier, fut qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'héréſie.

Il n'y a plus de doute préſentement ſur la diablerie de Loudun. Tout le monde convient qu'elle fut une invention des moines qui ſervoient à la vengeance qu'on vouloit tirer de Grandier, & à laquelle les religieuſes ſe prêtèrent. Lorſque M. de Laubardemont informoit de la poſſeſſion, le diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain juſqu'à la voute de l'égliſe les incrédules qui ſe préſenteroient, lorſqu'il voudroit tourmenter la religieuſe par la bouche, de laquelle il parloit. Quillet, qui entendit cette menace, ne dit mot; mais le lendemain, à l'heure préciſe, il ſe préſenta dans l'égliſe, & en préſence de Laubardemont & d'une grande aſſemblée, il défia le diable de tenir ſa parole, & il proteſta qu'il ſe moquoit de lui; de ſorte que le pauvre diable ſe trouva fort embarraſſé, & toute la diablerie fut fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui voyant qu'il ne faiſoit pas bon pour lui en France, en ſortit le plus promptement qu'il put, & paſſa en Italie. Cette circonſtance, quoique fort intéreſſante, a été omiſe par Lamonardaye, hiſtorien des diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célèbre la viſite qu'il fit à la ſupérieure des urſulines de Loudun. On le fit attendre longtems au parloir. Lorſqu'elle fut venue, elle lui montra ſur ſa main gauche, écrit en lettres de ſang, *Jéſus*, *Marie*, *Joſeph*, *François de Sales*; lorſqu'il étoit prêt de ſortir, il ſouhaita revoir la main de la religieuſe. Elle la lui donna au travers de la grille. " Alors, dit-il,

je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'étoit pas auſſi vermeil que quand elle étoit venue ; & comme il me ſembloit que les lettres s'écailloient, & que toute la peau de la main ſembloit ſe lever, comme ſi c'eût été une pellicule d'eau d'empois deſſéchée ; avec le bout de mon ongle j'emportai, par un léger attouchement, une partie de la jambe de la lettre M, dont elle fut fort ſurpriſe, quoique la place reſta auſſi belle que les autres endroits de ſa main ; je fus ſatisfait de cela, & je pris congé d'elle. „

M. le prince de Condé éprouva auſſi par lui-même qu'il y a bien de la tromperie dans les poſſeſſions : ayant eu la curioſité de voir les prétendues poſſédées de Bourgogne, & d'examiner lui-même les choſes qu'on en diſoit, il arriva dans le tems (1) qu'une des démoniaques jouoit ſon perſonnage. Il s'approcha d'elle. On lui dit que, lorſqu'on lui mettoit ſur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les ſaints & toutes les ſaintes dont il y avoit des reliques. M. le prince, qui ſe reſſouvint alors que ſa montre n'étoit pas montée, la tira de ſa poche & la mit comme un reliquaire ſur la tête de la poſſédée, qui commença à reciter la légende & à nommer un grand nombre de ſaints & de ſaintes dont il devoit y avoir des reliques. M. le prince lui laiſſa dire tout ce qu'elle voulut, & la légende finie, il

(1) Lettres de M. de S. André, *pag.* 264.

lui montra sa montre. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le prince & fit comme si elle vouloit se jetter sur lui ; c'est alors qu'il dit ce bon mot : *monsieur le diable*, (1) *si tu ne te tiens en repos*, *je rosserai ton étui d'importance.*

Ce siècle-ci ressemble à ceux qui l'ont précédé. L'avocat Chaudon a insinué qu'il avoit connoissance d'une imposture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme seulement le principal auteur, qui étoit le pere Dubois, jésuite, & il dit que le fruit de ces exorcismes sur la prétendue possédée se réduisit à une grossesse. La scène étoit à Nevers.

Depuis quelques années, un Prélat célèbre par son zèle pour *la cause*, & par sa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier (2) : " Quel est l'évêque qui ait gouverné avec soin pendant plusieurs années, & qui n'ait plus confondu & rejetté de fausses possessions, de miracles douteux, de visions équivoques, que la malignité des hommes du siècle n'en a critiqué? ,,

Ce sont les histoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux cardinal d'Ossat (3), " qu'il fait si obscur dans cette matiére pour les fraudes qui se commettent, & pour la similitude des effets de l'humeur mélancolique avec ceux du diable, que de dix qu'on prétend être

(1) Segresiana, *pag.* 151.

(2) Discours à la tête de Marie-à-la-coque, *pag.* 19.

(3) Lettre 220. *Tom. III. pag.* 407 & 408.

possédés, à peine s'en trouve-t-il un qui le soit véritablement. „ Le plus souvent les médecins ne s'accordent pas entre eux, non plus que les théologiens & les autres savans. M. de S. André (1) pense de même, lorsqu'il dit : " Je n'ai presque jamais rien vu qui puisse caractériser une véritable possession, je n'ai ordinairement trouvé qu'imposture, artifice & blasphême. „

Longtems avant la naissance du Christianisme, c'étoit une opinion répandue par tout le monde, qu'il y avoit des noms & des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée, qu'en les prononçant, on guérissoit les maladies, & on faisoit fuir les malins esprits. Ce fut à Ephèse que prit naissance, ou que fut perfectionnée cette chimère (2) ; voilà pourquoi ces mots furent appellés les *lettres Ephésiennes*. Origène (3) nous apprend que les sages Egyptiens, les Mages de Perse, les Bracmanes & les Samanéens chez les Indiens, étoient persuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine passa d'eux aux chrétiens. On sait combien Basilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas*, & que l'*Abracadabra* a passé longtemps pour un fameux talisman.

Les Héracléonites (4) avoient une formule composée de mots barbares qu'ils conseilloient de réciter à l'article de la mort, parce qu'ils les

---

(1) Lettres particulières, *pag.* 256.

(2) Basnage, hist. des Juifs. *L. III. c.* 24.

(3) Origène contre Celse, *pag.* 19.

(4) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII.*

croyoient capables de repousser les puissances invisibles. On les trouve dans S. Epiphane (1). Origène (2) enseigne que les noms de *Sabaoth* & d'*Adonaï*, prononcés avec respect, ont une vertu admirable. On s'en servoit comme d'un remède certain dans quelques maladies. Marcel (3) assure que pour se guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à son col une lame d'étain avec ces paroles, *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Égyptiens avoient divisé le corps humain en 36 parties. Ils avoient mis chacune de ces parties sous la protection de quelque dieu; & lorsqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité pour être soulagé sur le champ. Voici quelques-uns de ces noms. *Ehnaccehunna*, *Encetsicut*, *Bin*, *Eris*, *Crebin*, *Romanor*, *Recanoas* (4).

Les anciens (5) ne doutoient pas qu'ils ne pussent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guérissoit en recitant de certains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiam carmina remedia vulnerum norunt.*

---

(1) Hom. 36. *pag.* 160.

(2) Origène contre Celse, *pag.* 19, 178 & 184.

(3) *De medicamentis empiricis.* Liv. XXI.

(4) Origène contre Celse, *p.* 19, 178 & 184.

(5) *De medicamentis empiricis.* L. XXI.

Cette folle imagination a eu cours dans les derniers tems.

Les prophanes mêmes se servoient du nom de J. C. dans leurs superstitions. L'auteur inconnu du *traité sur le baptême des hérétiques*, soutient que l'efficace de ce nom est si grande, que les payens mêmes faisoient des miracles en le prononçant. S. Epiphane assure (1) qu'il y avoit des juifs qui guérissoient des malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens mêloient aussi autrefois le nom de J. C. avec ceux dont il se servoient dans leurs conjurations (2). C'est S. Augustin qui nous l'apprend. *Illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per cantationes, per machinamenta inimici, permiscent cantationibus suis nomen Christi.*

Il y avoit une chose à observer pour que les mots conservassent toute leur force. Il falloit qu'ils fussent prononcés dans la langue originale; car, transportés dans une autre, ils étoient sans vertu (3). Origène lui-même le croyoit. Lucien plaisante agréablement sur ce sujet dans son *philophende*. Il introduit Dynomaque qui soutient gravement que la graisse d'une biche, jointe à son pied droit & au poil de son menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on sache les paroles qu'il faut dire. " Tu ne sais donc pas,

---

(1) Epiphane. *L. XXX. N°.* 5.

(2) *Tract. 7. in Joannem.*

(3) Vandale, *de divinat. idol.* pag. 504. Jambl. *Liv. VII. chap.* 5.

ajoute-t-il, qu'on charme tous les jours la fiévre, qu'on enchante les ferpens, & qu'on guérit les maladies avec des paroles que les vieilles favent? „

Cette façon de guérir par des paroles a fouvent été défendue. Léonard, Duvair & Dulaurent (1) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit que perfonne n'eût à faire profeffion de guérir par certains mots. Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guériffoit à l'aide de quelques paroles, ils la condamnèrent à être lapidée, difant que les dieux immortels avoient bien donné la puiffance de guérir aux pierres, aux herbes & aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en foit de ce fait, il eft conftant que l'empereur Valentinien fit mourir une vieille femme (2), parce qu'elle entreprenoit de guérir des fiévres intermittentes avec des paroles. Il fit auffi couper la tête à un jeune homme qui vouloit guérir un mal caduc, en prononçant fept lettres de l'alphabet.

(1) Thiers, des fuperftitions. *Liv. VI. chap.* 3. *om. I. pag.* 493.

(2) Ammien Marcellin. *Liv. IX.*



CHAPITRE VI.

Le Christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.

Les apologistes chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de J. C. S. Augustin décide que la conversion du monde, c'est ainsi qu'il s'exprime, est le plus grand de tous les miracles, & qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raisonnable à préférer la religion chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raisonnement, il faut se transporter dans les premiers siècles de l'église, & examiner comment le christianisme s'est introduit dans le monde.

Le peuple toujours crédule, & par conséquent plus aisé à séduire que les grands & les philosophes, embrassa d'abord la religion chrétienne. Les évangélistes avouoient que J. C. n'étoit suivi que du petit peuple, & lui-même rend graces à Dieu d'avoir donné la préférence aux petits sur les sages & sur les prudens. S. Paul nous apprend qu'il y avoit dans la société chrétienne peu de sages selon la chair, peu de puissans, peu de nobles ; que Dieu avoit choisi ce qui paroissoit au monde, fou, foible & méprisable.

C'est ce que reprochérent aux chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cecilius, ceux

dont Octavius prenoit la défenſe, étoient dans la miſére & dans l'indigence. *Ecce pars veſtra, egetis, algetis, operé, fame laboratis.* Celſe parloit de même; il ajoute, qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes ſans eſprit & ſans lettres. Il prétend que les chrétiens ne vouloient avoir pour proſélites que des imbécilles, des eſclaves, des femmes & des enfans; auſſi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans & des gens groſſiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il aſſura que les premiers prédicateurs du Chriſtianiſme n'avoient pu convertir que des eſclaves, que des hommes de peu de mérite. Les auteurs chrétiens n'ont pas fait difficulté de convenir que le Chriſtianiſme dans ſa naiſſance n'étoit preſque compoſé que d'un tas de miſérables.

" Il eſt certain, dit Puffendorf, qu'après l'aſcenſion du Sauveur du monde dans le ciel, lorſque les apôtres commencérent à répandre fort loin la doctrine de la religion chrétienne, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur maître, ils firent en peu de tems de très-grands progrès dans la converſion, tant des juifs, que des autres nations, mais principalement des gens du commun du peuple, qui juſqu'alors avoient croupi dans les épaiſſes ténébres de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui menoient une vie de miſére & de calamité, & qui pour cela embraſſérent avec d'autant plus de joie & d'avidité la doctrine de l'évangile, qu'ils y découvrirent une ſi grande grande lumiére & de ſi puiſſantes conſolations

contre les incommodités de la vie. Les apôtres même trouvérent d'autant plus facilement accès dans l'esprit de cette sorte de gens, qu'étant eux-mêmes de basse condition & sans apparence extérieure, ils avoient occasion de converser familiérement avec eux, comme avec des égaux; mais entre ceux qui étoient élevés en naissance & en dignité, aussi-bien qu'entre les doctes, il ne s'en trouva presque point au commencement qui voulussent recevoir cette religion, ou qui la crussent digne de leur recherche (1). „

Le pere Mauduit parle de même. „ On a remarqué, dit-il, que peu de grands & des riches entroient dans une société qui avoit si peu de complaisance pour toutes leurs inclinations. (2) „ MM. Abbadie (3) & Leclerc (4) font le même aveu. Les expressions de ce dernier méritent d'être rapportées. " Quand J. C. prêchoit l'évangile aux juifs, dit-il, il sembloit que les docteurs de la loi devoient être les premiers à l'embrasser, parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de J. C. & de reconnoître l'excellence de sa doctrine, que ne l'étoit le vulgaire; cependant le contraire arriva; on vit de même, lorsque l'évangile fut prêché, que peu de philosophes l'embrassérent, & qu'au con-

---

(1) Puffendorf, introduction à l'hist. *Tom. VI. pag.* 174.

(2) Traité de la religion contre les Athées, *ch, XII. pag.* 78.

(3) Abbadie. *Tom. II. ch.* 2. *pag.* 8.

(4) Pharrasiana. *Tom. II. pag.* 104.

traire quantité de perſonnes ſans lettres s'y ſoumirent avec joie (1). „

Le critique de l'abbé Houtteville a fait à ce ſujet des réflexions dignes d'être peſées. " Il ne laiſſe pas d'être étonnant, dit-il (2), que les premiers diſciples de J. C. aient été les derniers des hommes & les plus grands ignorans de la terre, & par conſéquent les gens les plus capables de crédulité groſſiere. Ce ne ſont point les doctes phariſiens, les vertueux Eſſeniens, qui prennent ſon parti, qui ajoutent foi à ſa doctrine & ſe laiſſent entraîner à ſes miracles: ce ſont des hommes de la lie du peuple, des pêcheurs ſtupides & groſſiers, des publicains ſans lettres & ſans goût, comme les gens de cette eſpèce le ſont toujours, des femmes de mauvaiſe vie & décriées par leur libertinage. Voilà, dit-on, les fondateurs du Chriſtianiſme, les auteurs de la réformation de l'univers, les miniſtres, les apôtres de J. C.

On a vu la même choſe arriver à la Chine & au Japon, lorſque la religion chrétienne y fut annoncée dans ces derniers ſiècles. Les gens de qualité & les Chinois lettrés n'écoutoient les miſſionnaires qu'avec mépris, comme en convient le P. Le Comte, qui dit à ce ſujet (3), que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les pauvres ſont

(1) De l'incrédulité. *part. I. ch.* 1. *pag.* 21.

(2) Lettre 10. *pag.* 169.

(3) *Tom. II. pag.* 294 & 359.

ſont dans l'égliſe la portion chérie & le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de chrétiens au Japon que parce qu'il y avoit un grand nombre de miſérables. C'eſt l'auteur de l'ambaſſade mémorable de la compagnie des Indes Hollandoiſes, qui l'aſſure. On peut dire que jamais nation ne fut plus diſpoſée & plus âpre au *Chriſtianiſme* que la Japonnoiſe, ce ſont ſes termes (1), & que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La premiére raiſon qu'on en donne, & qui eſt auſſi la principale, c'eſt qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pauvres qui ſe font chrétiens par déſeſpoir, eſpérant voir finir bientôt la miſére où ils ſe trouvent, par la mort qu'ils ſont aſſurés de ſouffrir pour cela.

Non ſeulement les hiſtoires anciennes ſont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de ſe laiſſer tromper, dès que quelqu'un a la hardieſſe de vouloir le ſéduire, & qu'il reçoit preſque toujours les plus grandes abſurdités ſur le plus léger fondement & ſans aucun examen; mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'eſt d'aucun poids, lorſqu'il s'agit de miracles & de choſes extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a impoſé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde au ſujet des miracles attribués à M. Paris, & les rapides progrès que ces

(1) *Tom. III. pag.* 188.

prétendues merveilles ont faits en un instant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus respectables prélats de l'église romaine (1), une foule de personnes de tout âge, de tout sexe & de tout état, qui assuroient avoir été guéries miraculeusement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui est arrivé à Paris & à Jérusalem, dont les défenseurs des nouveaux miracles peuvent se prévaloir. Ceux-ci ont été crus non seulement par le peuple, mais aussi par des gens en place, par des magistrats, par des prêtres que l'on convenoit avoir de l'esprit & de la probité; au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles, qu'une populace aussi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de M. Paris ont eu l'avantage d'être discutés & examinés par des chirurgiens, des ecclésiastiques, par des gens éclairés, qui, après plusieurs réflexions, se sont imaginés y trouver du surnaturel.

Il n'en est pas de même des autres; nous ne les savons que sur le rapport de gens légitimement suspects de fraude, lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause; & ils n'ont pour garans que des livres dont l'autenticité n'est pas aussi bien prouvée que le vulgaire le croit.

Quand on voudra faire le parallèle de ceux qui crurent à J. C. dans le premier siècle, & de ceux qui refusérent d'ajouter foi à toutes les choses merveilleuses que les chrétiens débitoient,

---

(1) Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier 1733. *pag.* 13.

il me semble qu'il ne sera pas avantageux aux premiers. D'un côté, l'on verra de paysans, des artisans, des mendians, qui avancent de faits dépourvus de vraisemblance ; de l'autre, on entendra des prêtres, des magistrats, un tribunal respectable, une nation entiére, tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans le monde, ou mépriser toutes ces histoires, ou crier à l'imposture. Il est bien plus aisé de concevoir qu'un peuple léger & ignorant ait été trompé, que d'imaginer que, si ces miracles eussent eu quelque fondement, il ne se fût pas trouvé un homme de considération qui se fût proposé de les examiner, & qu'aucun de ceux qui étoient respectables par leur naissance, par leurs talens & par leurs emplois, ne les eût crus véritables. Ce seroit bien ici le lieu de faire valoir ce que les plus grands hommes ont dit contre le jugement de la multitude, que Charron a judicieusement qualifié de *méchante caution* (1). Séneque l'avoit dit avant lui, *argumentum pessimi turba ;* & il n'avoit été que l'écho de Cicéron : *Quasi tibi ipsi in judicando placeat multitudo.* (2) Lactance (3) a profité de ces réflexions, lorsqu'il a remarqué que le jugement de quelques hommes éclairés méritoient bien plus d'attention que le témoignage d'une multitude ignorante. *Quis autem nescit plus esse momenti in*

(1) Charron *Liv. II. chap.* 1. *pag.* 277.
(2) *De divinitate.* L. I, c. 39.
(3) Lactance *Liv. IV. c.* 2. *pag.* 35.

paucioribus doctis, quàm in pluribus imperitis ?

Ce n'étoit pas seulement en Judée, où l'esprit de parti pouvoit nuire aux progrès de la vérité, que cette prodigieuse incrédulité subsistoit ; on l'avoit aussi à Rome & dans toutes les principales villes de l'empire, quelqu'effort que fissent les chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers tems, qui ont eu occasion de parler de cette secte naissante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions les prophétes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévennes, si nous avions à parler d'eux dans quelque histoire.

CHAPITRE VII.

Le Christianisme doit son principal accroissement à la violence des empereurs chrétiens.

CE n'est pas sans raison que M. Jurieu a assuré que le paganisme subsisteroit encore, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir & pour y substituer le Christianisme. Ils se contentérent d'abord de protéger l'église. Les sacrifices furent ensuite interdits ; ceux qui persévéroient dans l'ancienne religion furent regardés de mauvais œil à la cour ; enfin l'exercice en

fut défendu, sous peine de la vie. Telle est ordinairement la gradation de la persécution. Tous ces faits sont aisés à établir d'après les loix impériales qui subsistent encore, & dont on va donner une légére esquisse.

Le rescript à Amulinus (1) est un des premiers priviléges qui aient été accordés aux chrétiens. Constantin ordonna par cette loi, qui est de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoient à l'église catholique, dont Cécilien, évêque de Carthage, étoit chef, seroient déchargés généralement de toutes sortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du ministère de leur loi, & ne les retirât, par un crime & un sacrilége, du service qu'ils rendoient à la divinité, " sachant, dit-il, que les affaires publiques retireront un très-grand avantage de l'application qu'ils donneront au culte divin. „

A ce style on n'a pas de peine à reconnoître le ton des ecclésiastiques ; c'est-là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la suite par Constantin à toutes les autres églises. Il ordonna l'an 321, de cesser le dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers, & toutes les occupations ordinaires des villes (2); celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu aussi l'intention de faire regarder le vendredi & le samedi comme des

---

(1) Tillemont. *Tom. IV.* Vie de Constantin, *art.* 32. *pag.* 148.

(2) Tillemont. *Art.* 45. *pag.* 180.

jours de fêtes, mais il ne paroît pas que cela ait eu des suites.

Après avoir vaincu Lucinius, il envoya l'an 323, dans la plupart des provinces, des gouverneurs chrétiens, & il étoit défendu à tous les grands officiers, même au préfet du prétoire, de sacrifier, ou de faire aucun acte d'idolatrie. Il fit ensuite une loi qu'il confirma souvent, par laquelle il défendoit de consacrer de nouvelles idoles, & de faire aucun sacrifice. Il composa lui-même un édit latin, qu'il adressa à tous les peuples de l'empire; il y représentoit l'aveuglement de ses prédécesseurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ses sujets à adorer l'unique créateur de l'univers, & à mettre en J. C. l'espérance du salut. Il laisse cependant aux payens leurs temples; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abbattus en quelques endroits, & qu'il auroit souhaité qu'on en eût fait par-tout de même; mais comme il craignoit que l'obstination de quelques-uns dans l'erreur ne causât des troubles, il recommanda aux chrétiens de ne pas employer la contrainte ni la violence. Le zèle de cet empereur augmenta avec le tems (1). Il dépouilla les temples de leurs richesses; il en fit enlever les principales statues, & même n'épargna pas toujours les temples. Il fit abattre aux uns les vestibules, & aux autres les toits qui les couvroient, pour les laisser tomber en ruines. Il fit même démolir jusqu'aux fondemens quelques-uns de ceux qui

(1) Vie de Constantin. *Art.* 54. *p.* 204. & *art.* 55.

étoient les plus célèbres, & il en donna les revenus aux églises.

Il défendit ensuite les fêtes & les solemnités payennes (1), & il eut le plaisir de voir que son zèle n'étoit pas sans fruit ; mais le désir de lui plaire, & de mériter ses faveurs, contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. M. de Tillemont en convient, & l'on ne peut en douter, lorsqu'on voit que plusieurs de ces nouveaux chrétiens ne cessoient pas d'être payens dans le cœur. Enfin ce prince assouvit son zèle par la mort du philosophe Sopatre, qu'il fit mourir, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haïssoit le paganisme.

Constant & Constantius, qui succédèrent à Constantin leur pere, témoignèrent encore plus d'ardeur pour la religion chrétienne. Ils firent une loi, en 341, par laquelle ils défendoient absolument la superstition (2) & la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (3) est de Constant, qui est loué, quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Constantius, que l'on dit être de huit ans postérieure à celle dont nous

---

(1) *Ibid. Art.* 56.

(2) Cod. Théod. *Tom. VI. Liv.* 16. *Tom. X. p.* 251.

(3) Tillemont, vie de Constantin. *art.* 7.

venons de parler (1), défend les facrifices fous peine de la vie : elle veut que les temples foient fermés à tout le monde ; elle menace du dernier fupplice les gouverneurs des provinces qui ne feront pas obferver ce réglement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Conftantius (2).

Julien étant parvenu à l'empire, fe déclara pour le paganifme, qui par-là redevint la religion dominante. Jovien fon fucceffeur, quoique bon chrétien, permit l'idolatrie (3).

Valentinien, plus zélé, défendit fous peine de la vie les cérémonies payennes, les fuperftitions magiques, & les facrifices de nuit (4). On croit qu'il fut l'auteur, ou du moins qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles, toutes les terres que Julien leur avoit reftituées (5).

Valentinien devint moins rigoureux, fur les remontrances qui lui furent faites : en effet, on a un édit (6) de lui par lequel il déclare qu'il ne défend ni la difcipline des arufpices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens ; pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du 25 juin de la même année, il ac-

---

(1) Cod. théod. *Tom. VI. pag.* 263.
(2) *Idem*, *ibid.* pag. 266.
(3) Tillemont. *Tom. IV. art.* 5. *pag.* 585.
(4) *Idem*, tom. V. art. 3. pag. 6.
(5) *Idem*, pag. 7.
(6) *Idem*, pag. 9. & 10.

corde plusieurs priviléges aux pontifes des provinces, & il leur donne les mêmes honneurs qu'aux comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les historiens chrétiens : Baronius est persuadé qu'elle fut la cause des malheurs de la famille de Valentinien, & de la funeste mort de ses enfans.

Valens, son frere, ne persécuta point les payens. Il ne tourmentoit, dit Théodoret, que ceux qui soutenoient la doctrine des apôtres (1).

Théodose imita le zèle de Constantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient & dans toute l'Egypte (2). Ce fut Cyrige, préfet du prétoire, qui fut chargé de cette commission, dont il s'acquitta très-exactement. La destruction du temple de Serapis (3) fut cause d'une grande sédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

Dans le tems qu'on renversoit les temples, l'empereur défendoit les sacrifices & ordonnoit aux gouverneurs des provinces, & à leurs officiers (4), de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auront pas assez d'attention, de les punir par des amendes très-considérables.

Enfin, le 8 octobre de l'année 392, Théo-

(1) Tillemont, vie de Théod. *art.* 17. *pag.* 250.

(2) *Idem*, *ibid.* art. 19.

(3) *Id. ibid.* art. 52.

(4) Cod. Théod. *Tom. VI. pag.* 271.

dose défendit absolument les immolations des bêtes sous peine de la vie (1), & les moindres actes d'idolatrie, comme l'encens, sous peine de confiscation des maisons & des terres où ils auroient été exercés. Théodoret dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolit tous les temples des idoles ; & il paroît que les magistrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les payens s'y opposoient le plus vigoureusement qu'ils pouvoient, mais à la fin l'autorité souveraine l'emportoit.

Marcel, évêque d'Apamée, se rendit célèbre par son zèle contre les temples. Il fut tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne, dans le territoire d'Apamée. (2) Il avoit avec lui des soldats & des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Aussi-tôt qu'Arcadius fut empereur, il confirma les loix de son pere contre les payens (3), & les menaça même d'un traitement plus rigoureux (4) ; ce qui détermina beaucoup d'idolâtres à se faire chrétiens. En conséquence des ordres du nouveau prince (5), les temples qui étoient

---

(1) *Id. Tom. VI. p.* 273. Tillemont. *art.* 57.

(2) Tillemont, vie de Théodose, *art.* 59.

(3) Cod. Théod. *Tom. VI. p.* 277.

(4) *Ibid.*

(5) Tillemont, vie d'Arcadius. *art.* 6.

encore ſur pied, furent renverſés de fond en comble.

Les payens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident (1); ils furent exclus de toutes les charges; les lieux conſacrés à l'idolatrie furent confiſqués au profit du prince, auſſi-bien que tous les revenus & toutes les places deſtinées pour les feſtins & les autres dépenſes qui regardoient le paganiſme. Il fut ordonné qu'on ôteroit des bains & des autres lieux publics les ſtatues honorées autrefois par des ſacrifices, de peur que ce ne fût une occaſion de retomber dans l'idolatrie.

Théodoſe, le jeune, fut encore plus rigoureux. Il condamna à l'exil, & à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à profeſſer la religion payenne (2); il croyoit leur faire grace en leur laiſſant la vie. Il ne s'en tint pas-là; car l'an 426, il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelqu'exercice de la religion payenne.

L'empereur Marcien confirma cet édit l'an 451; & il paroît par ſa loi (3) qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fuſſent adorés. Le dernier réglement, que l'on ait ſur cette matiére, eſt de l'empereur Léon. Il doit être de l'an 468. Il y eſt ordonné que ceux qui, après avoir été baptiſés, reſteront dans les

(1) *Id.* Vie d'Honoré. *art.* 2.

(2) Cod. Théod. *Tom. VI. p.* 280.

(3) Cod. Juſtinien.



erreurs des payens, seront punis de mort; & il est enjoint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir sans délai.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les payens; car on voit que malgré la protection que les empereurs accordoient à la religion chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illustre dans le sénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'est ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétablissement de l'autel de la victoire, & par la requête que Symmaque présenta à ce sujet au nom de tout le sénat (1): *Ubi primùm senatus amplissimus semperque vester, subacta legibus vitia evomuit diù pressum dolorem, atque iterum me querelarum jussit esse legatum.*

On convient qu'il y eut des sénateurs chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche; mais elle prouve que le parti payen prévaloit encore dans le sénat. Ce qui est clair aussi par la députation que le même corps fit (2) en 392 à Valentinien second, pour lui demander le rétablissement des priviléges que Gratien avoit ôtés aux temples des idoles. Les séditions continuelles, qui arrivoient, lorsqu'on détruisoit les temples des faux dieux, font voir que la conversion des payens n'a pas été si volontaire que le voudroient faire croire les apologistes chrétiens.

---

(1) Œuvres de Symmaque, *p.* 287.

(2) Tillemont, vie de Théod. *art.* 67.

Dans une ſeule petite ville appellée l'*Uſſile*, les chrétiens ayant abbattu une ſtatue d'Hercule, (1) les payens ſe jettérent ſur eux & en tuérent ſoixante, qui ont été mis dans le martyrologe romain au nombre des martyrs, le 30 août.

Ce n'eſt donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganiſme & lui ſubſtituer entiérement la religion chrétienne.

Ce qui doit diminuer la ſurpriſe que pourroit cauſer le progrès du Chriſtianiſme, c'eſt de voir que pour peu qu'un héréſiarque s'éléve, les peuples avides de nouveautés s'empreſſent à le ſuivre; & s'il arrive que quelque prince embraſſe ſa doctrine, bientôt la moitié de ſon état changera de religion. C'eſt ce que prouve l'hiſtoire des anciennes ſectes; c'eſt ce qui ſe démontre auſſi par les révolutions auxquelles Luther & Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célébres, ne ſont remplis que de luthériens & de calviniſtes. Suppoſons que, lorſque Calvin & Luther déclamoient contre la religion romaine, toute l'Europe eût été ſous la domination d'un ſeul prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques ſeroient aujourd'hui réduits à un très-petit nombre. L'angleterre, la Hollande, divers états d'Allemagne, les royaumes du Nord, ſont des fidéles garans que la plus grande partie des ſujets ſe laiſſent bientôt

(1) Tillemont. *art.* 14.

entraîner par l'exemple du prince ; & c'eſt une choſe digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup dans les pays, où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont ſe ſont ſervis les empereurs chrétiens pour faire abjurer le paganiſme.

On ſe retranchera ſans doute ſur ce que les perſécutions des empereurs romains n'ont jamais pu détruire le Chriſtianiſme ; & c'eſt ſur quoi il y a pluſieurs réflexions à faire. La plûpart de ces perſécutions ont été d'une ſi courte durée, qu'il n'eſt pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les empereurs en attendoient ; d'ailleurs l'étendue de l'empire romain mettoit un grand obſtacle à la mauvaiſe volonté des ennemis des chrétiens. Il n'étoit point aiſé d'envoyer par-tout des inquiſiteurs en même tems. Il étoit facile aux perſécutés de ſe ſouſtraire à la rage de leurs bourreaux ; mais malgré tant de difficultés, ſi les empereurs romains euſſent employé pendant une longue ſuite d'années la même ſévérité, & la même exactitude contre les chrétiens, que celle dont on s'eſt ſervi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réuſſi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays ce que les empereurs du Japon ont fait dans leurs états ? La religion chrétienne y avoit été très-floriſſante, & préſentement on n'y trouve pas un ſeul chrétien (1).

(1) Ambaſſade mém. des Hollandois, *p.* 197.

CHAPITRE VIII.

Examen de l'argument tiré de la conduite régulière des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion & des malheurs arrivés à leurs perſécuteurs.

ON dira, ſans doute, que les progrès de la religion chrétienne ſont accompagnés de circonſtances qui prouvent clairement qu'elle a quelque choſe de ſurnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embraſſer une très-gênante. La puiſſance ſouveraine les perſécute en vain, & la providence témoigne en diverſes occaſions qu'elle déteſte leurs perſécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir les génies ſuperficiels, mais elles ne veulent point être approfondies.

Il eſt vrai qu'on apperçut dans les premiers chrétiens un grand amour pour la vertu; le Chriſtianiſme eut cela de commun avec toutes les ſectes naiſſantes, que pluſieurs ſe ſont déterminés à l'embraſſer par le deſir de la perfection. Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers chrétiens. Le nouveau teſtament, même l'hiſtoire des héréſiarques du premier ſiècle, & les ſuppoſitions qui ſe firent dans ce tems-là, ne prouvent que trop la multitude des impoſteurs & des fauſſaires.

Au reste, la régularité des conduites & les austérités sont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion. Le P. Mauduit, dans son *traité de la religion* (chap. 9, p. 110,) en est convenu. " Dieu, dit-il, a permis qu'entre tant de religions, il n'y en eût peut-être pas une qui ne pût produire quelques exemples des vertus extérieures, qui ont le plus éclaté dans la véritable. La générosité, l'intrépidité, la modestie, la tempérance dans un pouvoir absolu, l'inviolable fidélité, la constance dans les tourmens jusqu'à la mort, la pauvreté volontaire, le mépris sincère des richesses, la foi & la chasteté conjugale, la liberalité envers les indigens, la compassion envers les misérables, & généralement toutes les vertus dont les actes frappent les yeux de quelqu'éclat, se trouvent dans toutes les sociétés, dans les fausses religions aussi-bien que dans la véritable. C'est par cette raison que les payens ont eu autrefois leurs vestales, & leurs stoïciens, qu'aujourd'hui les Turcs ont encore leurs dervis. On a vu des sectes entiéres de philosophes pratiquer les plus hautes vertus avec un zèle admirable, & être suivies d'un grand nombre de gens qui ne respirent qu'après la perfection. ,,

Les pythagoriciens en sont un exemple sensible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone, (1) qu'il en chassa le luxe, y rétablit la frugalité, engagea les dames à quitter leurs habits magnifiques

(1) Justin. *Liv. XXX. ch.* 4.

magnifiques & à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

Quant à l'austérité, les chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires.

Il y a déjà long-tems que Strabon (1) a célébré la haine que les Brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des rélations publiées par M. Renaudot, avoit vu des pénitens Indiens, & il en parle en ces termes, *pag. 89*.

„ Il y a dans les Indes des hommes qui font profession de vivre dans les bois & dans les montagnes, & de mépriser ce que les autres hommes considérent le plus. Ils ne mangent que des herbes & des fruits cruds qui naissent dans les bois : ils se mettent une boucle de fer aux parties naturelles, pour se rendre incapables de tout commerce avec les femmes. Il y en a qui sont tout nuds, & quelques-uns se mettent en cet état debout & le visage tourné vers le soleil ; d'autres sont seulement couverts d'une peau de léopard. „

Ces bisarres pénitences sont encore à la mode dans les Indes. Les derniers voyageurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier, *tom. I, pag.* 121. " Entre une infinité de Fakirs, ou, comme on voudra dire, de pauvres Derviches,

---

(1) Strabon. *Liv. XV. pag* 713. *Voyez* Bayle *art.* des Brachmanes.



religieux, ou santons, gentils des Indes, il y en a un grand nombre qui ont comme une espèce de couvent, où il y a des supérieurs & où ils font une sorte de vœu de chasteté, de pauvreté & d'obéissance, & qui menent une vie si étrange, que je ne sais si vous pourrez le croire. Ce sont pour l'ordinaire ceux qu'on appelle *Joghis*, comme qui diroit, *ami avec Dieu*. On en voit une quantité tout nuds, assis & couchés les jours & les nuits sur les cendres, & assez ordinairement dessous quelques-uns de ces grands arbres qui sont sur les bords des *taluts* ou réservoirs, ou bien dans des galeries qui sont autour de leurs *entas*, ou temples d'idoles. J'en ai vu en plusieurs endroits, qui tenoient un bras & quelque fois tous les deux élevés & tendus perpétuellement en haut par-dessus leur tête, & avoient au bout des doigts des ongles entortillés, qui étoient plus longs, suivant la mesure que j'en ai prise, que la moitié de mon petit doigt. Leurs bras étoient petits & maigres, comme ceux des personnes qui meurent étiques, parce qu'ils ne prenoient pas assez de nourriture dans cette posture forcée & contre nature, & ils ne les pouvoient abaisser pour prendre quoi que ce soit, pour boire ou pour manger, parce que les nerfs s'étoient retirés, & les jointures s'étoient remplies & séchées; aussi ont-ils de jeunes novices qui les servent avec un très-grand respect, comme de très-saints personnages.

J'en ai vu plusieurs, continue toujours Bernier, qui, par dévotion, faisoient de forts longs pélérinages; non seulement tout nuds, mais

chargés de grosses chaînes de fer, qu'on met aux pieds des éléphans ; d'autres, par un vœu particulier, se tenoient sept ou huit jours debout sur leurs jambes, qui devenoient enflées & grosses comme leurs cuisses, sans s'asseoir, ni se coucher, ni se reposer autrement qu'en se penchant quelques heures de la nuit sur une corde tendue devant eux. D'autres qui se tenoient des heures entiéres sur leurs mains, sans branler, la tête en bas & les pieds en haut; & ainsi je ne sais combien d'autres postures tellement contraintes & tellement difficiles, que nous n'avons bâteleurs qui les puissent imiter; & tout cela, ce semble, par dévotion, comme j'ai déjà dit, & par motif de religion, où on n'en sauroit seulement découvrir l'ombre.

Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve, qu'on croit de vrais saints illuminés & parfaits, *Joghis*, ou parfaitement unis avec Dieu, ce sont gens qui ont entiérement abandonné le monde, & qui se retirent d'ordinaire à l'écart dans quelques jardins fort éloignés, comme des hermites, sans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger, ils le reçoivent, sinon, on dit qu'ils s'en passent, & on croit qu'ils vivent de la grace de Dieu, dans les jeûnes & dans les austérités perpétuelles, & sur-tout habitués dans la dévotion, ils passent des heures entiéres ravis en extase, leurs sens externes étant sans aucunes fonctions, & dans cet état, ils s'imaginent voir Dieu. „

Tavernier, *tom.* 5, *chap.* 6, assure qu'il a vu un Fakir qui logeoit dans une fosse, où il ne recevoit de la lumiére que par un petit trou.

Il y demeuroit quelquefois neuf ou dix jours sans manger. Il parle d'un autre pénitent Indien qui passoit plusieurs années sans se coucher, ni jour, ni nuit, s'appuyant seulement quelquefois sur une corde suspendue en l'air, qui lui passoit sous les bras. Il en représente d'autres qui tiennent jusqu'à la mort leurs bras élevés en l'air, de sorte qu'il se forme dans les jointures des duretés si fortes, qu'ils ne peuvent plus abaisser les bras. Leurs cheveux croissent jusqu'à passer leur ceinture, & leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nuds en cette posture, nuit & jour, hiver & été, exposés aux pluies, aux chaleurs & aux piqûres des mouches, sans qu'ils puissent se servir de leurs mains pour les chasser. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes austérités. Il ne faut pas croire, dit Bernier, qu'aucun de nos religieux, ou hermites européens, l'emportent du côté de la pauvreté, des jeûnes & des mortifications sur ces gens-là, ni même en général sur tous les religieux asiatiques. „

C'est ce qui a fait faire à Justin (1) cette judicieuse réflexion, que l'esprit d'illusion peut faire tout ce qu'on attribue au S. Esprit, & qu'il y a longtems qu'on a remarqué que ces austérités & ces guerres cruelles que l'on déclare à son extérieur, ne sont pas des preuves de la vraie religion.

(1) Préjugés légitimes. *Tom.* 1. *chap.* 29. *pag.* 363.

C'eſt après avoir refléchi ſur toutes ces biſarreries, que Chardin a dit (1) qu'il avoit obſervé dans ſes voyages que les plus mauvaiſes religions ſont les plus auſtéres & les mieux ſervies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des obſervances difficiles & à des cérémonies pénibles, ſans en avoir de bonnes raiſons. L'impoſture & le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circonciſion n'étoit-elle pas en uſage chez les Égyptiens & chez un grand nombre de peuples de l'Aſie? Le 34e. *ch.* de la genèſe nous apprend que les Sichemites s'y aſſujettirent ſur la ſimple exhortation que Jacob & Sichem leur en firent; c'eſt pourquoi je ſuis ſurpris qu'un auſſi grand homme que Grotius (2) ait tiré un argument en faveur de la religion des juifs, de leur facilité à recevoir la circonciſion, après avoir lu dans l'écriture que leurs voiſins s'y étoient ſoumis ſans aucune raiſon religieuſe. Les prêtres de Cybéle, pour honorer leur déeſſe, renonçoient à être hommes (3). Les Aſſyriens ſe brûloient par religion au poignet, ou au bras.

Mais pour ne parler que des choſes récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des mahométans ſi zélés & ſi ſuperſtitieux, qu'ils ſe crévent les yeux, après avoir fait le pélérinage au

---

(1) Deſcription de la Perſe. 2e. *part. ch. VIII. ſect.* 6.

(2) *De verit. relig. chriſt.* Liv I. ſect. 14.

(3) Lucianus *de Dea Syria.*

tombeau de Mahomet, pour ne les pas souiller par d'autres regards. Paul Lucas (1) assure avoir vû un aveugle de cette espèce à Rozette. On connoît des peuples entiers qui sacrifient tout à leurs superstitions. Il y a chez les Canarins une procession solemnelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe sur un char magnifiquement orné de fleurs & monté sur quatre roues d'une grandeur extraordinaire (2); on attache aux rayons de ces roues, entre le moyeu & le plus grand cercle, plusieurs crochets de fer, sur lesquels se jettent à corps perdu ceux qui veulent signaler leur zèle envers les dieux. Lorsqu'ils y sont une fois accrochés, ils tournent en suivant le mouvement des roues, jusqu'à ce qu'ils ayent perdu la vie : d'autres se couchent par terre aux endroits, par où le char doit passer, pour avoir le bonheur d'être écrasés par son poids. Les uns & les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'espérance d'obtenir une heureuse immortalité, ou une fortune distinguée dans une autre génération.

On voit à peu près la même chose dans la ville de Jagrenate, qui est située sur le golfe de Bengale (3). Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y assemble une

---

(1) Voyage d'Italie & du Levant, par M. de Serment, *pag.* 153. Voyage de Lucas en 1714, *pag.* 190.

(2) Délon, *tom.* I. *pag.* 371.

(3) Bernier, *tom. I. pag.* 142.

quantité innombrable de peuple : l'on fait une ſuperbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la poſe ſur quatorze ou ſeize roues : ſur le milieu eſt en évidence l'idole de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule eſt ordinairement ſi grande, qu'il ne ſe paſſe preſque point d'année, que quelques-uns de ces miſérables pélérins, qui viennent de loin, laſſés & fatigués, ne s'y trouvent étouffés : tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été aſſez heureux pour mourir dans une ſi ſainte occaſion ; & lorſque ce chariot marche, il ſe trouve des perſonnes qui ſe jettent le ventre à terre ſous ſes larges & peſantes roues qui les écraſent, ils ſont perſuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque & plus méritoire, & que Jagrenate les recevra comme ſes enfans & les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois penſent de même (1) ; ils célébrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui ſont étouffés, ſont regardés avec envie par les autres.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, ſe déchiquetoient tout le corps, lorſqu'ils vouloient fléchir leur dieu & en obtenir une abondante récolte (2).

---

(1) Ambaſſade mémorable des Hollandois au Japon *pag.* 218.

(2) *Petrus Martyr. c. VII. pag.* 452. & 453.

Gaſpard Vitella aſſure (1) qu'il a vu de ces Indiens ſe noyer, dans l'eſpérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau & s'y laiſſer mourir de faim.

Les mahométans n'ont pas encore pu détruire dans le Mogol la barbare coutume qui y eſt établie depuis les tems les plus éloignés, en conſéquence de laquelle les femmes ſe brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'eſt par l'effet de ces folles idées ſur la divinité, qu'on a vu pluſieurs peuples s'abſtenir de diverſes viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les biſarreries des nations de ſon ſiécle à ce ſujet. Ce qu'il dit eſt fort curieux; voici ſes paroles (2). " Si nous examinons maintenant les diſtinctions dans le boire ou le manger, qui ſont des ſuites du culte des dieux, & que les hommes obſervent fort réguliérement, nous trouverons beaucoup de diverſité. Un juif, ou un prêtre égyptien mourroit plutôt de faim que de manger du porc. Un Lybien croit que c'eſt le plus énorme de tous les crimes que de manger de la brebis; il y a des Syriens qui croient faire un grand péché s'ils mangent des pigeons ou de la chair des victimes. C'eſt une choſe pieuſe de manger du poiſſon dans de certains temples, & dans d'autres ce feroit une grande impiété : ſi l'on conſulte les ſages d'Egypte, les uns croient que c'eſt une profanation que de manger la tête

(1) Manuel Acoſta, *pag.* 152 & 170.

(2) Inſtitut. pyrrhon. *Liv. III. chap.* 23.

d'un animal ; d'autres d'en manger je ne sais quelle autre partie. Aucuns de ceux de Péluse, qui sont initiés dans les mystéres du mont Carius, ne mangeroient jamais d'oignons.

Un prêtre de Vénus de Lybie ne voudroit pas seulement goûter de l'ail. On s'abstient, dans certains temples, de manger de la menthe ; dans d'autres, de manger de l'ache ; enfin, il y a des personnes qui disent qu'elles aimeroient mieux manger la tête de leur pere, que de manger des féves. „

L'extrême attachement des chrétiens pour leur religion (1) est encore un de ces argumens qu'on a beaucoup fait valoir. “ Plus on nous persécute, disoit Lactance, plus le nombre des chrétiens augmente. Ce seroit être dépourvu du sens commun, que de n'en pas conclure que les gens sages doivent se déclarer pour nous. „

On ne peut douter que les premiers chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion ; mais il est aisé de prouver que plusieurs de ceux qui ont professé des cultes méprisables, n'ont pas poussé moins loin leur persuasion. On disputa de la validité de cette preuve dans le premier siécle de l'église. Les montanistes prétendirent autoriser leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire ; & effectivement, ils étoient si entêtés, qu'on les a vus se renfermer dans leurs églises, & y mettre eux-mêmes le

(1) Dialogue avec Triphon. *p.* 349. Origène contre Celse. *p.* 24 *Euseb. pro Evang.* L. 1. ch. 4. p. 9. Lactance. *L. V. c.* 3. *p.* 494. *c.* 19. *p.* 158.

feu, pour se dérober à la violence des catholiques, qui vouloient les obliger de venir à l'ortodoxie, aimant mieux se bruler tout vifs, que de courir les risques de changer de sentimens. (1). Un ancien auteur écclésiastique (2), qui a écrit contre les montanistes, a soutenu que l'erreur & le martyre n'étoient point incompatibles.

Origène (3) avoue qu'un Egyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme des divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, ou de manger des viandes qui lui étoient interdites par sa religion.

Les mahométans ne cédent en rien aux chrétiens du côté du respect pour leur législateur, & de la persuasion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi (4). Un capucin qui avoit demeuré long-tems à Ispahan, a montré plusieurs fois au célébre voyageur Chardin, un *Souffi* qui étoit tellement persuadé de la vérité de sa religion & de la fausseté de toutes les autres, qu'il lui proposa de faire épreuve qui de deux étoit le bon chemin, en se précipitant du haut en bas de sa maison. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

---

(1) Anecdotes. *ch.* 11.
(2) Euseb, hist. ecclés. *L.* 5. *ch.* 16.
(3) Origène contre Celse, *p.* 116. & 190.
(4) Voyage de Chardin. *Tom. V. c.* 11. *p.* 160.

Les bons mufulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que tous les favans en connoiffent la vérité (1). C'eſt ce qu'on peut prouver par le témoignage d'Azis Nezephi, auteur tartare mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc & en Latin, à Cologne fur la Sprée en 1665. " Qu'il n'y ait point d'autre Dieu que Dieu, & que Mahomet foit fon ferviteur & fon envoyé! ô ames religieufes! cela n'eſt point difficile à comprendre; mais l'éducation nuit à cette vérité, comme l'enfeigne l'envoyé de Dieu: tous les hommes naiffent avec les principes de la vraie foi, mais les peres & les meres élévent les uns dans le Judaïſme, les autres dans le Chriſtianiſme & les autres dans la religion des mages. ,,

Les derniers fiécles nous ont donné en Europe le barbare ſpectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir que d'abjurer des fentimens que la fecte dominante des chrétiens croit être des erreurs dignes des fupplices éternels.

Les anabaptiſtes (2) ont leur martyrologe qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vus, attroupés, jettés poings & pieds liés à l'eau & au feu, fans pouffer feulement un foupir témoin de leur douleur. Ils avoient ordinairement cette fentence en la bou-

---

(1) Differt. hiſtoriq. de M. de la Croze. *p.* 133.

(2) Bayle, dict. art. *Anabaptiſte.* note 5.



che : bienheureux ſont ceux qui ſouffrent la perſécution, car à eux appartient le royaume des cieux. Vous euſſiez dit, continue Florimond de Raymond, que c'étoient des agneaux qu'on menoit à la boucherie, ſans ſe plaindre, ni s'agiter. (1) Cette conſtance étonna tellement pluſieurs des aſſiſtans, qu'ils ne ſe pouvoient ôter de la tête que ce ne fût une choſe peu chrétienne que de faire mourir ces gens. Leur vie ſimple, leurs bonnes mœurs, l'innocence ès choſes extérieures & la perſévérance au combat de la mort, l'écriture citée à tout coup, jettoient le peuple en de merveilleux doutes. " Le P. Catrou avoue que la fermeté dans les ſupplices étoit un caractere commun à tous les anabaptiſtes.

Les luthériens firent paroître autant de conſtance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en diſconvient pas. " Les feux, dit-il (2), étoient allumés par-tout. L'opiniâtre réſolution de ceux qu'on traînoit au gibet, auxquels on voyoit plutôt emporter la vie que le courage, en étonnoit pluſieurs : car comme ils voyoient les ſimples femmelettes chercher les tourmens pour faire épreuve de leur foi ; &, allant à la mort, ne crier que le Chriſt, le Sauveur, chanter quelques pſaumes ; les jeunes vierges marcher plus gaiement au ſupplice qu'elles n'euſſent fait au lit nuptial ; les hommes ſe réjouir, voyant les terribles & effroyables

(1) Florimond de Raymond, de la naiſſance de l'héréſie. *Liv. I. chap. 6. Liv. II. chap.* 4. N°. 4.

(2) *Idem.* Liv. I. c. 7. ch. 6. N°. 3.

apprêts & outils de mort qu'on leur avoit préparés ; & , demi brûlés & rotis, contempler du haut des buchers, d'un courage invaincu, les coups des tenailles reçus, porter un visage & un maintien joyeux entre les crochets des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref mourir en riant. Ces tristes & constans spectacles jettoient quelque trouble, non seulement en l'ame des simples, mais même des plus grands, ne se pouvant, la plûpart, persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là que plusieurs personnes, qui jusques-là n'avoient pris aucune part à ces disputes, étoient tentées d'examiner ce qui pouvoit donner tant de mépris de la mort à ces malheureux, & cet examen finissoit par embrasser leurs sentimens. Ainsi plus on en voyoit au feu, plus on en voyoit renaître de leurs cendres. „

M. de Thou rapporte à ce sujet une chose bien digne de remarque (1). Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation ; on le lia à un poteau pour être brûlé ; le bourreau, plus humain que les juges, mettoit le feu par derriere, de peur de l'effrayer. *Vien*, lui-dit-il, *& l'allume par devant ; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici* ; *il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. “ La nature,

(1) M. de Thou, préface de son histoire.

dit Florimond, *c.* 1, *p.* 5, eſt ſuffiſante pour nous faire ſupporter toutes peines & tourmens, ni plus, ni moins, que ces jeunes gentilshommes lacédémoniens, il n'y avoit que la ſeule nature qui leur fit endurer les coups de fouet dont ils étoient flagellés, portant cependant parmi ces écourgées une face gaie & riante. La ſeule nature avoit aſſez de force en Scevola, pour, ſans apparence de douleur, livrer ſes mains au feu, regarder la graiſſe fondre d'un air indigné & non douloureux, afin d'éterniſer ſon nom par cet acte. „

Nous nous ſommes ſervis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect aux catholiques, lorſqu'il parle avantageuſement des proteſtans. On peut recourir au même auteur, & l'on y trouvera pluſieurs autres faits ; d'où il réſulte que l'opiniâtreté des hommes eſt un des plus foibles argumens qu'on puiſſe employer.

Il n'y a pas juſqu'aux athées même qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous apprend qu'il y en eut un exécuté de ſon tems à Conſtantinople, que l'on appelloit *Mahomet Effendi* (1). " Ce qu'il y eut de plus étonnant, dit-il, c'eſt que pouvant ſauver ſa vie en déſavouant ſa doctrine, il aima mieux mourir dans ſon impiété que de ſe rétracter, & il diſoit que l'amour, qu'il avoit pour la vérité, l'obligeoit à ſouffrir le martyre,

---

(1) Ricaut, hiſtoire de l'état préſent de l'Emp. Ottoman. *tom.* 1. *ch.* 14.

quoiqu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune récompense à espérer.

Concluons donc avec Montaigne, " que toute opinion est assez forte pour se faire épouser au prix de la vie. Le premier article, continue-t-il, du courageux serment que la Gréce jura & maintint en la guerre médoise, ce fut que chacun changeroit plutôt la mort à la vie, que les loix persiennes aux leurs. Combien vit-on de monde, en la guerre des Turcs & des Grecs, accepter plutôt la mort très-âpre, que de se décirconcire pour se faire baptiser ? Exemple de quoi nulle sorte de religion n'est incapable. ,,

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'abbé Houtteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs que chez les juifs & les chrétiens (1).

Il est plus raisonnable de dire avec M. Jurieu, (2) qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens, parce qu'il n'est pas impossible que des gens s'entêtent d'une erreur, ou d'une hérésie, jusqu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens cultes & les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des sabéens dans l'Orient. Ils prétendent avoir reçu leur doctrine de *Sabée*,

---

(1) La religion prouvée par les faits. p. 408.

(2) Histoire du calvinisme & du papisme, *Ie. p, ch. II. pag.* 164.



fils de Seth (1). Il y a encore des mages en Perse & dans les Indes, qui observent la même religion que Zoroastre leur a autrefois enseignée. Ils ont cependant essuyé de très-grandes persécutions de la part des Sarazins; mais ils ont mieux aimé tout risquer que de changer de culte. (2) Les Arméniens, qui vivent dans ces mêmes pays, ont toujours persisté dans leurs cérémonies, malgré les vexations des mahométans & les sollicitations des missionaires de Rome; néanmoins leur religion est très-génante, & ceux qui ont voyagé chez eux, assurent qu'ils n'ont d'autres motifs de leur croyance que les préjugés de l'enfance (3).

On a aussi tiré un grand avantage des malheurs arrivés aux persécuteurs des chrétiens. Personne n'ignore que Lactance a fait un traité sur ce sujet; mais rien n'est plus capable d'anéantir cette preuve, que de démontrer que les sectes qui sont regardées avec horreur par la secte dominante, peuvent se l'approprier pour la défense de leur parti. C'est sur quoi les ministres Jurieu & Leger triomphent; lorsqu'ils disputent contre les catholiques.

Le premier rapporte (4) qu'un nommé Giles le

---

(1) Prideaux, hist. des Juifs. *Liv. III. chap.* 1. *pag.* 323.

(2) *Idem.* Liv. III. c. 1. p. 23.

(3) Chardin. *tom. VI. pag.* 232.

(1) Hist. du Calvinisme & du Papisme. *part. I. chap.* 14. *pag.* 194.

le pere, prévôt des maréchaux de S. Pierre-le-Moutier, s'étant saisi de plusieurs réformés qu'il avoit condamnés à être brûlés vifs, il les conduisoit lui-même à Paris sur l'appel qu'ils avoient interjetté de sa sentence; il devint enragé en chemin, & l'on ne put trouver de reméde à sa maladie.

On a remarqué que ç'a été la punition ordinaire que la providence a employée contre les persécuteurs altérés du sang humain, & on en donne pour preuve Antiochus-Epiphanès, Hérode, Maximin, Galerius, & le roi Huneric.

Les deux plus fermes appuis du parti catholique, les deux plus grands ennemis du calvinisme, le duc de guise & le cardinal son frere, furent massacrés à Blois. Brantôme assure avoir ouï dire à un prince, que le maréchal de Tavannes, le premier bourreau de la S. Barthelemi, mourut enragé; & l'auteur des additions à Castelnau, dit que les principaux auteurs & les plus ardens persécuteurs de la cruelle journée de la S. Barthelemi, sont presque tous péris de mort violente.

Le ministre Léger, dans lequel on trouve plusieurs faits semblables, en circonstancie un entre autres qui mérite d'être rapporté par sa singularité, & il l'appuie de l'autorité d'un acte public (1).

« Il ne faut pas non plus que j'oublie en cet

---

(1) Hist. gen. des Eglises Vaudoises. *Liv. I. chap.* 26. *pag.* 344.

endroit, dit-il, l'exemple d'un capucin missionnaire du Perrier, en la vallée de S. Martin : voici ce qu'en déposent six des principaux anciens & Consuls de cette vallée-là, dans une attestation dont je conserve l'original, datée du 13 octobre 1636. Es années 1626, 1627 & 1628, il y avoit au Perrier, en val-S.-Martin, un prédicateur capucin dont les romanistes faisoient un fort grand état, & qui avoit aussi bien le don d'impudence & de déguisement, pour nuire aux fidèles de la vallée, que celui d'amadouement, de souplesse & de libéralité pour séduire les ignorans, gagner les pauvres & attirer les foibles & tous ceux qu'il savoit être en quelque sorte dépités contre leurs pasteurs, à cause de la discipline qu'ils exerçoient contre leurs crimes, si bien qu'il en avoit gagné quelque petit nombre, auxquels il avoit promis qu'il ne leur resteroit plus aucun scrupule, dès qu'ils l'auroient entendu prêcher. Ils allèrent donc à son sermon ; mais il leur restoit encore quelques difficultés. Le moine leur dit, si ce que je vous ai prêché n'est point la vérité, je veux que tout-à-l'heure le diable m'emporte. Il n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que tout à l'instant il changea de couleur, devint noir comme une cheminée, trembla & frissonna, & fut secoué d'une façon étrange. Ce que voyant les auditeurs, ils furent tous aussi remplis de frayeur & tellement étourdis, qu'il n'y eut qu'un nommé Siméon de Brigue qui eut le courage de s'approcher pour secourir le pauvre capucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé, que voilà le moine en l'air avec une telle vitesse, que

tout ce qu'il put faire fut de l'attraper par les pieds & de le tirer par le bas. Il disputa ainsi environ un quart d'heure avec le diable à qui l'auroit, & pendant que les autres s'amusoient à faire force signes de croix, enfin le diable le lâcha, & on ne sait pas trop ce que devint le moine après cette avanture. " On en croira ce que l'on voudra, mais il est vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion chrétienne, mieux prouvé que celui-là : ceux qui l'attestent, étoient de la premiére considération dans le pays. On peut voir leur nom dans Léger. Ils parlent avec la plus grande confiance. " Ce que dessus est publiquement notoire, tant aux réformés, qu'aux papistes de cette vallée de S. Martin qui vivoient en ce tems-là, disent-ils, & ne peut être contredit : ce que nous soussignés, attestons avec vérité, comme chose triviale & incontestable, & que nous avons souvent ouï raconter aux spectateurs eux-mêmes; en foi de quoi, nous avons donné le présent témoignage de notre propre main, le 13 octobre 1636. „

Les Quakers ou Trembleurs se sont aussi cru favorisés sensiblement du ciel; ils ont soutenu que le juge Bennet (1), qui étoit fort opposé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeusement.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux payens qui n'ayent pu autoriser l'idolatrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, tribun du peuple, ayant in-

(1) Etechius. *Liv. I. pag.* 47.

ſulté Partobace, prêtre de Cybèle, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déeſſe, tomba malade auſſi-tôt qu'il fut de retour à ſa maiſon & mourut.

Ménophanès, un des généraux de Mithridate, ayant pillé Délos (1), ni lui, ni ſon maître ne purent échapper à la vengeance du dieu; car après cette expédition, Menophanès étant déjà en pleine mer, des négocians, qui s'étoient ſauvés du maſſacre, trouvérent moyen de joindre ſon vaiſſeau, d'y entrer & de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonſtances.

Ceux qui volerent l'or ſacré de Toulouſe, furent tous malheureux; ce qui donna même occaſion à un proverbe fameux. Celſe ſe vantoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples, d'impies punis pour avoir mépriſé la religion payenne (2). On peut en voir quelques-uns dans Lactance & dans Euſébe (3).

Voilà comme dans tous les partis on prétend juſtifier ſes prétentions. Ces faits ne prouveroient, qu'autant qu'il ſeroit conſtant que la providence a ordonné que les perſécuteurs des juſtes doivent être malheureux dès cette vie; mais comme ceux qui employent cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu ſont im-

---

(1) Plutarque, vie de Marius.

(2) Origène, *tom. V.*

(1) Lactance, *Liv. II. chap. 7. pag.* 164. Euſébe, *prép. Evang.* tom. IV. pag. 130.

pénétrables, & qu'il y a des criminels qui vivent & meurent en paix, tandis qu'il y a des saints dont la vie n'est qu'une suite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les sectes. C'étoit le sentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce sujet avec un grand sens.

Je trouve mauvais, dit-il (1), ce que je trouve en usage, de chercher à affermir & à appuyer notre religion par la prospérité de nos entreprises; car le peuple étant accoutumé à ces argumens plausibles & proprement de son goût, il est dangereux, quand les événemens viennent à leur tour contraires & désavantageux, qu'il en ébranle sa foi, comme aux guerres où nous sommes pour la religion, ceux qui eurent l'avantage aux rencontres de la Roche-Abeille (en 1569), faisant grande fête de cet accident, & se servant de cette fortune pour certaines approbations de leur parti; quand ils viennent après à excuser leur défortune de Montcontour & de Jarnac, sur ce que ce sont verges & châtimens paternels, s'ils n'ont un peuple de tout à leur merci, ils lui font assez aisément sentir que c'est prendre d'un sac deux moutures, & souffler le chaud & le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais sentimens de la vérité. „

(1) Montagne, *tom. I. chap.* 31.

CHAPITRE IX.

Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile ?

UN des articles fondamentaux de la religion chrétienne, est que Dieu prenant pitié du genre humain, & le voulant tirer de la misére & de l'ignorance où il étoit réduit, a envoyé son fils unique sur la terre pour éclairer les hommes & leur inspirer l'amour de la vertu. S'ils ne sont pas plus éclairés & plus sages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du verbe, n'aura-t-on pas raison de dire qu'elle étoit inutile ?

Pour examiner si les hommes sont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant J. C., il est nécessaire de faire une courte récapitulation de la théologie payenne.

Toutes les nations policées admettoient une divinité, ce qui a fait dire à Aristote (*De cœlo*, l. I, c. 3, p. 434,) que tous les hommes soutenoient qu'il y avoit des dieux, & à Velleius (*De natura deorum*, l. I, p. 184, édit. & trad. de d'Olivet). " Quel peuple, quelle sorte d'homme n'a pas indépendamment de toute étude une prénotion des dieux ? En effet, puisque ce n'est point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelques loix humaines, mais une créance ferme & unanime parmi tous les hommes, sans en excepter un seul, c'est donc par des notions empreintes dans nos ames,

ou plutôt innées, que nous comprenons qu'il y a des dieux ; or tout jugement de la nature, quand il est universel, est nécessairement vrai ; il faut donc reconnoître qu'il y a des dieux ; & puisque les plus savans & les ignorans s'accordent là-dessus, il faut donc reconnoître aussi que les hommes ont naturellement une idée des dieux, ou comme j'ai déjà dit, une prénotion.

Cicéron s'exprime de même en parlant en son nom dans le premier livre des Tusculanes, & dans le premier des loix.

Il n'est pas question d'examiuer ici le principe sur lequel il s'appuie, ou de savoir si nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'est pas-là le fait dont il s'agit actuellement ; & quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y ait encore des peuples barbares & sauvages, qui ne reconnoissent pas Dieu, & qui n'admettent aucun culte, cependant l'existence d'un être suprême a été regardée, chez tous les peuples policés, comme le premier article de la religion (1).

Platon & les platoniciens avoient des idées très-saines sur la nature de Dieu (2). S. Augustin convient que leur Dieu est incorporel. " Ces philosophes, dit-il (3), que la renommée & la gloire ont élevés avec raison au-dessus des autres, ont bien vu que Dieu ne pouvoit point

(1) Hist. de la philosophie payenne, *tom. I. pag.* 8.
(2) Phœdon, *tom. I. pag.* 71. Rep. *tom. II. pag.* 281.
(3) *De civitate Dei*, Liv. VIII. *c.* 6. *tom.* 7. *p.* 195.

être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce qui étoit immuable. ,,

Le dogme de la spiritualité de Dieu a été admis, par les plus excellens philosophes, comme le remarque l'ancien auteur de la vie d'Homère; (1) il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu est appellé *Automatos ;* car souvent ce mot n'exclut pas un corps léger & subtil; ce qu'il seroit facile de prouver par divers témoignages des anciens (2).

Les Indiens pensent de même que les chrétiens sur la nature de Dieu ; & on trouve dans leurs livres que Dieu est une substance spirituelle, immense & éternelle (3).

Les poëtes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai dieu. Le Jupiter d'Homère est plus fort que tous les dieux & les hommes ensemble (4) ; celui de Virgile gouverne les dieux & les hommes (5).

...... O, qui res hominumque deûmque,
Æternis regis imperiis & fulmine terres.

Platon ne reconnoît proprement qu'un dieu; (6) il l'appelle le pere & l'auteur de toutes

(1) *Pag.* 336. édit. de Gete.
(2) Hist. de la philosophie payenne, *tom. I. pag.* 62.
(3) Délon, voyages, *tom. III. pag.* 1.
(4) Illiade. *Liv.* VIII. *v.* 29.
(5) Eneïde. *Liv.* I. *v.* 233.
(1) Plutarque. *Tom. II. pag.* 1000.

choses. Il n'y a qu'un dieu, dit Aristote (1), à qui l'on a donné plusieurs noms.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres, chez les payens, convenoient que c'étoit déshonorer la divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien nous l'apprend lui-même, lorsqu'il fait cette interrogation (2). *Nonne conceditur de æstimatione communi, aliquem esse sublimiorem & potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ atque majestatis? nam & plerique sic disponunt divinitatem & imperium summæ dominationis esse penes unum, ut officia ejus penes multos esse velint.* Ne convenez-vous pas assez généralement qu'il y a un être plus puissant que les autres, que l'on peut appeller le prince du monde, dont la puissance & la majesté sont parfaites? Le souverain empire n'appartient qu'à un seul, qui se sert des autres divinités comme de ses ministres.

Le payen Maxime, écrivant sur ce sujet à S. Augustin, avoue que c'est une folie de nier l'unité de Dieu; il prétend même excuser les gentils, en soutenant que, selon eux, les diverses divinités ne sont que les différentes vertus de l'être suprême (3). *Equidem esse unum Deum summum, sine initio, sine prole naturæ, seu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens, quis tam mente captus neget esse certissimum?*

---

(1) Aristo. *de mundo*, *chap.* VII. *pag.* 515.

(2) Apol. *chap.* XXIV.

(3) Dans S. Augustin, *Epitre* 15. *tom.* II. *pag.* 20.

Selon Sénéque, la divinité est immuable, parce qu'il ne lui est pas permis de ne pas suivre ce qu'il y a de plus parfait, *quia non licet ab optimis aberrare* (1). Il n'y a point de philosophe, qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'être suprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il est possible (2) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoisse point Dieu; mais qu'il est impossible d'en trouver une, qui, croyant en Dieu, ne convienne de son éternité & de son immortalité.

Les plus célébres philosophes ont cru que Dieu étoit par-tout; c'est d'après eux que les poëtes ont dit : *Jovis omnia plena.*

C'est en supposant l'immortalité de Dieu que Themistius & Simplicius enseignent que les pélerinages sont des dévotions peu convenables. " Dieu, disent-ils (3), que vous prétendez aller honorer au loin, est chez vous; il est partout. Les poëtes mêmes ont enseigné que Dieu avoit une science sans bornes. ,, Cette doctrine se trouve établie dans presque tous les écrits qui nous restent de la philosophie payenne. Un philosophe, interrogé si les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les pensées mêmes des hommes étoient connues à la divinité. Valere Maxime attribue cette réponse

(1) *De beneficiis.* Liv. VI. ch. 23. pag. 26.

(2) *Tom.* II. *pag.* 105.

(3) Themistius, *ora.* 4. pag. 49. Simplicius *pag.* 2. *ch.* 9.

à Thalès. D'autres la donnent à Pſittacus. *Nihil Deo clauſum*, diſoit Sénéque.

C'étoit non ſeulement un dogme preſque univerſellement reçu, que Dieu avoit une connoiſſance parfaite de tout ce qui étoit arrivé, & de tout ce qui arrivoit; mais auſſi le peuple & les plus fameux philoſophes convenoient qu'il connoiſſoit l'avenir. Les oracles, ſi honorés chez tous les peuples, prouvent quel étoit le ſentiment du vulgaire. Les derniéres paroles de Socrate font voir qu'il étoit perſuadé que ce qu'il y a de plus caché dans l'univers n'étoit pas inconnu à Dieu. " Je vais mourir, dit-il, il vous reſte encore du tems à vivre; Dieu ſeul ſait lequel de nous s'en trouvera le mieux. ,,

Ammonius Hermès s'exprime (1) ſur cette matiére auſſi exactement que le pourroit faire un théologien chrétien. " Il faut dire, ce ſont ſes termes, que Dieu connoît le paſſé & l'avenir de la maniére qui lui convient; c'eſt-à-dire, par une ſeule connoiſſance immuable; & il ne faut pas penſer que les contingens doivent arriver, parce que Dieu les a prévus, puiſqu'il ne les prévoit que comme ils doivent arriver. ,,

La toute-puiſſance divine étoit un dogme de la philoſophie de Socrate, & Xénophon fait dire à Cléarque (2), que tout eſt ſoumis aux dieux,

---

(1) *Comment. art. de interpret.* Liv. 2. 5. 6. pag. 207 & 208.

(2) Expédition de Cyrus. *Tom.* II. *pag.* 285.

& que leur souverain pouvoir s'étend sur toutes choses.

Dieu est la bonté même, selon les platoniciens (1). Les hommes sont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cause du mal, que cet être bienfaisant.

Platon pensoit si orthodoxement sur la providence, que les peres se sont imaginés qu'il avoit puisé sa doctrine chez les juifs. Il prouve au long, dans le traité des loix, que la providence s'étend jusqu'aux plus petites choses (2).

“ Voyez donc, Cébès, disoit Platon, si de tout ce que nous venons d'expliquer, il ne s'ensuit pas nécessairement que notre ame est très-semblable à ce qui est divin, immortel, intelligible, simple, indissoluble, & toujours semblable à lui, & que notre corps ressemble parfaitement à ce qui est humain, mortel, sensible, le composé dissoluble, toujours semblable à lui-même; cela étant, ne convient-il pas au corps d'être bientôt dissous, & à l'ame de demeurer indissoluble (3)?

Les Grecs & les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame est une de ces vérités que l'on ne peut contester sans impiété. Encore actuellement, presque tous les peuples, même les plus barbares, sont d'accord avec les chrétiens sur ce dogme.

---

(1) *Plato*, *de republ.* Liv. II. pag. 377. Munnius dans Eusébe. Ev. *Liv.* XI. *pag.* 744.

(2) *De legibus*, pag. 900.

(3) Phœdon, trad. de Dacier, *pag.* 80.

Le paganiſme ſans le ſecours de la révélation, a eu des idées ſaines ſur la divinité, ſur la ſpiritualité & ſur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une connoiſſance exacte des vrais principes de morale.

Il eſt certain que les plus célébres philoſophes ont enſeigné que l'homme étoit libre; ils croyoient, comme nos théologiens, que ſans liberté il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (1) pour concilier la liberté avec la prévifion.

L'élite des philoſophes a toujours cru qu'il y avoit des choſes juſtes & injuſtes en elles-mêmes, & qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la régle de nos actions. Cette loi éternelle qui doit être la régle de nos actions, eſt Dieu même, auquel les pythagoriciens, ſuivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchaſſions de reſſembler, autant que cela étoit poſſible à l'infirmité humaine.

Les mêmes philoſophes ſe ſont bien apperçus que nos actions, pour être parfaites, doivent être rapportées à la ſource de la perfection; ce qui a fait dire à Pythagore (2), que nous devons avoir Dieu inceſſamment en vue, à Plutarque (3), qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu, & à Marc Antonin (4);

---

(1) *Fabricii biblioth. græca.* Tom. VIII. pag. 496.

(2) Jamblique *ch. XXVIII.* N°. 137. *pag.* 115.

(3) *De genio Socratis*, pag. 580. trad. d'Amiot.

(4) *Liv. III. ſect.* 13. *pag.* 87.



que nous ne ferons jamais aucune bonne action ; si nous ne la rapportons à Dieu : aussi défendoit-il de se laisser déterminer par le seul motif du plaisir, lorsqu'on devoit agir, parce que c'est le principe de tous les crimes.

S. Augustin convenoit (1) qu'il se trouvoit des vérités dans les livres des payens sur le culte de Dieu. *Deque ipso uno Deo colendo, nonnulla vera inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce sujet les loix de Zaleucus, & surtout la préface, qui en est admirable. M. Bayle assure (2) que ce n'est pas sans raison que Scaliger l'a traitée de divine ; elle marque le plus clairement du monde, selon lui, la nécessité du culte intérieur & la pureté de l'ame, si l'on veut servir les dieux légitimement. En effet, Zaleucus ordonne (3) de se purifier l'ame de toutes sortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les sacrifices des méchans, quelques dépenses qu'ils fissent, mais seulement par la vertu & par l'exercice des bonnes actions ; ce qui est conforme à ce que l'on dit dans Cicéron (4) : *Cultus autem deorum optimus, idemque certissimus atque sanctissimus, plenissimus pietatis, ut nos semper purâ, integrâ, incorruptâ, & voce & mente veneremur.* Ce ne sont pas les seuls phi-

---

(1) *De doctrinâ Christi.* Liv. II. ch. 40. tom. III. p. 42.

(2) Pensées diverses. *Tom. III. pag.* 236.

(3) Diodore de Sicile. *Liv. XII. pag.* 84. Stobe ectox I. *pag.* 279.

(4) *De naturâ Deorum.* tom. II. pag. 228.

losophes qui ont connu le prix & la nécessité du culte intérieur.

Les Egyptiens demandoient à Dieu la purification & le salut de l'ame (1). On lisoit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Epidaure (2).

> Castus adorati conscendat limina templi,
> At castum dicat, si modo sancta sapit.

L'amour de Dieu, cette importante vérité, que des théologiens ont tâché d'anéantir parmi les chrétiens, a été recommandé par plusieurs philosophes célébres.

Aimez Dieu plus que votre ame, disoit Sextus le pythagoricien. Le vrai philosophe, selon Platon, c'est celui qui aime Dieu : c'est S. Augustin qui a trouvé cette doctrine dans le disciple de Socrate. *Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum : unde vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit, rursus ideo sit beatus qui Deum amaverit* (3).

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indispensable. *Dum inter homines sumus*, dit Séneque (4), *colamus humanitatem, non timori cuiquam, non periculo simus.*

---

(1) *De abstinentiâ.* Liv. II. §. 18. *Voyez* aussi S. Cyrille contre Julien. *Liv. IX. pag.* 311.

(2) Jamblique, *de mysteriis.* §. 10. ch. IX. pag. 178.

(3) *De civitate Dei.* tom. VIII. c. 8. tom. I. pag. 197.

(4) *De irâ.* Liv. III. ch. 43.

C'étoit un principe reçu non seulement chez les philosophes, mais chez tous les peuples, qu'il falloit traiter les autres hommes, comme nous souhaiterions être traités.

C'est en conséquence de cette vérité, que l'hospitalité étoit respectée dans les tems reculés; tous les hommes se croyoient freres; & on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refusé sa maison à un étranger, que nous en aurions présentement d'un pere qui refuseroit de recevoir son fils chez lui.

Il y avoit dans l'isle de Crête, des maisons publiques destinées pour les étrangers, & l'on punissoit chez les Lucaniens ceux qui refusoient leurs maisons à un voyageur après le soleil couché.

Il n'y a point de pere de l'église qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refusent de secourir les pauvres, qu'un philosophe Chinois, qui disoit que le *riche* (1), *celui même qui s'est légitimement enrichi, est un voleur, lorsqu'il a laissé souffrir l'indigent;* ce qui a beaucoup de rapport avec l'expression de S. Ambroise : " vous ne l'avez pas nourri, donc vous l'avez tué. ,, *Non pavisti, ergo occidisti.*

Le pardon des injures & l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux payens. Pythagore vouloit qu'on ne se vengeât de ceux qui nous ont offensés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, *qu'il n'est pas*

(1) Legat. *tom. II. pag.* 109.

pas permis à un homme , qui a été offensé par une injure , de s'en venger par une autre ; & c'est par ce passage que Celse prouve que la défense de se venger n'a pas été introduite dans le monde par J. C.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon Marc Antonin , l'homme de bien dit toujours vrai. Cet empereur ne craint pas même d'assurer que l'on ne peut mentir sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis par les Perses, au rang des plus grands crimes.

" Qui est-ce qui voudroit se parjurer ? dit Aristote (1); les parjures doivent craindre la punition divine, & ils sont déshonorés chez les hommes; quand bien même leur crime seroit caché aux mortels, les immortels ne l'ignoreroient pas. „

On avoit une si grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'oser consommer un mensonge par ce crime. C'est ce qui arriva à Lucius Flaminius (2), qui fut chassé du sénat, pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaisance pour une femme de mauvaise vie; il le nia, mais dès qu'on voulut s'en rapporter à son serment, cet homme, qui n'avoit pas craint de mentir , n'osa se parjurer.

Marc Antonin rendoit graces aux dieux de

---

(1) Rhéthorique. *Liv. XVIII. tom. 2. pag.* 267.

(2) Plutarque.

ce qu'il avoit conservé la chasteté dans sa jeunesse. Les poëtes, même les plus licencieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle.

Casta placent superis, purâ cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.

Aristote (1) veut qu'on punisse les jeunes gens qui s'accoutument à tenir des discours propres à blesser la pudeur, & qu'on traite avec ignominie les gens âgés, lorsqu'ils ne seront pas plus retenus : sa raison est que l'habitude de dire le mal, conduit à celle de le faire. Rien n'est plus sage que la sentence d'Epictete sur cette matiére. (2) Il blâme tous les discours contraires à la chasteté ; il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, si l'on a quelque supériorité sur eux ; sinon, il conseille que, par un silence triste & morne, on témoigne qu'on n'approuve pas leur conversation. " L'homme de bien, selon Menandre (3), ne doit ni corrompre, ni commettre d'adultère. ,,

La fidélité conjugale n'est pas moins un devoir pour le mari que pour la femme, si l'on en croit Sénéque : *sicut tibi nil esse debere cum pellice.* Il y avoit des loix, dans presque tous les pays, qui punissoient sévérement ceux qui ne respec-

---

(1) *De repub.* Liv. VIII. ch. 17. pag. 448.

(2) Simplicius. *pag.* 285.

(3) Sénéque. *Ep.* 94. *pag.* 498.

toient pas la couche nuptiale : la loi Julienne condamnoit à la mort ceux, *qui cum masculis nefandam libidinem committere audent.*

Les livres moraux des Chinois, des Japonois, & des Siamois, contiennent les plus grands principes de la morale. Confucius est rempli de sentences, qu'il feroit à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, que tous les hommes pratiquassent.

Les Siamois ont une loi composé de plus de deux cent articles, dont quelques-uns s'accordent avec ce qu'il y a de plus excellent & de plus difficile dans la morale évangélique, comme le mépris de soi-même, de ne rien réserver pour le lendemain, de n'avoir qu'un seul vêtement.

Le pere Tachard convient qu'un chrétien ne peut rien enseigner de plus parfait, que ce que la religion des Siamois (1) prescrit par rapport aux mœurs & à la conduite : elle leur ordonne, dit-il, de faire le bien, & ne leur défend pas seulement les actions mauvaises, mais encore tous desirs & toutes pensées criminelles (2).

Un voyageur moderne, qui a été au Japon & qui paroît fort instruit (3), dit que la nation Japonoise, considérée en général, fournit une preuve évidente que les lumiéres de la raison

(1) Hist. nat. & polit. du royaume de Siam. 2e. *part. pag.* 7.

(2) Voyages. *tom. VI. pag.* 368.

(3) Kempfer. hist. du Japon. *L. III. ch.* 2.

naturelle & les loix du magiſtrat peuvent ſûrement diriger & conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu, & conſerver la pureté de leur cœur.

On auroit pu traiter ce ſujet plus au long; rien n'eſt plus aiſé que de trouver dans les ouvrages des payens, & ſur-tout dans ceux des philoſophes, des dogmes auſſi purs que ceux que le Chriſtianiſme enſeigne. Il y a des livres entiers ſur ce ſujet. On peut voir entr'autres les *quæſtiones Alnetanæ* de M. Huet, l'hiſtoire de la philoſophie payenne, & le 12e. chapitre du 4e. livre de Grotius ſur *la vérité de la religion chrétienne*, & on trouvera que Lactance a eu raiſon d'avancer (1), que ſi quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philoſophes ont enſeignées, on en feroit un corps de doctrine qui ſeroit conforme aux principes de la religion chrétienne. Cette comparaiſon même n'auroit pas flatté Celſe (2), puiſqu'il ſoutenoit que les philoſophes avoient traité avec beaucoup plus d'eſprit & de clarté, les vertus morales, que les chrétiens.

---

(1) *De vitâ beatâ*. Liv. VII. ſ. 1. p. 664.
(2) Origène, *pag.* 274.

CHAPITRE X.

Les hommes ſont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jeſus-Chriſt ?

NOus venons de voir, que de l'aveu même des chrétiens, J. C. n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes, & que tous les devoirs que la religion preſcrit, ne ſont autre choſe que ce que la lumiére naturelle nous enſeigne: examinons préſentement ſi les hommes ſont meilleurs depuis que Dieu a envoyé ſon fils pour les réformer. Il ſemble que leur perfectionnement devoit être un des principaux objets de la ſageſſe divine dans l'incarnation.

Origène (1) le croyoit. Euſebe (2) l'a bien compris, lorſqu'il a dit qu'elle a corrigé les plus barbares, & qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'eſt auſſi ce que penſoit S. Auguſtin (3); en parlant des infidéles, & voulant exalter les chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur déſintéreſſement.

Cette matiére faiſoit le ſujet d'un livre que Théophane, archevêque de Nicée, compoſa

(1) Origéne contre Celſe. *pag.* 2. & 55.

(2) Prép. évang. *Liv. I. ch.* 4. *p.* 11.

(3) Bourdaloue, Dominicales. *tom. IV. pag.* 245

dans le 14e. siècle contre les juifs ; on en conserve le manuscrit à Rome (1).

L'auteur cherchoit à prouver dans le 4e. livre de son ouvrage , que l'évangile avoit Dieu pour auteur puisqu'il avoit rendu les hommes plus sages que la loi ancienne n'avoit pu faire ; mais si l'on faisoit voir que les hommes sont au moins aussi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle , on pourroit objecter , à ceux qui se sont servis de cet argument , que l'arrivée de J. C. sur la terre étoit inutile , ou n'a point eu d'effet ; c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Le Christianisme a eu cela de commun , dans son commencement , avec toutes les sectes naissantes , que l'on y remarqua un grand zèle & beaucoup d'union. Le zèle fut même porté au delà de ses justes bornes , puisqu'on lui sacrifia plusieurs fois la vérité ; & quoiqu'il y eût des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de chrétiens , on peut dire en général qu'il y avoit dans cette société beaucoup de gens remplis de respect pour Dieu & d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les pythagoriciens & chez les esséniens.

Les derniers siècles ont donné un pareil spectacle (2). Les plus grands ennemis des luthériens , des calvinistes , des anabaptistes & des

---

(1) Oudin. *tom. XIII. p.* 133. Fabricius, *de larg. pag.* 125.

(1) Florimond de Raymond, de la naissance de l'héréfie. *pag.* 227. Grotius *Liv. I. pag.* 117.



quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété & à la régularité de ces sectes naissantes.

Cet état de perfection ne dura pas longtems chez les premiers chrétiens; les peres se plaignirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de discipline dans leurs mœurs; que le tems avoit effacé toutes les vertus chrétiennes; que les sarazins & les payens gardoient leurs loix & leurs coutumes avec plus d'exactitude. Ce sont les propres expressions de S. Cyprien, (1) de S. Grégoire de Nazianze, & du pape Grégoire VII. Les disputes sur la religion sont presque aussi anciennes que J. C. même. Parmi ses disciples, chacun chercha à faire triompher ses sentimens propres. Ces querelles donnérent lieu à ces assemblées qu'on a appellées *conciles*, où souvent la violence & la brigue firent rendre des décisions que l'on força de respecter, comme si elles fussent descendues du ciel. Les prêtres ayant été admis à la confiance des princes, portérent l'ambition & l'ingratitude jusqu'à vouloir persuader aux peuples que l'autorité souveraine étoit subordonnée à la jurisdiction ecclésiastique; &, à la faveur d'un principe aussi séditieux, on a vu plusieurs fois des états bouleversés, & des princes déthrônés.

L'histoire de l'empire d'Allemagne en fournit plusieurs exemples. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion chrétienne*

---

(1) *Voyez* la préface de la fréquente communion, *art.* 36.

eſt venue confirmer la ſanté languiſſante des états ſous le regne de l'idolatrie, & ſerrer davantage les nœuds de l'obéïſſance que les peuples doivent aux princes. C'eſt ce qui a été refuté très-ſolidement par Bayle (1). " Depuis le quatriéme ſiécle juſqu'au nôtre, dit-il, les conſpirations, les ſéditions, les guerres civiles, les révolutions, les déthrônemens, ont été des choſes auſſi fréquentes parmi les chrétiens, que parmi les infidèles. Si certains pays y ont été moins ſujets, ce n'eſt pas la loi chrétienne qui en a été la cauſe; il faut attribuer cette différence aux divers génies des peuples, & à la diverſe conſtitution des gouvernemens : les émotions & les cataſtrophes qui ont troublé, ou même bouleverſé les états, ont été ſouvent cauſées par la religion; & ce ſont principalement celles-là qui ont été turbulentes & furieuſes. ,,

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit M. Silhon : on peut oppoſer, aux trophées qu'il a érigés à la religion chrétienne, non-ſeulement la pratique de plus de douze ſiécles, mais auſſi les cruels reproches que ſe font tour-à-tour les catholiques romains & les proteſtans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un eſprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'averſion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec le repos des états, & propres à inſpirer un génie ambitieux, en-

(1) Réponſes aux queſtions d'un Provincial, *chap. XXI. pag.* 300.

treprenant, toujours en action, s'il n'est opprimé par une force majeure.

Les accusations qu'un pere de l'oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppose à l'historien de *l'édit de Nantes*, sont si graves, sur-tout par rapport à l'esprit de rébellion, qu'il n'y a point de souverains catholiques, qui, ajoutant foi, à ce portrait, n'aimassent mieux laisser la plûpart de leurs provinces désertes, que de les voir peuplées de semblables habitans. Voilà l'idée que les catholiques romains se font de ceux qu'ils appellent *calvinistes*, *presbytériens*, *puritains*.

Les protestans de leur côté, ne cessent (1) de soutenir que le *papisme* doit être banni de tous les états, puisqu'il dispense les sujets du serment de fidélité, prêté aux souverains séparés de la communion de Rome, & qu'il ne travaille qu'à se rendre maitre de tout, soit par des conspirations cachées, soit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne sont pas sans fondement. L'on a vu commettre les plus affreux assassinats par un zèle ardent pour la religion catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, disoit, au milieu des plus affreux tourmens, qu'il se tenoit heureux d'avoir rendu un si grand service à la religion catholique & au roi d'Espagne, son maître (2).

---

(1) Préface gén. de l'hist. de l'édit de Nantes.

(2) Lettres d'Ossat. *tom. I. liv.* 13. *p.* 391.



Jacques Clément s'étoit mis dans l'esprit qu'il gagneroit la couronne du martyre en tuant Henri III. Jean Châtel disoit à ses juges, qu'il croyoit avoir fait une action méritoire, en attentant à la vie d'un prince qui n'étoit pas réconcilié avec le saint siége, & qui, par conséquent, ne devoit pas être regardé comme un roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animerent Ravaillac, & qui couterent la vie au plus grand roi de la France. Nous avons vu plus haut (*chap.* 7,) les diverses violences qui ont été employées contre les payens, pour les amener au Christianisme : le zèle des orthodoxes est encore bien plus grand contre ceux d'entre les chrétiens, dont la créance ne s'accorde pas entiérement avec la leur.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens spirituels, que l'on sévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques ; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les empereurs étoient chrétiens, l'exil & ensuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignerent de la secte dominante. En péchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu, & plus on étoit cruel, plus on étoit censé avoir de la religion. C'est ce qui a fait dire à un auteur fameux (1) : " Je me suis vingt fois étonné que les juifs, qui haïssent si obstinément les chrétiens, & qui étant répandus

(1) La France toute catholique sous le régne de Louis le Grand. P. 66.

par tout le monde, ſavent ce qui s'y paſſe, & peuvent tranſporter les nouvelles dans tous les pays, n'aient pas traduit en diverſes langues, Chinoiſe, Japonoiſe, Malabaroiſe, l'hiſtoire des chrétiens; car ils diſpoſeroient par-là toutes les nations à ne pas ſouffrir que les chrétiens s'établiſſent chez elles. „

Cet eſprit de perſécution avoit gagné juſqu'au bon roi S. Louis, qui diſoit confidemment à Joinville (1), " que, quand un laïc entendoit médire de la religion chrétienne, il devoit la défendre, non ſeulement de paroles, *mais à bonne épée tranchante*, & en frapper les médiſans & les mécréans à travers le corps, tant qu'elle pourra y entrer. „

C'eſt une violation manifeſte des préceptes des premiers docteurs de l'égliſe, qui avoient décidé que *la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité.* Ceux qui parloient de la ſorte n'avoient aucun pouvoir ſur la terre. Leurs ſucceſſeurs, devenus tout-puiſſans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, & ceux qui ne reçoivent pas aveuglément les déciſions de l'égliſe.

Le cardinal du Perron eſt convenu que les premiers peres de l'égliſe ne penſoient pas de même que les évêques du dernier ſiécle, ſur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. " Les régles de la prudence chrétienne, pour la conſervation de la religion, l'égliſe

(1) Joinville, de Ducange *P.* 11.

(1) les applique diverſement, ſelon la diverſité des tems & des occaſions ; comme, par exemple, quand l'égliſe étoit ſous les premiers empereurs payens, les chrétiens diſoient qu'il ne falloit perſécuter perſonne pour la foi, & que la religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les chrétiens furent devenus maîtres de l'empire, & que les empereurs furent devenus catholiques, l'égliſe ſe ſentant travaillée d'héréſies, eut recours à la force, & à faire réprimer les hérétiques par peines & corrections temporelles. Les peres ne s'en tinrent plus alors dans les ſimples termes de Tertullien, que ce n'étoit point acte de religion de contraindre ; mais que les apoſtats & les hérétiques, quoiqu'ils fuſſent encore hors de l'égliſe, néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait ſerment à l'égliſe, on pouvoit les contraindre à revenir, même par l'entremiſe du bras ſéculier & des peines temporelles. „

S. Auguſtin dit qu'au commencement il avoit été d'autre avis ; mais que depuis, vaincu par les raiſons de ſes confréres, qui étoient plus ſages & plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant ſur ce verſet de l'évangile : *Contrain-les d'entrer.* Les théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abſtînt du ſupplice de la mort, & ſe contentoient des loix impériales, qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme les

(1) Perroniana. P. 234.

maux que l'héréfie apportoit à l'églife, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui fuivent les faux dieux, & l'on priva les hérétiques, non feulement des biens, mais encore de la vie.

Calvin fe fondoit fur cette régle, lorfqu'il fit brûler Servet à Genève, & les miniftres Suiffes, Valentin. En Angleterre, les ariens doivent être punis de mort; quoique cela s'exécute en vertu des loix féculiéres, néanmoins ce n'eft qu'après que l'églife y a paffé, & a déclaré aux magiftrats qu'ils le pouvoient & devoient faire en confcience, en tirant le glaive, comme dit St. Bernard, *ad nutum facerdotis.*

Ce font ces malheureux principes qui ont produit le monftrueux tribunal de *l'inquifition*, dont le nom feul fait horreur à tout ce qui n'eft pas, ou Italien, ou Efpagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'eft que depuis peu d'années, que les Anglois ont reconnu combien il étoit injufte de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques.* Ils ont aboli, fous le régne de Charles II, l'acte *de hæretico comburendo.*

C'eft en conféquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enfeigner publiquement, à la honte du Chriftianifme; *que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques;* fentiment que Clement VIII, qui d'ailleurs étoit affez honnête homme pour un pape, approuvoit, ainfi que s'en plaint amérement le cardinal d'Offat.

L'inhumaine décision du concile de Constance, sur le mépris des saufs-conduits, est aussi le fruit de cette pernicieuse doctrine (1); mais nous allons prouver, par quelques exemples choisis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de S. Guillaume, archevêque de Bourges (2), parlant de la victoire remportée sur les Albigeois par les catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier, ni à aucun âge, ni à aucun sexe, dans le sac de Beziers: *Neque ætati parcentes, neque sexui;* d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs meres, & de n'avoir respecté, ni les églises, ni les monastères. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæsi sunt; & neque ecclesiæ, neque monasteria eos tueri poterant, qui ecclesiæ ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zèle, ce qui arriva en Angleterre, sous le régne de Marie. (3) Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ses deux filles, elles furent jettées dans le même feu. Il y en avoit une, qui étoit grosse & proche de son terme; la violence du feu & de la douleur la fit accoucher; l'un des assistans, moins barbare que les autres specta-

(1) Hist. du concile de Constance, préface de Lenfant. P. 47.

(2) *Bollandus.* Tom. I. pag. 633.

(3) Apologie pour la réformation, *chap.* VII. *pag.* 381.

teurs, tira l'enfant du feu ; mais après avoir délibéré, on l'y rejetta de nouveau.

C'eſt à la religion catholique qu'on doit les horreurs de la S. Barthelemi, & l'affreux maſſacre d'Irlande ; Caſſamaoni, qui écrivoit quelque tems après le maſſacre d'Irlande (1), exhortoit ſes compatriotes, dans un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques & tous ceux qui les défendent. Il ſe réjouit & les félicite, de ce qu'en quatre ans, (depuis 1641 juſqu'en 1645) ils en avoient tué plus de cent cinquante mille. Le carnage, qui ſe fit dans les vallées du Piémont, eſt peut-être au-deſſus de tout ce qui s'eſt pratiqué en ce genre : il eſt impoſſible de lire le récit qu'en fait le miniſtre Léger, ſans verſer des larmes (2).

“ Les petits enfans, impitoyablement arrachés des mammelles de leurs tendres meres, étoient empoignés par les pieds, froiſſés & écraſés contre les murailles & les rochers, & bien ſouvent leur cervelle y reſtoit attachée, & leurs corps étoient jettés à la voirie ; ou bien l'un ſe ſaiſiſſant de l'une des jambes de ces innocentes créatures, & l'autre d'une autre, ils le déchiroient miſérablement par le milieu du corps, & puis le jettoient par la campagne. Les malades & les vieillards, tant hommes que femmes, étoient brûlés dans leurs maiſons, ou hachés en piéces ; ou liés tout nuds en forme de pelotons,

---

(1) Bibl. Angloiſe. Liv. II. *pag.* 203.

(2) Hiſt. des égliſes Vaudoiſes. *Liv.* II. *c.* 9. *p.* 110.



la téte entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles & femmes violées, on leur farcissoit le ventre de cailloux, d'une maniére que j'aurois horreur de décrire, ou bien on les remplissoit de poudre & on y mettoit le feu, comme à plusieurs personnes on en a rempli la bouche & les oreilles, & puis y mettant aussi le feu; on leur fendoit les machoires & on leur faisoit sauter la cervelle hors de la tête. D'autres misérables filles, ou femmes ont été empallées toutes vives par la nature, & dans cette effroyable posture, ont été exposées toutes nues sur les grands chemins. D'autres ont été diversement mutilées, & ont eu les mammelles coupées par ces bourreaux, qui les ont fricassées & mangées.

Des hommes, les uns étoient hachés tout vifs en piéces; on leur coupoit le membre viril, & on le mettoit entre les dents de leurs têtes coupées, d'autres ont été écorchés vifs; ici le pauvre pere a vu son enfant que l'on écorchoit par le milieu du corps, & que l'on écrasoit contre les rochers à force de bras, & les soldats s'entrebattre de ses piéces. Là le mari a vu sa femme violée en sa présence, & la mere sa fille, & puis éventrées par les soldats, ou bien souvent son ventre farci de pierres, ou rempli de poudre. On a vu fendre le ventre des femmes enceintes, toutes vivantes, & prendre & porter leur fruit au bout des hallebardes.

C'est donc avec une grande raison que Bayle a dit, " que ce que le Christianisme a commis de violence, soit pour extirper l'idolatrie, soit pour

pour étouffer les héréfies, ne fauroit être exprimé; que l'hiftoire en infpire de l'horreur, & qu'on en frémit, pour peu qu'on foit débonnaire (1). Une bonne ame, dit-il, ne fauroit lire innocemment ces fortes de rélations; elle ne fauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été caufe de ces incendies, & au lieu de demander des fleurs à jetter fur leurs tombeaux, au lieu de chercher un formulaire de bons fouhaits dans Juvénal, elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle. „

Enfin l'intolérance des chrétiens a été jufqu'à défendre, fous peine de la vie, des opinions philofophiques. En voici un exemple qui n'eft pas fort éloigné de notre tems.

Villon, Bittaut & de Claves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Ariftote. La faculté de Paris les condamna, & dénonça les auteurs au parlement, qui rendit, à cette occafion, un arrêt que l'on trouve dans M. de Launoy (2). Il y eft ordonné, " que les théfes, où fe trouveront ces propofitions, feront déchirées, & que commandement fera fait, par un des huiffiers de la cour, auxdits Claves, Villon & Bitaut, de fortir dans vingt-quatre heures de Paris, avec défenfes de fe retirer dans les villes & lieux du reffort de la cour; d'enfeigner la philofophie dans aucune des univerfités d'icelui, & à tou-

(1) Réponfes aux queft. d'un provincial *tom.* IV. *ch.* 2. Diction. art. *Japon* N°. 3.

(2) *De variâ Ariftotelis fortunâ.* 212.

tes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de mettre en diſpute leſdites propoſitions contenues eſdites thèſes, les faire publier, vendre & débiter, à peine de punition corporelle, ſoit qu'elles ſoient imprimées en France, ou ailleurs; & il y eſt fait défenſes à toutes perſonnes, à peine de la vie, de tenir & enſeigner aucune maxime contre les anciens auteurs approuvés, c'eſt-à-dire, contre Ariſtote. „

Si l'on vouloit approfondir la corruption des chrétiens, il faudroit preſque faire l'hiſtoire de l'égliſe; on y verroit l'ambition, la cruauté, le déréglement dans les mœurs, portés aux plus grands excès.

Les hiſtoriens chrétiens les plus zélés pour leur cauſe, n'ont pas pu le déſavouer (1); mais ce ſont des faits ſi publics, que ce feroit perdre du tems, que d'entreprendre de les prouver en détail (2). L'égliſe de Rome, qui auroit dû donner les bons exemples, a été le centre du déſordre.

Alcuin ſe plaignoit de ſon tems qu'il n'y avoit, ni crainte de Dieu, ni ſageſſe, ni charité, à Rome, & que l'on y voyoit ſouvent des traits de la plus grande impiété.

Nonne in ſede romanâ.... ibi extrema impietatis exempla, nec ibi timor Dei, nec ſapien-

(1) Baronius, *à l'art.* 1049.

(2) Lenfant, préface du concile de Conſtance, *p.* 939. La défenſe de la réforme, *tom. I. c.* 2.



tia, nec charitas esse videtur (1). Le mal étoit général.

A summo capitis pariter pedis usque deorsum
Ad plantam sanum esse nihil;
Nunc caput est scelerum, quæ caput orbis erat.

Le bon pape Adrien VI en convenoit, *Scimus*, dit-il, *in hâc sanctâ sede, aliquot jam annis, multa fuisse abominanda, abusus in spiritualibus, excessus in mandatis, & omnia denique in perversum mutata* (2).

Pic de la Mirandole en avoit dit plus qu'Adrien, en parlant à Léon X. " Il n'y avoit plus dans l'église de Dieu, ni pudeur, ni modestie, ni justice (ce sont ses termes); la piété étoit changée en superstition, le vice étoit honoré, la vertu condamnée; les temples & les couvens de religieuses étoient des lieux publics de débauche, où les péchés les plus énormes se commettoient sans retenue. Les prêtres & les évêques ignoroient la priére qui se devoit faire devant le crucifix, & ils étoient simoniaques publiquement (3). ,,

Mais pour faire voir que le Christianisme n'a point adouci les mœurs, nous rapporterons quelques traits de l'ouvrage fameux de Barthelemi de las Casas; il est vrai que ces détails sont

(1) *P.* 1502.

(2) Ingellus, dans Vossius, *tom. I. P.* 350. Alafinus, *ibid. tom.* IV. *p.* 659.

(3) *Fasciculus temporum*, p. 209.

horreur, qu'on ne trouve rien de si affreux dans toute l'histoire payenne ; mais ils sont trop concluans pour notre thèse, pour que nous les passions sous silence.

Après avoir dépeint le naturel des Indiens, doux, traitables & soumis, il ajoute (1) : c'est chez ces agneaux que les Espagnols sont entrés, de même que des lions, des loups & des tigres cruels, qui avoient été longtems sans manger ; depuis quarante ans, ils n'ont fait autre chose, que de les mettre en piéces, les tuer, les affliger, les tourmenter & les détruire par des cruautés qui n'avoient jamais été ni vues, ni lues, ni entendues, en sorte que de plus de trois millions d'ames, qui étoient dans l'isle Espagnole, il n'y reste pas plus de cent personnes naturelles du pays.

Pour ce qui est de la terre ferme, continue-t-il, nous savons assurément que les Espagnols ont dépeuplé plus de dix royaumes plus grands que l'Espagne, en y comprenant le Portugal & l'Arragon, & deux fois plus de pays qu'il n'y en a de Séville à Jérusalem, d'où il y a pourtant mille lieues de chemin. Tous ces royaumes sont aujourd'hui déserts, après avoir été peuplés autant qu'un pays peut l'être. De bon compte fait & très-certain, on peut prouver que les Espagnols, par leur tyrannie, ont fait mourir plus de douze millions d'hommes, femmes & enfans, & je ne croirois point me tromper, en disant quinze millions ; ils ouvroient le ventre des

(1) Hist. du Papisme de Jurieu, *c.* 2. *p.* 208.

femmes grosses toutes vivantes & en arrachoient le fruit ; ils faisoient des gageures, à qui d'un coup d'épée ouvriroit & fendroit un homme par le milieu, ou à qui lui couperoit la téte avec le plus d'adresse, ou à qui lui ouvriroit le plus les entrailles. Ils prenoient les enfans par les pieds, & les arrachant du sein de leurs meres, ils leur froissoient la tête contre les rochers ; ils en jettoient d'autres dans les riviéres, en les élançant en l'air, & quand ils retomboient dans l'eau, ils étoient enchantés. Ils faisoient de certains gibets longs & bas, de sorte que les pieds touchoient presque à terre ; chacun de ces gibets étoit pour treize personnes, *à l'honneur*, disoient-ils, *de J. C. & des douze apôtres ;* puis ils mettoient le feu pardessous & brûloient tout vifs ceux qu'ils avoient suspendus à ces gibets. Ils faisoient ordinairement mourir les nobles & les grands seigneurs des Indiens de cette façon. Ils faisoient de certains grils avec des perches dressées sur des fourchettes, & allumoient un petit feu dessous, afin que ces misérables mourussent lentement, en jettant des cris de désespoir. „

L'auteur, que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux seigneurs sur ces grils, & il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même ; ceux qui étoient dessus jettoient des cris horribles, qui empêchoient le capitaine de dormir, ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât ; mais le sergent fut assez cruel pour mettre lui-même des baillons à leurs bouches ; pour les empêcher de crier, & ils attisoient le feu, afin qu'ils grillassent.

" J'ai vu tout cela, & une infinité d'autres actions ,, , ajoute Barthelemi de las Casas. Ce même auteur nous apprend que les Espagnols, pour attraper les Indiens, qui se sauvoient dans les montagnes, avoient de gros chiens & de grands levriers qui mettoient en piéces un Indien en moins de tems qu il n'en faut pour réc ter un *credo*. Ils remplissoient des granges de ces misérables peuples, & en brûloient plusieurs milliers à la fois. Si quelque Espagnol prenoit un Indien en croupe pour en faire un esclave, un Espagnol venoit par derriére pour faire essai de son adresse, & le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant, ou garçon étoit tombé à terre, un Espagnol venoit, lui coupoit les jambes & le laissoit-là.

" Une fois, continue-t-il, les Indiens venoient au-devant de nous à dix lieues d'une grande ville, pour nous recevoir avec des vivres & des viandes délicates, en nous faisant mille caresses ; ils étoient paisiblement assis devant nous : subitement le diable entra dans les Espagnols, & en ma présence, sans qu'il y en eût aucune raison, ils massacrerent près de trois mille de ces innocens. Je vis là de si grandes cruautés, que jamais homme n'en a vû, ni n'en verra de semblables. ,,

Un Espagnol, allant un jour à la chasse, & n'ayant pas de quoi faire curée à ses chiens, prit l'enfant d'une Indienne, d'entre les bras de sa mere, le mit en piéces, & le dristribua à ses levriers.

On ne peut faire réflexion sur toutes ces horreurs, sans être obligé d'avouer que Scaliger

(1) a dit vrai, lorsqu'il a assuré que les chrétiens sont plus méchans que les payens & que les mahométans ; c'est ce que pensoit aussi Montaigne. " comparez nos mœurs à un payen & à un mahométan, dit-il, vous serez toujours au-dessous. „

M. Leclerc a parlé sur le même ton : (2) " Si l'on cherche parmi les chrétiens, dit-il, les vertus qu'on se doit à soi-même, comme la modestie, l'humilité, l'abstinence des plaisirs défendus, la patience dans l'adversité, je ne sais si on en trouvera davantage que parmi les payens anciens & modernes, pourvu que l'on veuille rendre justice aux uns & aux autres. „

Ceux d'entre les chrétiens, qui ont pris le nom de réformés, sont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partisans de ce parti conviennent de cette corruption. Brand (3), qui a fait *l'histoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réformés ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité & la charité ; que le vice, la persécution, la haine, l'envie & l'amour propre, ont pris la place de ces vertus.

Le ministre Jurieu convient du déréglement des mœurs de sa secte. " Le plus grand de tous les maux, dit-il, c'est leur extrême corruption. Les réformés de France se laissent emporter au

---

(1) Scaligerana, *pag.* 49.

(2) De l'incrédulité, *pag.* 228.

(3) Bibliothéque Angloise, *tom. V. art.* 4. *p.* 434.

torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépense, qui occupe tout le royaume, & souvent ils enchérissent dans ces crimes sur leurs compatriotes. L'Angleterre a ses défauts, qui ne sont pas moins grands : la piété y est relâchée, les hommes y sont superbes, les femmes souverainement déréglées, vaines & trompeuses au-delà de l'imagination. Les royaumes du Nord & les provinces réformées d'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abaisse & les abrutit, & par-tout généralement régne une prodigieuse indifférence pour la religion. Les princes, les souverains, ne pensent qu'aux intérêts politiques. Le soin de l'église & de la vérité est ce qui les occupe le moins. Les peuples sont sans piété, les pasteurs sont relâchés, & au lieu que chacun devroit soutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre. „

La Placette ne se plaint pas moins amérement du déréglement des réformés. " Qu'on rassemble, dit-il (1), tous ceux qui ne manquent, ni de sobriété, ni de chasteté, quelque grand que le nombre en soit, il se réduira à très-peu de chose, si l'on en retranche tous les détenteurs du bien d'autrui, tous les avares, tous les ambitieux, tous les orgueilleux, tous les idolâtres du faux honneur, tous les vindicatifs, tous ceux qui sont prévenus, tous les calomniateurs, tous les médisans, tous les adulateurs, tous les menteurs, tous ceux qui refusent d'as-

(1) Essai sur l'amour des plaisirs. *c. IV. p.* 91.

mer les pauvres, ſans parler des indévots, des blaſphémateurs, des ſuperſtitieux, des incrédules & des idolâtres. Toutes ces déductions faites, ce qui reſtera ſe trouvera ſi petit, qu'à peine pourra-t-il faire quelque nombre. „

Perſonne n'a parlé avec plus de ſens & d'exactitude ſur ce ſujet, que Robert Barclai dans ſon apologie des Trembleurs. Ce paſſage eſt un peu long, mais il eſt trop important pour être omis. Le voici tel qu'il ſe trouve, *théſe* 10, *pag.* 315.

“ Les égliſes particuliéres de Chriſt, raſſemblées au même tems des apôtres, commençant bientôt à décheoir, quant à la vie intérieure, vinrent à bout d'être toutes couvertes de diverſes erreurs, & les cœurs des profeſſeurs du Chriſtianiſme, à être tourmentés de l'ancien eſprit, & de la converſation du monde; néanmoins il a plu à Dieu, durant quelques centuries, de conſerver cette vie en pluſieurs, leſquels il anima de zèle, pour demeurer fermes & ſouffrir pour ſon nom à travers des perſécutions; mais ces choſes étant paſſées, l'humilité, la douceur, la charité, la patience, la bonté & la tempérance du Chriſtianiſme vinrent à ſe perdre; car après que les princes de la terre vinrent à prendre cette profeſſion ſur eux-mêmes, & qu'être chrétien ceſſa d'être une infamie, mais devint plutôt un moyen de s'avancer, les gens devinrent tels par la naiſſance & par l'éducation, & non pas par la converſion & par le renouvellement d'eſprit. Alors il n'y avoit perſonne ſi miſérable, perſonne ſi méchant, perſonne ſi prophane, qui ne devint

membre de l'église ; & les docteurs & les pasteurs d'icelle , devenans les compagnons des princes & étant ainsi enrichis par leur bienveillance , acquérans de grands trésors , & de grands biens , devinrent enflés & comme enivrés de la vaine pompe & de la gloire de ce monde. Ainsi la vertu , la vie , la substance , & le noyau de la religion chrétienne vint à se perdre , & rien n'en demeura que l'ombre & l'image ; laquelle image morte , ou carcasse du Christianisme (pour la faire mieux recevoir à cette superstition intérieure de leurs cœurs , ou en devenant moins méchans , ou moins superstitieux , mais dans quelque petit changement dans l'objet de leurs superstitions) n'ayant point l'ornement intérieur de la vie de l'esprit , devint ornée de plusieurs ordres extérieurs , & visibles , & embellie d'or & d'argent , de pierres précieuses & d'autres ornemens magnifiques de ce monde périssable : tellement que cela ne devoit non plus être appellé la religion chrétienne , nonobstant la profession extérieure , que le corps mort d'un homme doit être estimé homme vivant. Cette église apostate de Rome n'a pas moins introduit de cérémonies & de superstitions dans la religion chrétienne , qu'il y en avoit , soit entre les juifs , soit parmi les payens , & il y a eu autant & plus d'orgueil , d'avarice , de sales couvertures de luxe , d'adultere , de prophanation & d'athéïsme parmi les docteurs & les principaux évêques , qu'il y en a jamais eu parmi aucune sorte de peuple. C'est de quoi personne ne peut douter , s'il a lu leurs propres auteurs , Platina & les autres ; or , bien que les

proteftans aient réformé quelques articles & des doctrines abfurdes, ils n'ont néanmoins fait que tailler les branches, & foutiennent finement les mêmes racines, dont ces arbres ont germé. On trouve que le même orgueil, la même avarice & la même fenfualité s'eft répandue par-tout & a fermenté dans leurs églifes & leurs miniftres, & la vie & le pouvoir & la vertu de la vraie religion eft perdu entre eux; & la même mort, la même ftérilité, la même féchereffe & la même inanition fe trouvent dans leurs myftères, de forte que l'on pourroit dire véritablement des uns & des autres, fans faire brêche à la charité, qu'ayant feulement la forme de la piété, & plufieurs d'entr'eux n'ayant que cela, ils en font les fauffes images. ,,

Les auteurs moraux les plus eftimés entre les catholiques, qui ont écrit depuis un fiécle, nous répréfentent leur temps, comme celui où le défordre a été amené à fon plus haut période. Ecoutons le célébre Mr. Arnault: " C'eft une chofe horrible, dit-il, dans fon livre *de la fréquente communion*, que l'on n'ait jamais vu davantage de confeffions & de communions, & jamais plus de défordres & de corruptions. Toutes les véritables marques du Chriftianifme font prefque éteintes aujourd'hui dans les mœurs des chrétiens; il n'y eut jamais plus d'impureté dans les mariages, plus de corruption dans les familles, plus de débordement dans la jeuneffe, plus d'ambition parmi les riches, plus de luxe parmi toutes fortes de perfonnes, plus d'infidélité dans le commerce, plus d'altération dans la marchandife, plus de tromperie dans les arti-

fans, plus d'excès & de débauche parmi les peuples : qui ne fait que depuis vingt ans, la fornication a passé parmi les gens du monde pour une faute legère ? l'adultère, le plus grand de tous les crimes, pour une bonne fortune ? la fourberie & la trahison pour vertus de la cour ? l'impiété & le libertinage pour force d'esprit ? le jurement & le blasphême pour ornement dans le discours ? la tromperie & le mensonge pour la science du débit & du trafic ? la fureur du jeu continuel pour une honnête occupation des femmes ? le mépris des maris, l'abandon du soin des familles, la négligence de l'éducation des enfans, pour le privilége de celles qui ont quelque avantage de la nature, ou de la fortune ? Je ne dis rien des crimes plus abominables, que nos peres ont ignorés, & qui se sont débordés de telle sorte dans ce siécle malheureux, qu'on ne sauroit y penser sans être saisi d'horreur. „

Les jésuites sont en cela d'accord avec Port-Royal. " Où trouve-t-on aujourd'hui de la religion ? De la maniere dont on vit dans le monde, toutes les véritables marques de la piété sont presque détruites dans les mœurs des chrétiens, s'écrie le pere Rapin, (*de la foi des derniers siécles*, *c.* 8, *pag.* 465,). Y eut-il jamais plus de déréglement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les grands, plus de débauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes, plus de luxe & de mollesse parmi les femmes, plus de fausseté dans le peuple, plus de mauvaise foi dans tous les états, & dans toutes les conditions ? Y eut-il jamais moins

de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur & de modestie dans la société ? Le luxe des habits, la somptuosité des ameublemens, la délicatesse des tables, la superfluité de la dépense, la licence des mœurs & les autres déréglemens de la vie, sont portés à des excès inouïs : tous les principes de la vraie piété sont tellement renversés, qu'on préfére aujourd'hui dans le commerce un honnête scélérat à un homme de bien qui ne le fait pas; & faire le crime sagement & sans offenser personne, s'appelle avoir de la probité selon le monde. On n'a jamais tant parlé de morale, & il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs; jamais plus de réformateurs, & moins de réforme; jamais plus de savoir, & moins de piété; jamais de meilleurs prédicateurs, & moins de changement de vie : de la maniere dont nous vivons, ne sommes-nous pas de vrais payens en toutes choses ? La corruption est universelle, le péché régne par-tout, & la pénitence ne se fait presque nulle part; on a honte d'être vertueux, & c'est tête levée que triomphe le vice, comme la prostituée Babylone, qui est la figure du dernier degré d'abomination; & il semble que les hommes n'ont jamais été si idolâtres du monde, ni si amateurs du vice, c'est-à-dire, dans une opposition si formelle à l'esprit de Dieu. „

“ Faut-il qu'un prédicateur de l'évangile, dit le P. Bourdaloue dans *les Dominicales*, *tom.* 4, *pag.* 258, en soit réduit à faire publiquement cet aveu ? Ils ont tous quittés les voies de la sain-

teté qu'on leur avoit tracées, ou ils ſe ſont tous livrés au péché. „

Le pere Croiſet parle d'un même ton dans ſon *parallele des mœurs de ce ſiécle & de la morale de J. C. tom. I, pag.* 33. " Chacun accuſe ſon ſiécle de dépravation, ce ſont ſes termes; mais ſans vouloir trop faire le Jérémie, vit-on jamais moins d'innocence dans la jeuneſſe, ſi peu de régularité de mœurs & de conduite dans ceux qui ſont d'un âge plus mûr? Vit-on jamais moins de piété dans tous les états? & combien peu de religion dans preſque tout ce qu'on appelle les gens du grand monde? Le libertinage, pour être plus civiliſé, en eſt-il moins public? „

Ce n'eſt pas ſeulement dans des ſermons, dans des livres de piété, où l'on ne ſe pique pas toujours d'une extrême préciſion, que l'on trouve des invectives contre les mœurs déréglées de ces derniers ſiécles. Deux grands évêques de France, M. Poncet & M. d'Arras, ouvrant leur cœur au pape Innocent XI, lui expoſant les maux de l'égliſe, & lui en demandant le remède, parle auſſi fortement. " Quoique depuis pluſieurs ſiécles, lui diſent-ils, il ſe ſoit répandu une grande corruption dans les mœurs des chrétiens, autrefois néanmoins le vice ſe reconnoiſſant, pour ainſi dire, pour ce qu'il étoit, portoit toujours quelque caractère de crainte & de honte, & quelques communs que fuſſent les déſordres, perſonne n'oſoit au moins les autoriſer publiquement. Mais préſentement le mal eſt devenu bien plus grand & plus funeſte à l'égliſe; car non-ſeulement le nombre des méchans aug-

mente tous les jours, mais il se trouve encore soutenu par la témérité inconsidérée, pour ne rien dire de plus, de quelques nouveaux auteurs, qui semblent n'avoir d'autres desseins, que de flatter & d'entretenir la convoitise des hommes, d'étouffer les remords de la conscience, d'éteindre jusqu'aux mouvemens de quitter le péché, d'ouvrir la porte à toutes sortes de vices, d'élever les ténébres contre la lumiere, la fausseté contre la vérité, enfin de faire secouer au crime la crainte & la honte qu'il porte naturellement avec lui, & de lui ôter l'infamie & le nom même de crime. „

Les déréglemens des chrétiens ont donné aux juifs la matiere d'un argument contre la religion chrétienne. " Qu'a donc opéré la venue du Messie ? disoit Orobio, & en quoi consiste la guérison de nos maux? Comment prouveroit-on que le régne du démon est exterminé ? On voit évidemment le contraire, il n'a jamais été si puissant. Il n'en doit pas être de même, lorsque le Messie sera venu ; pour lors l'envie, la haine, la discorde seront pour jamais confondues; tout le monde vivra en paix, l'amour de Dieu & l'observation de la loi seront la seule occupation des hommes. „

C'est en conséquence de ces caractères, que les juifs croyent être clairement désignés dans les prophéties, que le ministre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un second avénement du Messie, après lequel la justice régneroit sur la terre : ce qui a donné lieu à M. Simon de lui écrire une lettre ironique, sous le nom des Rabins, qui mérite d'être lue. Cependant cette

idée n'étoit pas nouvelle (1), & Juſtin, martyr, l'avoit eue autrefois (2).

Puiſque les hommes ne ſont pas plus éclairés qu'ils l'étoient avant la venue du Meſſie, puiſque le diable n'en eſt pas moins puiſſant (3), qu'on nous faſſe voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.

CHAPITRE XI.

Diverſes réflexions ſur l'ancien & nouveau Teſtament.

LEs livres ſacrés des chrétiens ont donné lieu à diverſes objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la geneſe ſont ſi difficiles à expliquer ; que pluſieurs interprêtes ne pouvant y trouver un ſens raiſonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-deſſus du firmament, les jours avant le ſoleil, & pluſieurs autres choſes de cette nature, ſont autant d'énigmes pour les phyſiciens. La ſituation du paradis terreſtre a toujours embarraſſé & embarraſſera toujours ceux qui écriront ſur cette matiere ; car il n'y a aucun endroit dans le

(1) Lettres choiſies. *tom. I. pag.* 304.

(2) St. Juſtin. *pag.* 208.

(3) Bayle. *art.* Xénophon. *n°.* 3.

le monde d'où ſortent le Tygre, l'Euphrate & deux autres grands fleuves. Ce ſont cependant ces caractères qui déſignent ce fameux jardin.

Il n'y a guères de queſtion qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs (1). On l'a placé dans le troiſieme ciel, dans le quatriéme, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, ſous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoiſſance des hommes. On l'a mis ſous le pole arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caſpienne; d'autres l'ont reculé à l'extrémité du midi, dans la terre de feu; pluſieurs l'ont placé dans le levant, ſur les bords du Gange, ou dans l'iſle de Ceïlan. On la mis dans la Chine, dans l'Arménie, dans l'Afrique, ſous l'Equateur & à l'Orient équinoctial, ſous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que ſortoit le Nil. La plûpart l'ont mis dans l'Aſie; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Méſopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Aſſyrie, ou dans la Paleſtine; il s'eſt même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon & Origène ont cru que ce Paradis étoit purement ſpirituel. Les Séleuciens ſoutenoient qu'il étoit inviſible. Toutes ces opinions, dont pluſieurs ſont extravagantes, pouvent l'obſ-

(1) Calmet *L. VIII.* 8e. *verſet du* 2e. *c.* de la geneſe.

curité de la matiere ; c'eſt ce qui a fait dire à M. Saurin, que peut-être tous les efforts que l'on a faits & que l'on fera dans la ſuite, pour l'éclairciſſement de cette queſtion, feront inutiles (1). Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres ne ſont pas dans le genre des choſes que l'on n'entend point : elles ſont très-intelligibles ; mais les incrédules les comparent aux métamorphoſes d'Ovide.

C'eſt le ſerpent qui parle, & quoiqu'il n'eût été que l'inſtrument du diable, il eſt cependant maudit & puni. Dieu eſt repréſenté, dans ce chapitre & dans pluſieurs endroits de l'écriture, comme étant corporel, & on le fait plaiſanter avec Adam.

L'hiſtoire de l'âneſſe de Balaam a quelque rapport avec celle du ſerpent : elle a paru ſi peu croyable au Rabin Lévi, fils de Gérion (qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre (2). Le déluge eſt une ſource de difficultés inſurmontables. Le texte de l'écriture décide clairement qu'il fut univerſel. Ceux qui ont calculé l'immenſe quantité d'eau néceſſaire pour ſubmerger la terre, ont ſoutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe terreſtre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan (3). M. de Boulainvilliers a fait à ce ſujet des remarques dignes d'attention, dans ſon *hiſtoire du monde*.

(1) Diſcours. *pag.* 24.

(2) Baſnage, hiſtoire des Juifs. *Liv. IX. c.* 20. n°. 12.

(3) Saurin, diſcours 8. *pag.* 98.

" Il eſt, dit-il, impoſſible dans l'état préſent de la terre, qu'il puiſſe arriver un déluge général qui couvre les plus hautes montagnes de quinze coudées par-deſſus leur cime. Cela ſe prouve par la profondeur de la mer & par l'élévation des plus hautes montagnes, ou par la déclivité des terreins, depuis le milieu des terres, juſqu'à la mer. Le mont Gordien ou celui d'Ararat, ſur lequel l'arche s'arrêta, eſt élevé de plus de trois mille pas au-deſſus de la ſurface de la mer. Celle-ci, priſe en général, n'a pas plus de trois cent pas de profondeur: ainſi, ſans compter que la capacité du globe s'élargit à meſure qu'il s'élève, il faudroit dix ou douze fois autant d'eau que la mer ou les cavités ſouterraines en peuvent contenir, pour inonder toute la terre dans la quantité d'eau marquée dans l'écriture. On ne peut pas dire que Dieu a créé pour cet effet une nouvelle quantité d'eau, qu'il l'a enſuite anéantie; car l'écriture ne rapporte que des moyens naturels, ſavoir l'ouverture de l'abîme, & la chûte des pluies. Elle dit auſſi expreſſément que Dieu ſe ſervit du vent pour ſécher l'eau. On ne peut pas non plus feindre que les pluies les plus fortes, les orages les plus violens verſent plus d'un pouce & demi d'eau dans l'eſpace d'une demi-heure. Or n'ayant plu que quarante jours & quarante nuits, il ſuffit de prendre les plus hautes montagnes ſeulement à deux mille pas d'élévation, ce qui eſt un tiers moins qu'elles ne portent; il faudroit pour les égaler que le ciel eût verſé en vingt-quatre heures deux cent cinquante pieds d'eau, ce qui excéde tellement

les forces de la nature & de la probabilité, qu'on ne fauroit le comprendre. „

Ceux qui reftraignent le déluge à la partie du monde habitée (1), demandent par quelle voie feroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieufe diftance du lieu où l'arche fut bâtie, & par quelle voie ils feroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Ifaac Voffius, un des hommes le plus contraire à l'univerfalité du déluge, infifte vivement fur cette objection; il auroit fallu, felon lui, donner vingt mille ans à certains animaux que l'on nomme *pareffeux*, à caufe de leur lenteur, pour les faire arriver jufqu'au patriarche.

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître fur la furface de la terre, quelque tems après Noé, avec l'univerfalité du déluge. C'eft ce qu'avoit bien compris l'abbé Lenglet, & ce qu'il avoit remarqué dans fon projet de foufcription de la feconde édition de fa *méthode pour étudier l'hiftoire;* mais on jugea à propos de lui faire fupprimer les obfervations à ce fujet. " Nous trouvons, difoit-il, que deux ou trois cent ans après le déluge il y avoit en Egypte une fi grande quantité de peuples, que vingt mille villes n'étoient pas en état de les contenir. La Chine n'étoit pas moins peuplée que l'Egypte; la Scythie & la Tartarie l'étoient autant l'une que l'autre. „

On croit être beaucoup avancé, en faifant

(1) *Voyez* Saurin, difcours 8. *pag.* 99.

comme le pere Pétau, *des hommes à coups de plumes ;* on prétend nous persuader, comme cet habile jésuite, à force de supputations & de progressions arithmétiques, que deux cent soixante ans après le déluge, il devoit y avoir plus de soixante milliards sept cent dix-neuf millions de personnes, c'est-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou six mondes tels que le nôtre.

Si les hommes étoient si féconds dans ces premiers tems, que sera-t-il arrivé dix siécles après le déluge? Il y aura eu sans doute, suivant les mêmes supputations, assez d'habitans pour peupler une centaine de mondes : ce savant jésuite devoit faire attention que, suivant l'écriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, & qu'il ne paroît pas même qu'ils en eussent un grand nombre ; ainsi les peuplades n'ont pu se faire, ni si promptement, ni en si grande abondance ; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raisonnables, pour expliquer la formation des empires ; tout ce qu'on dit pour justifier ces possibilités, est contraire à l'expérience.

L'histoire de la Chine contredit ouvertement celle des juifs. Je ne prétens pas parler de ces calculs immenses que les Chinois adoptent dans leurs livres historiques, je m'en tiens à ce qui ne peut être contesté. Ecoutons sur ce sujet un jésuite qui écrivoit il n'y a pas longtems (1).

(1) Lettre du P. Fauque, *pag.* 458. 19e. recueil des Lettres édifiantes & curieuses.

“ Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'eſt que la Chine a été peuplée avant J. C. plus de deux mille cent cinquante-cinq ans : cela ſe démontre par une éclipſe de ſoleil, arrivée en cette année-là. “ M. l'abbé Renaudot rejette cette éclipſe ſur le témoignage de M. de Caſſini, mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célébre aſtronome.

On a envoyé au pere Souciel des obſervations aſtronomiques tirées de l'hiſtoire & des livres Chinois, qui prouvent, & leur habileté en fait d'aſtronomie, & l'antiquité de leurs obſervations. Il les donnera au public, ce qui me diſpenſe de m'étendre ſur cela davantage. Il ſuffit que nous tenions deux mille cent cinquante-cinq ans avant J. C. il eſt certain, comme l'avoue M. l'abbé Renaudot, que cette antiquité a des conſéquences funeſtes, puiſqu'elle donne atteinte à l'univerſalité du déluge & à l'autenticité du texte hébreu, ſuivant lequel la terre n'étoit habitée que par des enfans de Noé, deux mille cent cinquante-cinq ans avant J. C. Pendant ce tems il ne devoit point y avoir d'aſtronome à la Chine.

Il eſt également difficile de concevoir comment les nègres peuvent avoir la même origine que les blancs. M. de Boulainvilliers, qui a traité de la cauſe de la noirceur des nègres, dans ſon *hiſtoire du monde*, prétend qu'il y a des raiſons phyſiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

“ L'anatomie, dit-il, a mis en évidence, depuis peu d'années, une cauſe phyſique & ſenſible de la noirceur des nègres, priſe de la ſeule

difpofition de leur peau , favoir , un tiffu qui a fon principe au nombril, & fe répand fur toute la continuité de l'épiderme, lequel tiffu fe trouve par-tout de couleur bleue foncée , & ne fe rencontre abfolument point dans les blancs. ,,

Il fuivroit de-là qu'ils ont une origine différente , que par conféquent ils ne peuvent pas defcendre d'Adam , & cela fe prouveroit encore par une obfervation de Brown , fi elle eft vraie , que la noirceur des nègres fe perpétue toujours, même en changeant de pays , & que les blancs ne produifent jamais de noirs, en s'établiffant chez les nègres (1).

C'eft une chofe affez finguliere , que le Pentateuque , qui s'explique fi clairement fur l'immortalité de l'ame , c'eft-à-dire , fur le point fondamental de la vraie religion , que de très-favans hommes, tels que le cardinal du Perron, (2) Luc de Bruges (3), M. Divois &c. (4), ont cru avec raifon qu'il n'y eft fait aucune mention de cette vérité , femble cependant fuppofer que les animaux peuvent mériter & démériter. C'eft ce qui paroît clairement par le verfet cinquiéme du chapitre IX de la genèfe, où il eft dit : *Je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront*

(1) Erreurs populaires. *Liv. VI. c.* 10 *p.* 220.

(2) Perroniana, *pag.* 3.

(3) Bafnage, hiftoire des Juifs. *Liv. V. chapitre* 17.

(4) Preuves de la véritable religion. *Liv. II. pag.* 90.

répandu votre ſang : & par le verſet 10. *Je ferai alliance avec les animaux qui ſont avec vous, avec les oiſeaux, avec les bêtes domeſtiques, & avec les animaux de la campagne, avec tous ceux qui ſont ſortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre.*

Sur quoi le P. Calmet remarque que l'on voit ſouvent dans l'écriture des expreſſions par leſquelles ils ſembleroit que l'on ſuppoſe dans les bêtes quelque ſorte de connoiſſance. Dieu leur parle après la création, & leur dit de croître & de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, & les bêtes qui auront ſervi d'inſtrument à un crime abominable. Le Pſalmiſte parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes, *Auferes ſpiritum eorum & deficient.* Vous leur ôterez leur ame, & ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les animaux; & quand Jonas ſe plaint à Dieu, de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond: " pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande ville, dans laquelle il y a un ſi grand nombre d'hommes qui ne ſavent pas diſtinguer leur main droite de leur main gauche, & où il y a un ſi grand nombre d'animaux ; ,, comme ſi ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour engager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter pluſieurs autres paſſages où il ſemble que l'écriture ſuppoſe de la raiſon aux animaux. Cette opinion n'eſt cependant pas la dominante chez les chrétiens,

& ils sont obligés de dire que le S. Esprit *s'est accommodé aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voisines.

C'est un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expressions, peu conformes à la saine doctrine, dans des ouvrages faits par l'inspiration divine, pour fixer la croyance des hommes; cependant on ne peut nier que ces expressions ne se rencontrent très-souvent dans l'ancien testament.

Bien loin d'être surpris qu'il y ait eu une secte d'antropomorphites, il y a lieu de s'étonner que tous ceux qui ont regardé la bible comme un livre divin, n'aient pas embrassé l'opinion qui fait Dieu corporel, puisque Dieu y est représenté partout comme ayant un corps. Lorsque les descendans de Noé bâtissoient la tour de Babel, le Seigneur descendit pour voir la ville & la tour que les enfans des hommes élevoient. C'est ainsi que l'auteur sacré fait parler Dieu, (*genèse*, *ch.* 11, *v.* 5,) " Je descendrai; & je verrai si leurs œuvres egalent le cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas. ,, *Voyez* genèse, ch. XI, v. 5, & 18, v. 21.

L'ancien testament est rempli de pareilles phrases, qui ont été une occasion de blasphêmes pour les juifs & pour les simples.

Les incrédules accusent aussi l'écriture d'approuver, de proposer pour modéle, de louer beaucoup de personnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, & de canoniser des ac-

tions qui feroient condamnées par la raifon ou par la religion naturelle.

Le livre des juges (*ch.* 3 , *v.* 14 ,) fait l'éloge de l'action d'Aod , qui affaffina Eglon , roi de Moab , dont il étoit devenu le fujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage , où fe trouve un principe fi dangereux , devroit être interdite aux fimples dans un état bien policé. C'eft peut-être ce paffage qui a féduit les Ravaillac & les Clément , & qui les a engagé à commettre avec confiance le plus grand de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la faine morale. Elle étoit femme d'Heber, qui étoit en paix avec Jabin , roi d'Azor ; Sizara, général de ce prince , fuyant après avoir été battu par Baruc , Jahel va au-devant de lui , promet de le cacher , & cependant le tue en trahifon. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a pourtant dans cette conduite une complication de perfidies qui auroit dû effrayer une confcience tant foit peu timorée. Le P. Calmet en convient : " Il faut reconnoître , dit-il , qu'elle a fait un menfonge , & qu'elle a agi contre la bonne foi qu'on doit garder , en guerre même , envers fes ennemis , en invitant Siraza d'entrer dans fa tente , & en l'exhortant de ne rien craindre. Elle a violé les droits de l'hofpitalité pour tromper fon ennemi , ce qui n'eft jamais permis , l'hofpitalité ayant toujours paffé pour une chofe fainte & inviolable. Il paroît d'ailleurs qu'Heber & Jabin étoient alliés , & on ne voit point que Sizara ait rien fait contre cette alliance. ,, (*Juges c.* 5 , v. 14 ,)

Il y a plusieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'ancien testament, ce qui avoit engagé les manichéens à le rejetter avec mépris (1).

L'ecclésiaste a été un sujet de scandale pour les déïstes : ils se sont imaginés qu'il étoit clair pour tout homme qui pourroit s'élever au-dessus des préjugés, que ce livre avoit été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'est ce qui se prouve par ces passages (*ch.* 3, *v.* 12 & 18,) " J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meilleur que de faire du bien pendant sa vie. J'ai dit en moi-même touchant les enfans des hommes, que Dieu les éprouve, & qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux bêtes. C'est pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, & leur sort est égal. De même que l'homme meurt, les bêtes meurent aussi : les uns & les autres respirent de même; l'homme n'a rien de plus que la bête. Tout est soumis à la vanité, & tout tend à un même lieu. Il ont tous été tirés de la terre, & ils retourneront dans la terre. Qui connoît si l'ame des enfans d'Adam monte en haut, & si l'ame des bêtes descend en bas ?...... J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme, que de se réjouir dans ses œuvres, que c'est-là son par-

(1) Aug. contre Fauste, *l.* 22. *c.* 8. *p.* 363. & 364.



tage ; car qui eſt-ce qui le ramènera pour connoître ce qui doit ſe paſſer après lui ? (*ibid. ch.* 8, v. 14,) J'ai cru que le bien, qu'on pouvoit avoir ſous le ſoleil, étoit de manger, de boire & de ſe réjouir, & que l'homme n'emportoit que cela avec lui de tout le travail qu'il avoit eu dans ſa vie, pendant les jours que Dieu lui avoit donnés ſous le ſoleil. „

Enfin, dans le verſet 5, du ch. 9, il eſt décidé poſitivement que les morts ne connoiſſent plus rien, qu'ils ne ſont point récompenſés, & que leur mémoire eſt enſevelie dans l'oubli ; cependant c'eût été bien-là l'occaſion de s'expliquer ſur l'immortalité de l'ame, ſi l'auteur avoit eu quelque connoiſſance de cette doctrine. Il eſt vrai que, ſur la fin de cet ouvrage, il dit que la pouſſiére rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, & que l'eſprit retourniera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *Rovah*, ou cet eſprit, eſt ce qui eſt appellé ailleurs, (*genèſe ch.* 8, *v.* 7,) *ſpiraculum vitæ ;* & il ſignifie, pour l'ordinaire, quelque choſe de corporel. Une preuve, que l'auteur de l'eccléſiaſte n'a pas entendu par-là *une ſubſtance ſpirituelle & immortelle*, c'eſt qu'il ſe ſert du même terme lorſqu'il parle de l'ame des bêtes. (*ch.* 3, *v.* 9,) Ces expreſſions favoriſeroient plutôt les ſpinoſiſtes que les orthodoxes.

Le cantique des cantiques eſt ſi ſcandaleux, du moins en apparence, que les interprêtes avouent (1) qu'il y auroit de la témérité à vou-

(1) *Voyez* Calmet, dict. de la bible.

loir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopfuefte, & dans ces derniers fiécles, Caftalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs. Depuis peu M. Whifton (1) a entrepris de prouver que le cantique des cantiques eft un livre rempli de folies, de vanité & de débauche, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius, qui n'a pas connu d'autre fens que le littéral, a été traité comme un blafphémateur; ce qui a fait dire au pere Calmet, que fi Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit enfevelir le cantique des cantiques dans un oubli & dans un filence éternel. Ce feroit une fource empoifonnée qu'il faudroit abfolument fermer. Ce n'eft pas fans raifon que les juifs en interdifoient la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne fe fuffent échauffées par les traits fuivans. (*ch.* 7, *v.* 23, 7, & 8,)

“ Votre nombril, fille du roi, eft comme une coupe auffi ronde que la lune, où il ne manque jamais de liqueur. Votre ventre eft comme un monceau de froment tout environné de lys; vos deux tetons font comme deux jumeaux de la femelle. Votre tête eft femblable à celle du palmier, & vos tetons reffemblent à des grapes de raifin. J'ai dit, je monterai fur

---

(1) Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne *p.* 292. *N°.* 14.

le palmier, j'en prendrai les feuilles, & vos tetons feront comme des grappes de raifin. „

Il y a, dans le livre de *Tobie*, des traits fi romanefques, qu'ils fuffiroient pour faire rejetter, comme fabuleux, tout livre où l'on trouveroit de pareils traits. Sara avoit époufé fept hommes, les uns après les autres, & un démon nommé *Afmodée* les avoit tous tués, auffi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, (*ch.* 3, *v.* 8,). Le jeune Tobie trouve un ange qui s'offre à lui fervir de guide, & cet ange menteur l'affure qu'il eft un des enfans d'Ifraël, qu'il s'appelle *Azarias*, & qu'il eft fils du grand Ananias, (*ch.* 5, *v.* 5,. La fumée, qui fort du poiffon que Tobie prend dans le Tygre, chaffe tous les démons, foit d'un homme, foit d'une femme, de forte qu'ils ne s'en approchent plus, (*ch.* 6, *v.* 8,).

Le démon Afmodée eft faifi par l'ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déferts de la haute Egypte, (*ch.* 8, *v.* 3,).

Le livre de *Judith* eft plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'infpirer de la vertu. On eft très-embarraffé à fixer le tems où cette héroïne a vécu. Il eft dit, dans le 30e. verfet du 16e. chapitre qu'elle vécut cent cinquante ans, & que tant qu'elle fut au monde, & plufieurs années après, il ne fe trouva perfonne qui troublât Ifraël. Or, on ne trouve point dans les derniers fiécles du royaume de Juda, aucun tems de tranquillité affez long pour pouvoir placer l'événement du fiége de Béthulie. Le P. Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith foixante ou foixante-cinq ans, lorf-

qu'elle tua Holopherne ; cependant elle est représentée dans l'histoire comme étant alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il est dans l'impuissance d'éclaircir cette difficulté, (*ch. I*, *p.* 73.).

L'auteur de la défense des sentimens sur l'histoire critique (*lettre* 10, *p.* 249,) penche à croire que le livre d'*Ester* est une histoire feinte, ou un roman spirituel. Cet auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le 22e. verset du premier chapitre de ce livre a quelque chose de comique. On y lit qu'Assuérus envoya des lettres par toutes les provinces de son empire, pour ordonner que les maris eussent tout pouvoir & toute autorité dans leur maison.

L'édit contre les juifs n'a aucune vraisemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les juifs, comme on le suppose, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal qu'en leur donnant du tems, & en les avertissant qu'ils devoient chercher leur sûreté dans la fuite. Le 14e. verset du dernier chapitre, qui, à la vérité, n'est qu'en grec, fait tenir un discours très-peu convenable à la dignité d'un aussi grand prince que le roi de Perse. On y fait dire à Assuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué les juifs, a ôté ce secours aux Perses, avoit dessein de s'emparer du royaume & de le livrer aux Macédoniens. Il est aisé de reconnoître, à ces traits, la vanité des Juifs, qui vouloient passer pour avoir été les soutiens de l'empire Persan. Les Macédoniens jouoient un assez petit rôle dans ce tems-là ; ce qui a obligé le pere Calmet d'avouer, à cette occa-

sion, que l'auteur du livre d'Esther faisoit parler au roi Artaxerxes, ou Assuérus, un langage qui ne convenoit pas au tems où vivoit ce prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révélation, le nouveau testament, quoique beaucoup plus parfait que l'ancien, n'est pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent, est tiré du plus bel endroit de ce livre; le sermon sur la montagne, qui contient le précis de la morale chrétienne, renferme assurément d'excellentes maximes; il est seulement fâcheux que la pratique en soit impossible. Aussi les peres ont-ils prouvé, par la conduite même de J. C. qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ses discours; ils prétendent trouver des conseils parmi les choses qu'il semble ordonner. (*Voyez le pere Calmet.*) Cependant on ne voit aucune distinction dans le texte sacré, & ces prétendus conseils suivent immédiatement la défense de l'adultére & du parjure. J. C. ne dit rien qui puisse faire croire qu'il mette quelque différence entre ses diverses instructions; il parle même d'un ton impératif, dans le tems qu'on soutient qu'il se contente de conseiller. « Vous avez appris, dit S. Matthieu (*ch.* 5, *v.* 38,) qu'il a été dit, œil pour œil, & dent pour dent; & moi je vous dis de ne point résister au mal qu'on veut vous faire; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez lui encore la gauche : si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, quittez lui encore votre manteau. « Que diroit-on d'une loi humaine, qui confondroit l'essentiel avec l'arbitraire? ne la regarderoit-on pas comme indigne d'un législateur sensé?

ſenſé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette diſtinction de *conſeils* & de *préceptes*, ſur le compte des interprêtes, qui ſe ſont apperçus que l'obſervance exacte de la morale de J. C. n'eſt ni poſſible, ni conforme aux intérêts de la ſociété. L'auteur du ſermon ſur la montagne ne faiſoit point de différence entre les préceptes & les conſeils, dans le temps qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire, par ce qui précéde & ce qui ſuit, qu'il regardoit la patience ſans bornes dans les inſultes & les injuſtices, & le renoncement à la défenſe légitime de ſoi-même, comme néceſſaires pour plaire à Dieu. Pluſieurs ſectes chrétiennes ont pris ce ſermon à la lettre ; & dans le dernier ſiécle, Robert Barclay (*theſe* 15, *pag.* 638), a entrepris de prouver dans ſon *apologie des Trembleurs*, qu'il eſt clair comme le jour, que J. C. a défendu la guerre. Le ſens littéral favoriſe ſon opinion. C'eſt en conſéquence de cette explication, qu'un ſavant, dont parle Bayle (1), s'imaginoit que J. C. n'avoit pas propoſé la religion comme une choſe qui pût convenir à toutes ſortes de perſonnes, mais ſeulement à un petit nombre de ſages. Il ſe fondoit ſur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du Chriſtianiſme, ſeroit incapable de ſe garantir contre l'invaſion de ſes ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une ſociété entiere ſe privât des moyens humains de ſe conſerver dans l'indépendance des autres peuples.

---

(1) Penſées diverſes. *tom. III. pag.* 125.

Cet homme donc vouloit persuader que, comme la philosophie des stoïciens, impratiquable pour toutes les sociétés, n'étoit destinée qu'à des ames extraordinaires, l'évangile aussi n'étoit fait que pour des personnes choisies, supérieures à l'humanité, & capables de se détacher des choses de la terre.

Les épitres de S. Paul & de S. Pierre supposent en plusieurs endroits une opinion dont la suite des tems a démontré la fausseté; elles annoncent que l'*Antechrist* devoit bientôt paroître, & que le monde étoit près de sa fin. " Nous vous déclarons, dit S. Paul, (*Thessal. I*, *ch.* 4, *v.* 15,) comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui sommes réservés pour son avénement.... car le mystère d'iniquité se forme à présent (déclare-t-il, *Thessal. II*, *ch.* 2, *v.* 7,) & alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le soufle de sa bouche.], S. Pierre parle de même, S. Jean est d'accord avec eux. " Meres, petits enfans! C'est ici la derniere heure, dit-il dans sa premiere épître, (*ch.* 2, *v.* 18,) & comme vous avez ouï dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès maintenant plusieurs Antechrists, ce qui nous fait connoître que nous sommes à la derniere heure. ,,

C'est d'après ces passages, que le pere Calmet remarque (1) que les apôtres S. Pierre & S. Paul se sont expliqués comme si la fin du monde étoit

(1) Dissertation sur l'Antechrist, *Tom. VIII. art.* 4. *pag.* 356.

toute prochaine. L'évangile favorisoit aussi cette opinion ; car la désolation de Jérusalem & la fin du monde sont annoncées dans S. Luc, *ch.* 21, comme devant se suivre de près. J. C. assure que la génération qu'il voyoit ne finiroit point que toutes ces choses ne fussent accomplies. Après cela, il ne faut pas être surpris que les premiers peres de l'église ayent cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion, jusqu'à la fin du 4e. siécle (1).

Il y a une grande différence entre les sentimens de respect, que les mahométans ont pour leur alcoran, & ceux des chrétiens pour l'écriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les sectateurs de Mahomet témoignent en parlant de l'alcoran. ,, C'est, disent-ils, le plus grand des miracles, & tous les hommes ensemble ne sont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui est d'autant plus admirable que l'auteur n'avoit fait aucune étude, ni lu aucun livre. L'alcoran vaut lui seul soixante mille miracles, (c'est à-peu-près le nombre des versets qu'il contient . La résurrection d'un mort ne prouveroit pas plus la vérité d'une religion, que la composition de l'alcoran. Il est si parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé (2). ,,

Les chrétiens disent à la vérité, que leurs

---

(1) *Voyez* Lactance. *Liv. VII. c.* 25 *p.* 726.

(2) Voyez *specimen hist. Arab.* pag. 191. Emazari. *de Alcoran. pag.* 43 & 44.

livres fondamentaux ont été inspirés par le S. Esprit; mais comment peuvent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent ? Dans toute l'Italie & dans tous les pays où l'autorité du pape est sans bornes, l'écriture est regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidéles, & dont il est très-facile d'abuser ; en conséquence de cette opinion, il n'est permis de vendre la bible traduite en langue vulgaire, qu'à ceux qui ont permission de la lire : c'est ce qui est exprimé par la cinquiéme régle de l'index, dont voici la traduction (1) : " Etant évident, par l'expérience, que si la bible traduite en langue vulgaire étoit permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes seroit cause qu'il en arriveroit plus de mal que de bien ; nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque, ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé, ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la bible, traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage ; il faudra qu'ils ayent cette permission par écrit : que s'il s'en trouve qui aient la présomption de lire, ou retenir la bible sans cette permission par écrit, on ne les absoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur bible entre les mains de l'ordinaire ; & quant aux libraires, qui vendront les bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par

(1) Starti. 4e. *part. pag.* 5.

écrit, ou en quelqu'autre maniere la leur auront mise entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque employera à des choses pieuses, & seront punis d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront aussi lire, ni acheter ces livres, sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. „

Ceux qui ne connoîtroient l'écriture que par cette régle, en auroient sans doute une mauvaise idée. Ces défenses n'ont été faites, selon le pere Simon (*lettre* 5, *pag.* 183) qu'après une observation des théologiens, qui assuroient que la lecture de la bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le cardinal Ximenès, qui étoit dans ces principes, disoit en voyant la traduction des pseaumes, des évangiles & des épitres, faite par l'évêque de Grenade, que si l'on traduisoit à l'avenir la bible en langue vulgaire, les suites en seroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les juifs (1), qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers chapitres de la genèse, du commencement & de la fin d'Ezéchiel & du cantique des cantiques. On a tâché d'introduire en France ces principes ultramontains. Plusieurs zélés catholiques voyoient avec chagrin, que les simples, après une lecture superficielle des écritures, prenoient part aux querelles des théologiens, & se déclaroient pour les nouveaux sentimens. Le cardinal du Perron

(1) Origène, Homélie I. sur le cantique des cantiques.

se signala plus que personne contre la lecture de l'écriture (1) ; il prétendit " qu'elle étoit un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui les pourroit percer ; que pour éviter cela, il valoit mieux que le simple peuple l'ouït de la bouche de l'église, avec les solutions & les interprétations des passages, qui semblent aux sens être pleins d'absurdités & de contradictions, que de les lire par soi, sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. „ Il faisoit ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable, ni de si scandaleux, dans un auteur chrétien.

Un autre auteur catholique, approuvé par le cardinal Osius, a assuré que, sans l'autorité de l'église, il n'auroit pas une plus grande vénération pour la bible que pour les fables d'Esope (2).

La constitution *Unigenitus* a redoublé la dispute sur la lecture de l'écriture sainte. L'auteur *des anecdotes* (*tom. I*, *pag.* 191,) nous apprend que, lorsqu'on travailloit à l'instruction qui a paru sous le nom des quarante évêques, le cardinal de Rohan, qui faisoit le rapport, exposa une tradition depuis S. Irénée jusqu'aux docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture

---

(1) *Voyez* l'esprit de M. Arnaud. *tom. II. p.* 119.

(2) Pensées libres sur la religion. *p.* 191.

de la bible est très-dangereuse. Le cardinal de Noailles, qui étoit présent à l'assemblée, représenta que ce seroit soulever les fidèles que d'appuyer si fort sur la prohibition de cette lecture; mais le cardinal de Bissy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, se crut obligé de la défendre, & dit que le public s'étant fort élevé contre les propositions, il en falloit davantage charger la censure, pour le contraindre de s'y soumettre par autorité. Le cardinal de Noailles se rendit depuis lui-même au sentiment de ses confreres, & voici comment il parle dans le mandement du 2 août 1729, *p.* 49, fait pour accepter la bulle.

" Entre les livres de l'écriture, il y en a qui, dans leurs parties, ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. Saint Jérôme & Théodoret nous apprennent que c'étoit un usage, parmi les juifs, de ne point permettre, avant l'âge de trente ans, la lecture du commencement de la genèse, du commencement & de la fin d'Ezéchiel, & de tout le cantique des cantiques. Origène, si zélé pour la lecture de l'écriture sainte, donne le même conseil à ceux qui ne sont pas encore fermes dans la vertu, & le grand S. Basile écrivoit au moine Chilon : „ ne négligez pas les lectures, particuliérement celles du nouveau testament; car la lecture de l'ancien est souvent nuisible, non que ce qui y est écrit soit nuisible, mais parce que l'esprit de ceux qui le lisent est foible. „

Les protestans n'ont pas eux-mêmes pour l'écriture tout le respect qu'ils devroient avoir.

Le miniſtre Jurieu, qui, comme nous venons de voir, a invectivé ſi vivement contre le cardinal du Perron, eſſuya les mêmes reproches de la part des catholiques. Ecoutons Papin dans ſon *traité de la nature & de la grace* (1). " Je vis ce même miniſtre enſeigner au public que tous les caractères de l'écriture ſainte, ſur leſquels ces prétendus réformateurs avoient fondé leur perſuaſion de ſa divinité, ne lui paroiſſent point ſuffiſans. " Jà n'advienne, dit-il, que je veuille diminuer la force & la lumiere des caractères de l'écriture, mais j'oſe affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puiſſe être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui faſſe une preuve, & à quoi on ne puiſſe répondre quelque choſe ; & conſiderés tous enſemble, quoiqu'ils aient plus de force que ſéparément, pour faire une démonſtration morale, c'eſt-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue, continue-t-il, que rien ne paroît plus oppoſé à la raiſon, que de dire que les caractères par eux-mêmes ſont capables de produire une telle certitude. ,,

Ceux qui ont réfléchi ſur le ſtyle & ſur l'ordre des livres ſacrés, en ont parlé comme d'un ouvrage aſſez mal arrangé, en ſorte que, ſelon M. Leclerc, " on trouve à tout moment des obſcurités que toutes les régles de la grammaire ne ſauroient diſſiper (2). Si l'on entend leurs expreſſions à la rigueur, elles forment un ſens

---

(1) Les ſuites de la tolérance *p.* 123.

(2) Sentimens de quelques Théolog. *p.* 15.

abſurde & contraire à leurs ſentimens. Outre la difficulté qui ſe trouve dans leurs expreſſions, il n'eſt pas toujours ſûr de ſuivre l'ordre de leurs raiſonnemens, parce qu'ils ont négligé les régles de la dialectique & de la rhétorique ; ils paſſent inſenſiblement d'un ſujet à un autre, ſans tranſition, & ils reviennent à leur matiére, ſans en avertir le lecteur. Ils omettent ſouvent la moitié d'une comparaiſon, ou d'un raiſonnement, & laiſſent ſuppléer au lecteur attentif bien des choſes qu'ils n'expriment pas ; en un mot, il faut ſouvent deviner pour comprendre la ſuite de leurs diſcours. „

L'évêque Taylor penſe de même que M. Leclerc. " Il y a, dit-il, des paſſages innombrables dans l'écriture, qui contiennent ſans doute de très-grands myſtères, mais ils ſont tellement cachés dans d'épais nuages, tellement obſcurcis par des ombres, ſi couverts d'expreſſions impénétrables, ſi enveloppés dans les allégories & dans les ornemens de la rhétorique, ſi profonds par rapport à la matiére, ſi embarraſſans dans la maniere de les annoncer, qu'ils ſemblent nous être donnés pour eſſayer notre pénétration & pour nous fournir l'occaſion d'exercer la charité & la tolérance, plutôt que pour être les objets de notre foi & remplir nos confeſſions. „

M. Simon eſt d'accord avec ſon adverſaire ſur les défauts de l'écriture. " Je doute, dit-il (1), qu'on puiſſe attribuer à Moïſe ou aux écrivains

(1) Hiſtoire critique *p.* 35.

publics, qui étoient de son tems, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque. " C'est ce désordre qui lui a fait imaginer le systême des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point si ces observations sont vraies ; mais il est difficile de concevoir comment des ouvrages aussi défectueux peuvent être dignes de l'être souverainement parfait, dont il semble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de la perfection. Que dirions-nous d'un prince qui rendroit des arrêts obscurs & confus ? pourrions-nous nous empêcher de penser que ce prince manque d'habileté, & qu'il y a des fautes essentielles dans sa loi ?

CHAPITRE XII.

Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée avec l'ignorance de la plûpart des hommes, & leur peu de capacité.

La difficulté, dont nous demandons l'éclaircissement dans ce chapitre, intéresse toutes les religions révélées, & elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée sur des propositions qui ne doivent pas être contestées.

C'est un principe constant, & avoué dans toutes les sectes, que la religion est faite pour tous les hommes, & qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particu-

liers. Delà il résulte qu'elle doit avoir des signes & des caractères d'évidence qui fassent impression sur tous ceux qui emploient de bonne foi leur attention pour la connoître; autrement, ceux à qui Dieu auroit refusé la capacité de sentir la force de ses preuves, ne seroient pas plus obligés de l'admettre, que les insensés & les stupides.

Ceux qui ont traité cette matiere, ont supposé ce principe comme un axiome incontestable. " Il n'y a personne, dit M. Nicole (1), qui ne puisse & qui ne doive être convaincu par les lumieres communes de la religion, & par celles du sens commun, des vérités suivantes, qu'il est certain que Dieu veut sauver tous les hommes, & même les plus ignorans & les plus simples; qu'il ne leur offre néanmoins à tous aucune voie que celle de la vraie religion; qu'il faut donc qu'il soit non-seulement possible, mais aisé de la reconnoître. ,,

" Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne pourra conduire, ni les simples, ni les ignorans, à la foi, n'y pourra conduire personne, puisque le caractère, & la marque de cet unique chemin, doit être d'y conduire tout le monde. ,,

Enfin il soutient, dans le livre des prétendus réformés convaincus de schisme, " que toute société, qui ne sauroit conduire à la foi les pauvres & les ignorans, ne peut être la vraie église; & ce principe est si clair & si certain,

(1) Préfaces des préjugés légitimes.

continue-t-il , qu'il n'eſt pas conteſté par les miniſtres. „

M. Claude s'en ſert lui-même pour donner à ceux de ſon parti une aſſurance raiſonnable de la juſtice de leur cauſe. " Dieu , dit-il , n'a point rendu ſon ſalut inacceſſible aux ames des plus ſimples ; le fameux Burnet , évêque de Salliſbury , avouoit à Rocheſter (1), que le principe néceſſaire pour la correction du genre humain, devoit être facile & à la portée du genre humain. „

M. Oſtervald déclare (2) que comme de toutes les vérités , il n'y en a point qui ſoient d'une plus grande conſéquence que celles de la religion ; il faut que les preuves de ces vérités ſoient ſimples, évidentes, & à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le ſavant pere Marati fait voir (3) dans ſa *réfutation de l'alcoran* , imprimée dans cette capitale du monde chrétien , qu'on ne feroit pas obligé d'embraſſer une religien , dont les preuves ne feroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les ſectes ; il faut ſans doute qu'il ſoit d'une grande évidence , pour avoir eu le conſentement des théologiens ou de diverſes créances.

Ce principe poſé , on peut faire ce raiſon-

---

(1) Mémoire concernant la vie de Milord Rocheſter. *p.* 20.

(2) Traité des ſources de la corruption. 17.

(3) *præmium prædonii.* p. 2.

nement, dont toutes les propoſitions paroiſſent être ſuſceptibles de démonſtration.

Une religion, dont les preuves ne ſont point à la portée de tous les hommes raiſonnables, ne peut être la religion établie de Dieu pour les ſimples & pour les ignorans ; or il n'y a aucune religion, de toutes celles qui ſe prétendent révélées, dont les preuves ſoient à la portée de tous les hommes ; donc aucune des religions, qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie de Dieu pour les ſimples & pour les ignorans.

La conſéquence de cet argument eſt bien tirée ; la premiére propoſition n'eſt point conteſtée. Il ne s'agit donc que de la ſeconde, qu'il eſt très-facile de prouver, pour peu que l'on faſſe attention 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les diſcuſſions de religion, 2°. à la foibleſſe de l'eſprit humain, 3°. à la multiplicité des beſoins & des affaires qui aſſerviſſent la plûpart des hommes : mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut obſerver que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la diſcuſſion demandant de longs examens, & renfermant de grandes difficultés, eſt par conſéquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement des prophéties & des miracles, qui ſont, ou conſervés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres, écrits en une langue inconnue, non-ſeulement au peuple ; mais même à un grand nombre de perſonnes qui d'ailleurs ont l'eſprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne soit en état de s'assurer, 1°. du tems où vivoit le prophête, pour savoir si la prophétie n'est pas postérieure à l'événement; 2°. du véritable sens du passage qui renferme la prophétie, ce qui suppose la connoissance de la langue originale du livre prophétique. 3°. Il est nécessaire de savoir dans quelles circonstances s'est trouvé le prophête, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit. 4°. Il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hazards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour garans des livres dont la vérité ne peut se prouver sans le secours de l'histoire. 1°. Il faut examiner le siécle des historiens qui les rapportent; 2°. il faut s'assurer de l'authenticité de leurs livres & de la sincérité de leurs témoignages; 3°. il sera nécessaire de s'assurer si les miracles, dont ils parlent, ne sont pas l'effet de la fourberie; ou s'ils ne peuvent pas avoir des causes physiques pour base. Mais comment un homme peu instruit pourra-t-il se convaincre que ces livres ne sont pas l'ouvrage de l'imposture, tandis qu'il est certain que le genre humain est partagé en différentes sectes qui produisent toutes, en faveur de leurs opinions, des livres qu'elles prétendent également inspirés? Ce n'est que par un très-grand travail qu'on peut discerner le différent mérite de ces ouvrages; il est contre l'expérience & contre la raison, d'imaginer que tous les hommes puissent faire toutes les recherches nécessaires pour parvenir à ce discernement. Le

falut dépendra donc de la ſcience & d'une queſtion de critique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de ſagacité ſuffit pour en connoître l'incertitude ; mais ce n'eſt qu'après des études profondes & de ſérieuſes réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne ſuffira pas d'avoir examiné une ſeule religion, il y a dans le monde une infinité de ſectes qui ſe vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Elles ſe fondent toutes ſur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoiſſance de cauſe, la préférence à l'une d'entr'elles, il faudra les comparer & juger quelle eſt la mieux fondée.

Seroit-il poſſible que la plûpart des hommes, dans le ſein de l'ignorance qui les aveugle, & de la miſère qui les accable, s'érigeaſſent, pour ainſi dire, un tribunal, où ils fiſſent comparoître toutes les ſectes de l'univers, & où, après avoir examiné à loiſir leurs titres & leurs prétentions, ils prononçaſſent un jugement équitable ? Cette impoſſibilité de l'examen pour les ſimples a été reconnue & démontrée par les plus fameux auteurs. " Comment eſt-ce que les ſimples, dit le pere Mallebranche, *Entretien* 13, *pag.* 199, peuvent être certains que les quatre évangiles que nous avons ; ont une autorité infaillible ? Les ignorans n'ont aucune preuve qu'ils ſoient des auteurs dont ils portent les noms, & qu'ils n'ont point été corrompus dans les choſes eſſentielles. Je ne ſais, continue-t-il, ſi les ſavans en ont des preuves bien sûres ; mais quand

nous ſerions certains que l'évangile de S. Matthieu, par exemple, eſt de cet apôtre, & qu'il eſt tel aujourd'hui qu'il l'a compoſé, ſi nous n'avons point d'autorité infaillible, qui nous apprenne que cet évangile ait été inſpiré, nous ne pouvons pas appuyer notre foi ſur ſes paroles comme ſur celles de Dieu même. Il y en a qui prétendent que la divinité des livres ſaints eſt ſi ſenſible, qu'on ne peut pas les lire ſans s'en appercevoir ; mais ſur quoi cette prétention eſt-elle appuyée ? il faut autre choſe que des ſoupçons & des préjugés pour leur attribuer l'infaillibilité. „

M. Nicole a fait les mêmes aveux. “ Qu'y a-t-il, ce ſont ſes termes, qui ſoit plus évidemment au-deſſus de l'eſprit & de la lumiere du commun du monde, & particuliérement des ſimples & des ignorans, que de diſcerner, entre tant de dogmes conteſtés parmi les chrétiens, ceux qu'il faut ſuivre & ceux qu'il faut rejetter ? Que ſera-ce donc quand il s'agit de les décider tous, & de faire choix d'une religion ſur la comparaiſon de toutes les ſectes chrétiennes ? „

M. Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient ſéparés de l'égliſe Romaine. L'examen, diſoit-il, eſt impoſſible à la plûpart des chrétiens ; donc il ne les oblige pas : mais s'il a ſervi l'égliſe catholique, n'a-t-il pas nui au Chriſtianiſme ? car il eſt auſſi difficile aux ſimples de décider quelle eſt la meilleure de toutes les religions, que de prendre parti entre les diverſes ſectes chrétiennes. Ce ſont les principes de M. Nicole qui ont fait dire au miniſtre

niftre Jurieu (1), que s'il vouloit faire un ouvrage pour détruire le Christianisme, le livre de M. Nicole en feroit la premiere partie.

Cependant cet excellent homme ne s'est attiré ce reproche, qu'en avançant la proposition la plus claire & la plus incontestable. " Voilà le secret, avoit-il dit, que les calvinistes ont trouvé pour instruire les hommes de la foi (c'est l'examen dont il parle); voilà le chemin qu'ils leur proposent & auquel ils veulent les engager; c'est-à-dire, un chemin qui non-seulement est interrompu par des obstacles, & par des barrieres insurmontables, mais qui est d'une longueur si peu proportionnée à l'esprit de l'homme, qu'il est évident que ce ne peut être celui que Dieu a choisi pour les instruire des vérités par lesquelles il veut les conduire au salut; car si ceux même qui font profession de passer toute leur vie dans l'étude de la théologie, doivent juger cet examen au-dessus de leurs forces, que sera-ce de ceux qui sont obligés de donner la plus grande partie de leur tems à d'autres occupations? Que sera-ce des juges, des magistrats, des laboureurs, des soldats, des femmes & des enfans, qui ont encore le jugement foible? Que sera-ce de ceux qui n'entendent même aucune des langues dans lesquelles la bible se trouve traduite? Que sera-ce des aveugles qui ne sauroient lire? Que sera-ce de ceux qui n'ont aucune lumiere, aucune ouverture d'esprit? Comment ces gens-là pourront-ils examiner tous

(1) Systême de l'église, p. 448.

les points ? " Donc il est évident que la discussion est nécessaire pour se déterminer raisonnablement. Voyez aussi *les visionnaires*, lettre 10, pag. 109.

En effet, selon le calcul de M. Papin, (dans l'*autorité de l'église établie*, *pag.* 168,) qui pourroit bien être vrai, à peine y a-t-il une personne entre cent mille, qui puisse suivre la voie du raisonnement & de l'examen. C'est un dogme si incontestable chez les catholiques, que l'examen est au-dessus de la portée des simples, qu'on le trouve établi & démontré dans des catéchismes qui sont faits pour être mis entre les mains de tout le monde (1).

Les protestans n'ont pas cherché à répondre aux argumens des catholiques à ce sujet ; ils ont seulement usé de récrimination, en démontrant qu'on est exposé, dans la communion romaine, à toutes les mêmes difficultés. M. Jurieu, qui a si vivement attaqué M. Nicole, pour avoir démontré que les simples étoient incapables d'examen, l'a lui-même prouvé parfaitement ; tant il est vrai qu'il faut se contraindre nécessairement, lorsqu'on s'éloigne de ce point où réside uniquement la vérité (2).

" Devant que les simples chrétiens, dit-il, puissent croire sans témérité, que l'église qui leur parle est infaillible, il faut qu'ils soient assurés, 1°. que la religion & l'église sont vé-

---

(1) Catéchisme de Montpellier, *part.* 2. *l.* 2. chap. 2. sect. 2.

(2) Système de l'église, *chap.* 14. *p.* 339.

ritables ; 2o. que cette véritable église a reçu le privilége de l'infaillibilité ; 3°. que l'église romaine, ou toute autre, est la véritable église, à l'exclusion des autres ; & quand nos simples seroient sortis de ce labyrinthe, ce ne seroit pas fait, il faudroit encore qu'ils rentrassent dans un autre ; avant de se reposer sur l'autorité de l'église chrétienne, il faut qu'ils soient assurés que Dieu lui a donné le privilége de l'infaillibilité. „

Les catholiques croyent se tirer de cette difficulté, en ordonnant de se soumettre à l'autorité. " L'exclusion de l'examen, que veut M. Nicole (1), nous conduit d'elle-même à la voie de l'autorité ; puisque tout homme, qui est obligé de savoir la vérité de quelque chose, & qui ne la peut apprendre par lui-même, la doit nécessairement apprendre d'autrui ; & dans cette nécessité ; il est encore clair que le meilleur usage qu'on puisse faire de sa raison, est de se soumettre à la plus grande autorité qui soit dans le monde, & qui a le plus de marques d'être assistée des lumieres de Dieu. „

Il n'est pas nécessaire de concevoir qu'un aussi bon esprit ait raisonné ainsi, pour s'appercevoir de l'absurdité de ce raisonnement. Tandis que M. Nicole interdit aux simples l'examen, il leur permet en même tems de juger, sur le plus frivole motif, & le plus propre à induire à erreur, la plus difficile de toutes les questions, savoir,

(1) Prétendus réformés convaincus de schisme, *chap. II.*

quelle est la société qui a le plus de marques de lumiere & de vérité ? Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les simples ne sont point capables d'examen ; donc un Dieu sage & bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti sur des matieres qui sont au-dessus de leur capacité, parce qu'ils ne pourroient se déterminer qu'au hazard, & en contredisant cette loi éternelle, qui défend de juger, lorsqu'on n'est pas assez instruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conséquence du principe de M. Nicole, un Péruvien aura raison de s'obstiner à conserver la religion de Mangocapac ; un Indien, celle de Brama ; & un Egyptien, celle d'Hermès.

L'examen du seul article de l'autorité demande presque autant de connoissance que celui de tous les autres. M. Jurieu l'a bien prouvé ; mais ce qu'il a démontré, c'est que les simples ne sont point en état de se déterminer sur cette question avec connoissance de cause. " Je demande, ce sont ses paroles, si pour s'instruire de ce seul article, *l'église est infaillible*, il ne faut pas savoir aussi, 1o. si le livre, d'où on tire ce passage, est canonique, est divin ? 2o. S'il est conforme à l'original ? 3o. S'il n'y a pas quelque maniere de lire qui affoiblisse la preuve ? 4o. Si le passage ne peut pas avoir d'autre sens ?.

Le premier article emporte & entraîne après soi, non-seulement l'examen de la controverse des livres canoniques & apocryphes, telle qu'elle est agitée parmi les chrétiens ; mais il faudra que le catécumène, qui ne connoît pas encore

l'églife, & qui la cherche par l'écriture, en difpute avec les payens & avec les athées.

Pour vuider le fecond article, il faudra qu'il apprenne les langues originales, ou qu'il confulte grand nombre de favans; ce qui fera long, & ne fera peut-être pas encore fort fûr.

Pour s'affurer fur le troifiéme article, il faudra examiner les ouvrages des critiques, & tout ce qu'on appelle obfervations fur les variantes leçons.

Pour s'éclaircir fur le quatriéme article, il faudra lire les commentateurs, les anciens & les modernes, pefer les divers fens, voir les difficultés, les objections & les réponfes de part & d'autre; car on ne fe peut jamais affurer de ne s'être point trompé que lorfqu'on peut fe rendre témoignage de n'avoir rien oublié.

Venons maintenant à la mineure de l'argument: or l'églife romaine eft cette églife unique, vifible, fucceffive; voilà bien encore une autre difficulté. Il faudra que ce payen, qui ne fait ni lire, ni écrire, écoute pourtant les démêlés qui font fur ce fujet entre les Grecs & les Latins, les Neftoriens & les Arméniens; car de juger fur une auffi grande affaire, fans avoir ouï les raifons des parties, c'eft la derniere de toutes les témérités. Le concile des payfans & des femmes fe trouvera alors auffi embarraffé qu'il étoit, à décider par l'écriture les cinq points de controverfe; car il faudra que ces payfans apprennent le grec & le latin, qu'ils fe donnent la peine de lire une infinité de livres. Ainfi, on a beau faire, il faut toujours revenir à l'examen, dès qu'on impofera la néceffité de croire des faits. „

Les deux partis se sont tous deux reproché que leurs principes conduisoient au pyrrhonisme.

Otez la voie d'autorité, disoit M. Papin (1), vous exposez les chrétiens à tomber dans le pyrrhonisme sur tous les articles de foi. " Si M. Nicole pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bien-tôt, dit M. de la Placette (2), qu'il n'a travaillé qu'à établir le pyrrhonisme. „

Peut-être que dans cette occasion les catholiques & les réformés ont tous deux raison. Les catholiques, parce que, si c'est par l'examen seul qu'on peut s'assurer des faits & des dogmes qui fondent & qui appartiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes fera beaucoup mieux de suspendre sa décision, que d'entreprendre une carriére dont il leur est impossible de sortir avec honneur. Le protestant n'a pourtant pas tort d'accuser l'église romaine de conduire au pyrrhonisme, puisque la voie d'autorité mene à celle de l'examen ; car, comme l'a remarqué très-sensément M. Bayle, un homme qui veut s'assurer légitimement qu'il se doit soumettre à l'autorité de l'église, est obligé de savoir que l'écriture le lui ordonne ; ainsi le voilà exposé à bien des discussions, & il faut

---

(1) Les suites de la Tolérance, *p.* 119.

(2) Bayle, Dict. art. Pelisson, note *D.*



outre cela qu'il ſache ſi la doctrine des peres, & celle de tous les ſiécles du Chriſtianiſme, eſt conforme à la ſoumiſſion qu'il faut avoir. Il ſera bien infatigable, s'il n'aime pas mieux douter de tout que de s'engager à chercher toutes ces choſes, & il ſera bien ſubtil, s'il rencontre enfin la lumiere. C'eſt donc une voie de pyrrhoniſme. Tant que M. Nicole & M. Jurieu ne ſont qu'attaquer, ils triomphent; l'impoſſibilité de l'examen eſt clairement démontré par les catholiques; l'abſurdité de la voie d'autorité a été miſe dans le plus grand jour par les proteſtans, & elle a fait une telle impreſſion ſur quelques-uns d'entr'eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire, qu'ils renonceroient au Chriſtianiſme, s'il falloit abſolument ſuivre la voie d'autorité pour être chrétien (1).

Nous laiſſons aux gens non-prévenus, à décider quel eſt le plus raiſonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une choſe auſſi impoſſible que l'examen de fait; ſujet à de grandes diſcuſſions, ou de leur ordonner de prendre parti ſur des matieres graves, ſans avoir des motifs ſuffiſans pour ſe déterminer raiſonnablement; c'eſt ce que font les catholiques, dont un des plus célébres écrivains a oſé dire (2), *que c'étoit une erreur, de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant de croire.*

Le miniſtre Jurieu, qui a ſenti mieux que

---

(1) Papin, de l'autorité de l'égliſe. p. 1.

(2) M. Boſſuet réflexions ſur un écrit de M. Claude, après la conférence. p. 215.

personne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre systéme pour justifier ceux qui croient sans raison : il a imaginé que Dieu opéroit dans les simples la créance de leur religion par la voie du sentiment. Il faut l'entendre, & on verra un exemple sensible des extravagances auxquelles porte l'esprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du sentiment conduit à la créance des mystères. " Il y a des vérités de foi & de religion, dit-il (1), qu'on peut connoître par sentiment, pour quelle raison est-ce que nous en exclurions les autres vérités révélées ? n'ont-elles pas leurs caractères de vérité ? est-il possible que Dieu nous donne à croire des choses qui n'ont en elles-mêmes aucun motif interne de crédibilité, comme on parle ? l'assemblage de tous les mystères n'a-t-il pas des caractères de grandeur, de sublimité, de sainteté, de rapport à notre état, à nos desirs, à nos besoins naturels, qui les rendent sensibles ? Il est vrai qu'entre ces mystères il y en a quelques-uns qui paroissent incroyables, un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné ; mais quand ces mystères, qui effarouchent l'esprit, sont entrés en société avec les autres, & font avec eux un corps, il en résulte un tout qui se fait sentir à tous ceux qui n'ont pas l'ame abîmée dans les ténébres des préjugés & des passions ; sans cela, la religion chrétienne, par la prédication de l'évangile, n'attireroit personne. Les articles de foi de la religion chrétienne prouvent

(1) Hist. de l'église. *p.* 470. & 505.

leur suffisance par eux-mêmes, comme ils prouvent leur importance. „

S'il ne s'agissoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne seroit pas surpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une si grande clarté, qu'ils n'ont pas besoin de preuves étrangéres; mais comme il est question de faits arbitraires, de choses qui révoltent absolument la raison, du péché originel, d'un Dieu en trois personnes, d'un Dieu crucifié, c'est tomber dans le délire, que de soutenir que l'esprit sent naturellement la vérité de ces mystères, tandis que la raison nous crie que ce sont des folies. M. Pascal (1) ne s'est pas éloigné du fanatisme de M. Jurieu, lorsqu'il dit que ceux qui croient, sans avoir examiné les preuves de la religion, ont une disposition intérieure toute sainte, & que ce qu'ils entendent dire de la religion, y est conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale, qui est à-peu-près semblable dans toutes les religions. Ce n'est donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le Christianisme, que cet homme célébre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus absurde, que de soutenir que les mystères de la religion chrétienne sont conformes à nos dispositions intérieures.

M. Osterwald (2), qui est persuadé que la

(1) Pensées. *art.* 6.

(2) Traité de la source de la corruption. Premiére source *p.* 15.

mauvais, d'oppoſé aux ſentimens naturels, rien qui ne ſoit avantageux aux hommes & à la ſociété; quand on allégue ces preuves & d'autres, & qu'on ſait les propoſer d'une maniere claire & judicieuſe, il eſt conſtant qu'elles n'ont rien de difficile, & les raiſonnemens dont on ſe ſert, pour faire valoir ces preuves, ſont pour la plûpart ſi naturels, ſi conformes à nos idées & aux principes du ſens commun, qu'il n'y a guères de gens qui ne puiſſent les comprendre, ſi ce n'eſt parfaitement dans toute leur étendue, ce qui eſt réſervé aux plus éclairés, du moins ſuffiſamment pour en ſentir la force. „

C'eſt ſe faire illuſion à ſoi-même que de raiſonner ainſi; le bon ſens perme-t-il que l'on accorde la faculté de prononcer ſur les matieres les plus difficiles, à ceux qui ne ſavent ni lire, ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'écriture ancienne, tels que ſont la plûpart des hommes? Comment pourront-ils concevoir qu'Ariſtote, & tous ceux qui ont ſoutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur? Peut-on raiſonnablement imaginer qu ils ont aſſez de critique & de connoiſſance pour décider que les ouvrages, attribués aux prophêtes, ne ſont point ſuppoſés; que les prophéties ſont mal expliquées par les juiſs; que les livres, où ſont rapportés les miracles attribués à J. C. ſont des auteurs dont ils portent les noms; que ces prodiges ſont dignes de créance; qu'ils l'emportent ſur ceux des autres ſectes; que la propagation de l'évangile a été miraculeuſe? Je crois que, pour peu qu'on ait de bonne foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'eſt pas capable

d'entrer dans ces diſcuſſions ; auſſi M. Oſterwald n'a-t-il pas oſé rendre la propoſition abſolument générale. Il a avancé ſeulement qu'il n'y a guéres de gens qui ne puiſſent comprendre ces raiſonnemens ; mais que deviendront ceux qui ſe trouveront dans cette impoſſibilité ? Il eſt bien aiſé de prouver que ce ſeroit le plus grand nombre ; il faudra donc , ſi l'on veut raiſonner conſéquemment , les exempter de la néceſſité de croire la religion chrétienne , & il ſeroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-p[illegible]e perſonnes. Telle eſt une des idées d'un des derniers apologiſtes de cette religion , qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations, qui n'ont jamais été, ni pu être ſuffiſamment éclairées, de même que les particuliers infidéles , qu'on ſuppoſeroit n'avoir pu connoître la vérité du Chriſtianiſme , ne feront jamais condamnés, préciſément pour ne l'avoir pas embraſſé.

M. Forſter, qui a réfuté avec applaudiſſement le fameux livre qui a pour titre *le Chriſtianiſme raiſonnable*, n'a pas déſeſpéré de faire voir que les ſimples pouvoient ſe mettre au fait des preuves du Chriſtianiſme.

“ Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne ſavent pas lire , & qui ſont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du Chriſtianiſme , peuvent cependant s'élever au deſſus d'une foi implicite , fondés ſur l'autorité de leurs peres , ou de leurs eccléſiaſtiques. „

Il eſt aiſé de ſentir toutes les abſurdités que renferme ce raiſonnement : que veut nous faire entendre l'auteur , lorſqu'il dit , *que tous les*

hommes, sans exception, sont juges compétens de l'excellence propre & intrinséque d'une révélation? Ce n'est point, je le répéte, de la morale, dont il s'agit ici; toutes les religions se ressemblent assez de ce côté-là : il s'agit des mystères & des faits très-peu vraisemblables qui les distinguent essentiellement. Croit-il donc que chaque homme soit en état de juger quelle est de toutes les révélations celle dont l'économie est la plus digne de Dieu? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les chrétiens, que leurs mystères sont incompréhensibles, & qu'un Dieu crucifié est une folie aux yeux de la sagesse humaine.

Comment un simple pourra-t-il se convaincre, sans qu'il lui reste le moindre doute, que celui qu'il a consulté est sincère, & impartial? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matiere de religion. Il est clair d'ailleurs que les chrétiens apportent les mêmes préjugés, dans l'examen de leur religion, que les mahométans & les autres sectaires lorsqu'ils étudient la leur; que personne n'agit de bonne foi dans cet étude, parce que le parti est pris avant l'examen. Voila des faits de notoriété publique; après cela tout homme craindra de se tromper; ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il consulte? sur quelle raison prononcera-t-il, que ce soit le seul homme exempt de préjugés dans l'univers? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui sont dans d'autres idées

que les ſiennes? Un moyen de ſe tranquilliſer, ſeroit de conſulter les docteurs des différens partis; auſſi bien la raiſon défend-elle de condamner perſonne ſans l'avoir entendu; mais comment un ſimple pourra-t-il chercher un Iman, un Rabin, un Bonze, un Brame, un Docteur, & le ſuivre dans un dédale de raiſonnemens dépendans ſouvent de la connoiſſance des anciennes hiſtoires & des langues étrangères? Les premiers principes ne ſont pas plus clairs, qu'il l'eſt, que la plus grande partie des hommes n'eſt nullement capable d'entrer dans ces diſcuſſions; auſſi M. Forſter convient-il que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matiere des faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours, que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, altérent les faits, lorſqu'il eſt queſtion d'autoriſer leur cauſe; de plus la religion chrétienne n'eſt fondée que ſur des faits: ainſi permettre de s'en rapporter ſur les faits à ſon directeur, c'eſt permettre de ſe conduire au hazard dans l'affaire la plus eſſentielle de la vie; c'eſt ce que font les hommes, c'eſt le pays, & non la raiſon, qui décide de leur religion; ils prennent preſque tous un parti ſur les plus importantes queſtions, non-ſeulement avant d'être en état de juger, mais en quelque ſorte, avant que de naître, ſur la foi de leurs parens.

M. Oſterwald (1) en convient de bonne foi. « C'eſt une choſe conſtante, dit-il, que la plû-

(1) Traité des ſources de la corruption. *p.* 9.

part ne sont chrétiens, que parce qu'ils ont été engagés par leur naissance à faire profession du Christianisme ; mais au reste ils en connoissent peu la vérité & la divinité; ils seroient tout de même juifs ou payens, s'ils étoient nés dans le judaïsme ou dans le paganisme. Ainsi à proprement parler, on ne peut pas dire qu'ils croient & qu'ils aient de la foi une persuasion. Croire, c'est être persuadé, & il est impossible de croire une chose, sans raison & sans examen. Ce qu'on appelle *foi*, n'est ordinairement qu'une opinion confuse & générale, qui ne fait que de légères impressions ; mais la véritable foi est plus rare qu'on ne pense. „

M. Nicole (1) n'a pas fait difficulté d'avouer que " c'est le hazard qui décide de la religion de presque tous les hommes : ils embrassent, pour l'ordinaire, les premieres maximes qu'on leur donne, & ils ne revoquent jamais en doute celles qu'ils ont embrassées; comme s'ils étoient certains que les premieres instructions fussent toujours les véritables. C'est ce qui paroît particuliérement dans la religion ; car il n'y a point de témérité égale à celle qui porte la plûpart des hommes à suivre une religion plutôt qu'une autre. „

Cette exception seroit plus sensée, si les chrétiens ne donnoient la préférence à leur religion qu'avec connoissance de cause ; mais, comme l'expérience nous apprend qu'ils croient à l'évangile, comme les mahométans à l'alcoran, ils

---

(1) Essais de morale *Tom. II, chap.* 11.

feront toujours inexcufables d'avoir crû, fans avoir apporté l'attention néceffaire pour fe préferver de l'erreur.

C'eft de quoi M. Nicole eft forcé de convenir, lorfqu'il avoue (1) qu'il y en a peut-être plufieurs parmi les chrétiens, qui ne le font que de la même maniere que les Turcs font Turcs, c'eft-à-dire, par la feule impreffion de l'exemple : tel eft le cas dans lequel fe trouvent prefque tous les chrétiens.

L'analyfe de la foi des fimples fe réduit chez les catholiques à l'autorité ; mais il eft démontré qu'il eft incertain pour eux fi cette autorité, qui fait le fondement de leur croyance, mérite leur refpect. Il n'eft pas moins clair auffi que le fimple proteftant ne peut avoir une conviction de fa foi, puifqu'il n'eft pas capable de l'examen qui doit tranquillifer fon efprit.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, on eu recours à des opinions intérieures de l'efprit, c'eft-à-dire que, pour fe préferver de l'extravagance, ils font tombés dans le fanatifme ; car, comme dit excellemment M. de Fénélon, archevêque de Cambray (2), " fi l'on fuppofe que la foi vient aux hommes par le cœur feul, fans l'efprit, & par un inftinct aveugle de grace, fans un raifonnable difcernement de l'autorité à laquelle on fe foumet pour croire les myftères, on

(1) Effais de morale *Tom. II. chap.* 11.

(2) Lettres fur divers fujets.

on court risque de faire du Christianisme, un fanatisme, & des chrétiens, des enthousiastes.

Cependant Barclay (1), l'apologiste des Trembleurs, a tâché de prouver que ce système doit être celui de tous les chrétiens : en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plûpart des hommes prennent parti par la voie de la raison & de l'examen, ils seront obligés de se déterminer par un *mouvement intérieur* & *aveugle*, dont ils ne pourront pas se rendre compte ; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le système de la conduite ?

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.

L'Argument, que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre : *Traité de la religion des athées, les déistes, & les nouveaux pyrrhoniens, où supposant leurs principes ; on les convaint qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion chrétienne.*

(1) Thése 3 touchant l'Ecriture.

Une seule pensée de M. Pascal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le pere Mauduit, qui en est l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui peuvent se former dans l'esprit de l'homme, au sujet de la religion chrétienne, il doit la croire véritable, avant même l'éclaircissement de ses doutes. M. de la Bruyere avoit adopté cette même idée (2). " La religion, disoit-il, est vraie ou fausse; si elle n'est qu'une fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour le solitaire, pour le chartreux, ils ne courent pas un autre risque; mais si elle est fondée sur la vérité, c'est un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. L'idée seule des maux qu'il se prépare, me trouble l'imagination; la pensée est trop foible pour les concevoir, & les paroles trop vaines pour les exprimer. ,,

Ce ne sont point les modernes qui ont inventé cet argument; il étoit trop digne des peres de l'église, pour qu'ils ne l'employassent point, aussi Arnobe s'en est-il servi. *Nonne purior ratio ex duabus incertis & in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere quod aliquas spes ferat, quàm quod omninò nullas.* La grande raison du pere Mauduit, est que, " dans le choix des opinions, dont on ne peut savoir certainement si elles sont vraies, ou fausses, il faut préférer le parti où il n'y a rien à perdre, en cas qu'il se trouvât faux, & où il y a beaucoup

(1) Chap. des esprits forts.

(2) *Idem.*

à gagner, s'il est véritable; & l'on doit rejetter; au contraire, celui où il n'y auroit rien à gagner, encore qu'il fût vrai, & où il y auroit beaucoup à perdre, si par malheur il se trouvoit faux; or, en croyant la religion chrétienne, il y a un bonheur à espérer, & quand même elle seroit fausse, il n'y a rien à craindre. „

Un juif, un mahométan, peut se servir de ce même argument; on ne l'a imaginé que pour tranquilliser ceux qui croient sans avoir des motifs suffisans; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions; en effet, si le Messie n'est pas encore venu, comme les juifs le prétendent, si Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le respectent, comme le plus grand des prophêtes & l'interprête des volontés divines, ainsi que cela est contenu dans les articles de la foi mahométane, que deviendront ceux qui ont embrassé la religion chrétienne, en conséquence d'un raisonnement si frivole?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus sûr, soit d'un excellent usage, lorsqu'il faut agir & choisir entre différens partis, il n'en est pas de même, lorsqu'il est question de croire; la raison (1) est, que notre intérêt ne décide, ni pour la vérité, ni pour la fausseté des choses; d'ailleurs, il ne dépend pas de la volonté d'obliger l'esprit de croire; précisément par ce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point in-

(1) *Voyez* la préface de Jacquelot sur l'existence de Dieu.

crédule ; tout homme, qui ne croiroit que par cette seule raison, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les sectes, & il feroit un fort mauvais usage de son esprit : en effet, comme l'a très-bien dit M. Nicole (1), " qu'y a-t-il de moins raisonnable, que de prendre notre intérêt pour motif de croire une chose? Tout ce qu'il peut faire au plus, est de nous porter à considérer avec plus d'attention les raisons qui peuvent nous faire découvrir la vérité de ce que nous desirons être vrai ; mais il n'y a que cette vérité qui doit se trouver dans la chose même, indépendamment de nos desirs, qui doive nous persuader. „

Ce principe est si certain, que le pere Mauduit (*ch.* 19,) est obligé d'en convenir. " Il est au contraire à la justice, ce sont ses paroles, de croire par intérêt, comme certain, ce qui n'est point encore certain : cet intérêt est un poids étranger, qui ne fait rien pour prouver la vérité de la chose ; ainsi quand la volonté fait que l'entendement approuve comme certain ce qui ne l'est pas à son égard, c'est en grossissant les raisons de croire par ce poids apparent, qui ne touche point le fond de la question, ou en empêchant l'esprit de voir les raisons d'incertitude. „

Le pere Mauduit, qui a bien senti que ce raisonnement détruisoit son systême, a éludé le fond de la question, en disant qu'il faut croire la religion chrétienne, parce qu'il y a de l'évi-

---

(1) Logique, 3e. *partie*, *ch.* 19.

dence dans les motifs de crédibilité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'eſt viſiblement prendre le change, puiſque c'eſt commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraiſemblable. C'eſt donc à tort que l'auteur a dit : " on a ſuppoſé par-tout les doutes & les ſoupçons des incrédules, & l'on croit avoir démontré invinciblement de leur incertitude même, que malgré toutes les raiſons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce qu'il leur eſt utile de croire. ,,

C'eſt à quoi ſe réduit l'argument du pere Mauduit; on croira donc par intérêt, & on ſe déterminera par un poids étranger; qui ne touchera point le fond de la queſtion : ſi le pere Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter, parce que la religion chrétienne eſt vraie, c'eſt ſortir de la queſtion, & tous les argumens, tirés de la prudence, deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du pere Mauduit, il ne faut point d'autre raiſonnement que celui-ci.

Un homme raiſonnable ne doit point donner ſon conſentement, ſans être déterminé par des motifs certains; or les menaces & les promeſſes ne ſont des raiſons de ſe déterminer, qu'autant qu'il eſt prouvé que c'eſt Dieu qui a parlé; donc elles ne doivent faire impreſſions ſur nous, qu'après les avoir conteſtées.

Ce ſeroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plait par l'abus de la raiſon, en croyant ſans motifs ſuffiſans. Si l'être ſouverainement ſage nous prépare des ré-

compenſes & des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera ſans doute ſur le bon & le mauvais uſage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus ſûr, les défenſeurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puiſque ce ſera toujours le plus ſûr, de n'admettre aucun ſyſtême de religion, qu'après s'être convaincu qu'il eſt fondé ſur des preuves évidentes. La crainte de mal penſer de Dieu, doit nous engager naturellement à douter, jusqu'à ce que notre eſprit ſoit perſuadé; & il n'y a point d'apparence que cette crainte ſoit miſe au rang des crimes par celui qui nous défend de juger ſans raiſon.

Fin du Tome Premier.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans le premier volume.

Fin de la Table.



